Maubeuge Creative Cities

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE



RAPPORT

développement durable

2026

SOMMAIRE

5 PRÉAMBULE
- 5 Le développement durable QUESACO ?
- 5 Contexte réglementaire
- 5 L'engagement de la CAMVS
- 5 La démarche interne

6 LE CADRE DES OBJECTIFS MONDIAUX, NATIONAUX ET RÉGIONAUX
- 6 L'agenda 2030 et ses ODD
- 7 3e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3)
- 7 Troisième Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3)
- 7 La COP 30 de Belém 2025
- 7 PPE 3 : programme pluriannuel de l'énergie avec annexe SDMP (stratégie de développement des mobilités propres)
- 8 Le SCoT Sambre-Avesnois
- 9 PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- 10 Le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache 2025-2029

11 POUR ALLER PLUS LOIN
- 11 Les textes règlementaires
- 11 Les instances communautaires
- 11 Les compétences de l'Agglo

12 UNE TERRE D'ÉNERGIES ET D'INNOVATIONS

13 S'ENGAGER POUR LE CLIMAT
- 13 Limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre
- 15 Bâtiments et réseaux performants : maîtriser la consommation d'énergie et de chaleur
  - 15 *La rénovation de la piscine de Boussois-Recquignies*
  - 15 *Projet ASTECH*
- 16 Économie sur le matériel et récupération de la taxe assainissement
- 16 Campagne d'optimisation tarifaire
- 16 Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules électriques (SDIRVE)

17 FAIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES UNE FORCE DE DÉVELOPPEMENT
- 17 Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

18 PRÉPARER LES ENTREPRISES AUX ENJEUX DE DEMAIN
- 18 Territoires d'Industries
- 18 Accompagnement et soutien financier des entreprises
- 19 Les Afterworks du monde éco
- 19 AMVS INVEST, un outil qui crée du lien
- 19 La feuille de route Numérique
- 19 Accélérateur Rev3Lab
- 20 La zone d'activité de la Marlière
- 20 Écologie Industrielle et Territoriale

21 FAIRE ÉMERGER UNE NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE
- 21 Tourisme fluvial
- 22 Projet Escales Sambre
- 22 Vélotourisme
- 23 Perspectives 2026

24 FAIRE DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES ET TRANSFRONTALIÈRES UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT
- 24 Construction d'un bassin de vie transfrontalier

25 PORTER UNE AMBITION DANS LA RECONVERSION, LA REQUALIFICATION ET LA RENATURATION DES FRICHES
- 25 Gestion des risques de pollution du site Sambre et Meuse
- 25 Transition écologique et décarbonation
- 25 Stratégie foncière et requalification des friches industrielles
- 26 Site Patrimonial Remarquable - Ville de Maubeuge
- 26 Pôles gare
- 26 Requalification des friches
  - 26 *Friche pasteur*
  - 26 *Plateau de l'esperance*
- 27 La Salmagne : étude de faisabilité
- 27 Mise en œuvre du PLUI
- 28 ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

29 UNE TERRE D'AVENIRS

30 FAIRE DE L'AGGLO UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE
- 30 Une gestion durable des espaces verts
- 31 Zoom sur la gestion différenciée
- 31 Chantiers nature en 2025
- 31 TEN
- 32 Accompagnement des communes et des agriculteurs
  - 32 *Plantations de haies*
  - 32 *Label Cimetière Nature*
  - 33 *Avis ADS*
  - 33 *Les effondrements karstiques*
- 33 Évènements : représentation des compétences de l'agglo
  - 33 *Participation aux Journées Régionales de l'Herbe en Avesnois*
  - 33 *Salon des saveurs mars 2025*
  - 34 *Le Biodiv'Tour*

34 Le parking végétalisé du Verger

35 La gestion de la Fourrière intercommunale

36 Eclairage public et sobriété énergétique

36 *Modernisation progressive du parc*

37 *Actions complémentaires sur les installations*

37 *Schéma directeur et programmation des travaux*

38 Le PAPI

40 Lutte contre les dépôts sauvages

41 **RÉDUIRE LES CONSÉQUENCES DES ACTIVITÉS HUMAINES**

41 Prendre en compte les nuisances lumineuses, « éclairer juste »

41 *Le projet LUNéFIL*

42 La trame verte et bleue : préserver les continuités écologiques du territoire

43 Prévenir et lutter contre les risques naturels

44 Les actions courantes d'entretien et de restauration des cours d'eau dans le cadre de la GEMAPI

45 **JETER MOINS, TRIER MIEUX**

45 Les chiffres en 2025

45 Perspectives 2026

46 La plateforme info Déchets

46 Le tri des déchets

47 **GARANTIR LES BESOINS ESSENTIELS ET VITAUX POUR TOUS**

47 Le cycle de l'eau

48 Préserver la ressource en eau

48 *Accompagnement des agriculteurs engagés pour des pratiques plus vertueuses pour l'Homme et l'environnement*

48 *Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE) de Vieux-Reng*

48 *Accompagnement technique auprès des exploitants de l'AAC de Vieux-Reng*

49 *AMO pour le comblement de l'ancien forage industriel de la SPIE à Ferrière-la-Grande*

49 *AAC de Ferrière : Carrière Gillet*

49 *Perspectives : PGSSE*

49 *Recours aux énergies renouvelables*

50 La production et distribution de l'eau potable

50 *La qualité de l'eau*

51 *Le Schéma directeur de production et de distribution d'eau potable*

51 *Les nappes phréatiques en 2025*

51 Gestion des eaux usées et assainissement

52 *Schéma Directeur d'Assainissement collectif et non collectif*

53 Valoriser l'agriculture et l'alimentation locale

53 *Le PAT*

53 *Les chiffres de l'Agglo*

54 *Zoom sur la légumerie*

55 **UNE TERRE DE SOLIDARITÉS**

56 **PERMETTRE L'ACCÈS À L'EMPLOI POUR TOUS**

56 Le contrat de ville

56 La clause sociale d'insertion

57 **CONCOURIR À LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE DU TERRITOIRE ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DIGITALE**

57 Matériel et sobriétés

57 Réseaux

57 Sécurité informatique

58 **DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE SANTÉ AMBITIEUSE**

58 Lutte contre la désertification médicale

59 Accès aux soins

59 Des actions phares en matière de prévention-santé

61 La Médiation en santé

62 **VALORISER LE RAYONNEMENT CULTUREL ET LA VITALITÉ SPORTIVE**

62 Dynamique territoriale autour de l'Education Artistique et Culturelle

64 La culture comme levier de cohésion, d'équité territoriale et de développement durable

64 *Le soutien au tissu associatif*

64 *Les Petits Détours : aller vers les habitants*

65 *La Gare Numérique, Un lieu culturel à 360°*

65 *Bon Voyage !*

65 Éducation et transmission

65 *École et cinéma*

66 *La lecture publique*

66 *Une culture qui soutient l'activité et les acteurs du territoire*

66 *Favoriser la participation et le lien social*

66 *Le cinéma en plein air*

67 *La coopération et la mutualisation au service d'un territoire plus durable*

67 *Des enjeux environnementaux mieux intégrés dans la politique culturelle*

68 Les principaux indicateurs 2025

69 Le sport, facteur de cohésion sociale
69 *Les Piscines*
69 *Accompagnement des associations sportives*
70 **AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES**
70 Accompagnements
70 Rénovation des quartiers, dans le cadre du NPNRU
71 Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
71 Lutte contre les radicalisations
72 Violences Intrafamiliales
72 Lutte contre le harcèlement
73 Maisons de justice et du droit
73 Plan lutte contre les discriminations - actions
74 Egalité femmes-hommes
74 Le Fab Lab de la Gare Numérique de Jeumont : apprendre, créer et expérimenter
75 **POURSUIVRE LES ACTIONS FAVORISANT DES ESPACES DE VIE APAISÉS ET LE VIVRE-ENSEMBLE**
75 Le contrat de ville
76 Accompagnement du comité habitants par l'association l'Etabli
76 Plan d'actions sur la participation des habitants
77 Service enfance-jeunesse : des services au plus près des familles
78 Les forums sécurité routière
78 Les Panneaux Indicateurs de Vitesse (PIV)
79 **L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ**
80 **POSITIONNER L'INTERCOMMUNALITÉ COMME UN TERRITOIRE PERFORMANT**
80 Le schéma de mutualisation
81 Mutualisation du service Autorisation du Droit des Sols (ADS)
81 Les fonds pour une équité territoriale
81 *Le fond de concours*
83 *Le fond de développement urbain*
84 Des équipes, des compétences et des moyens au service du territoire
84 *Une expertise mutualisée au service des communes*
84 *La voirie et la sécurité des déplacements*
84 *L'accessibilité : aménager un territoire plus inclusif*
84 *Le patrimoine : entre urgence et anticipation*
85 *La viabilité hivernale : anticiper pour sécuriser*
85 *Une astreinte toute l'année pour répondre aux situations imprévues*
86 **OPTIMISER LA GESTION FINANCIÈRE ET PRIVILÉGIER UNE POLITIQUE DE COMMANDE PUBLIQUE VERTUEUSE**
86 Charte de la commande publique et guide des achats
87 Zoom sur le budget vert
88 Le magasin général et les achats : une logistique au service de tous
88 Mutualiser les achats et sécuriser les livraisons
89 **MODERNISER L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DU TERRITOIRE**
89 Les actions mises en œuvre en permanence
89 Zoom sur la gestion électronique du courrier
90 Zoom sur l'audit AFNOR
90 **ET EN INTERNE ?**
90 Une animation dynamique et soutenue du PAC
91 Dématérialisation
91 Plan environnemental interne et Plan de Déplacement de l'Administration
91 *Réemploi du matériel informatique vieillissant*
91 *Challenge de la mobilité*
92 *Village des mobilités*
92 *Promotion de l'éco-mobilité avec le dispositif COMIEUX*
93 *Le forfait mobilités durables*
94 Flotte automobile et transition énergétique
95 La gestion de la communication
96 La gestion des Ressources Humaines
96 *Un employeur responsable*
96 *Optimisation du tri des déchets*
96 *Développement des achats écoresponsables*
97 *Préserver la santé et la qualité de vie au travail*
98 *Développer les compétences au service de la transition écologique*
98 *Promouvoir l'égalité et l'inclusion*
98 Focus sur le COSAS : des actions en faveur des agents

PREAMBULE

Le développement durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : "un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. »
(Source INSEE)

Contexte réglementaire

La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 rend obligatoire pour les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, tant dans leur fonctionnement propre que dans les politiques publiques qu'ils mènent sur leur territoire.

La présentation de ce rapport, préalablement aux discussions d'orientation budgétaire, permet à l'organe délibérant de mettre au centre des débats les choix politiques à opérer en mettant en perspective les enjeux locaux et les 5 finalités du développement durable qui sont :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'engagement de la CAMVS

En matière de développement durable et à travers le projet de territoire 2020-2026, les élus de la CAMVS se sont fixés comme objectif de rendre notre territoire attractif, innovant, soucieux de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation de leur environnement. Le rapport « Développement Durable » est l'occasion d'établir un point d'étape sur le chemin parcouru dans ce sens, mais aussi d'établir le lien entre budget et développement durable. Ce rapport s'inscrit également dans une démarche de transparence et d'information des citoyens. Il constitue donc :

- Un outil d'évaluation et d'ajustement des politiques en réalisant le bilan régulier de la mise en œuvre du projet de territoire 2020 / 2026 en matière de développement durable ;
- Un outil d'accompagnement au changement en interne en sensibilisant les agents de la collectivité ;
- Un outil de dialogue et de débat avec les habitants par le biais des actions valorisées.

La démarche interne

Le rapport « Développement Durable » est élaboré de façon transversale au sein des services de la CAMVS. Il est validé par la commission en charge de l'environnement puis présenté au Conseil Communautaire préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Le rapport élaboré par la CAMVS se veut synthétique et chiffré ; il ne vise pas à l'exhaustivité de l'intervention publique mais présente les actions entreprises en 2025 selon le développement des actions et des projets. L'objectif est de permettre une meilleure compréhension de l'action publique, de favoriser la transparence et d'encourager le débat. Il reprend la trame du Projet de Territoire 2020-2026.

LE CADRE DES OBJECTIFS MONDIAUX, NATIONAUX ET REGIONAUX :

L'agenda 2030 et ses ODD

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. Au cœur de l'Agenda 2030, 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés. Ceux-ci sont un appel à l'action de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Le Gouvernement a engagé une ambitieuse transformation dans le cadre du dispositif « France Nation Verte ». 6 grands axes structurent le concours de l'État :

- Mieux se déplacer
- Mieux se loger
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes
- Mieux produire
- Mieux se nourrir
- Mieux consommer

Depuis octobre 2023, cette mobilisation a consisté à organiser une Conférence des Parties (COP) dans chaque région. Chaque COP définit régionalement les leviers d'actions pour s'inscrire dans les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique.

Ces travaux se déroulent sous la forme d'un diagnostic partagé sur chaque territoire régional, poursuivis de débats, pour aboutir à l'établissement d'une feuille de route régionale 2030.

Les COP valorisent la répartition des efforts, la solidarité induite entre les politiques publiques et l'interdépendance des territoires. La COP « Hauts de France » a été lancée le mercredi 6 décembre 2023, bâtie sur trois piliers :

- Moins de gaz à effet de serre : faire davantage en 7 ans que ce qui a été fait durant ces 33 dernières années ;
- Préserver la biodiversité : 1,4 million d'hectares à restaurer ;
- S'adapter à + 4°C d'ici à 2100 : se préparer à des étés qui pourraient être en moyenne 5°C plus chauds par rapport à 1900.

Ce rapport développement durable présente des actions en cohérence avec ces plans, nationaux et régionaux, émanation directe des actions évoquées dans le projet de territoire 2020-2026.



3e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3)

Le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) a été publié le 10 mars 2025. Il vise à adapter nos modes de vie, notre économie, nos infrastructures et nos décisions politiques en intégrant le climat futur dans l'ensemble de la planification écologique.
Le nouveau PNACC a pour socle la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) qui prévoit un réchauffement mondial de + 3 °C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, soit environ + 4 °C en moyenne sur la France hexagonale.
Il prévoit un ensemble d'actions concrètes pour adapter notre territoire, Hexagone et Outre-mer, aux impacts visibles et attendus du changement climatique : canicules, inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, érosion côtière, feux de forêt, perte de biodiversité, etc. » (www.ecologie.gouv.fr).

La COP 30 de Belém 2025

« La conférence des Nations Unies sur le climat à Belém, au Brésil, s'est achevée le 22 novembre 2025 par un accord appelant à tripler le financement accordé aux pays en développement afin de protéger leurs populations contre les effets croissants de la crise climatique, et à renforcer le soutien aux communautés dans la transition vers les énergies propres. « La COP30 a permis de réaliser des progrès », a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, dans son communiqué sur la COP30. Toutefois, « l'écart entre notre situation actuelle et les exigences scientifiques reste dangereusement important ». Il est essentiel de maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5 °C d'ici la fin du siècle, ce qui nécessite « des réductions profondes et rapides des émissions, accompagnées de plans clairs et crédibles pour passer des combustibles fossiles aux énergies propres », a-t-il souligné. » (www.un.org)



3e Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3)

La France adopte sa troisième Stratégie nationale bas-carbone : une feuille de route ambitieuse pour atteindre la neutralité carbone et renforcer sa souveraineté | Ministères Transition écologique, Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement

PPE 3 : programme pluriannuel de l'énergie avec annexe SDMP (stratégie de développement des mobilités propres)

Le Gouvernement publie la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie, une stratégie pour la souveraineté énergétique de la France – Presse – Ministère des Finances

Le SCoT Sambre-Avesnois

« Créé par la loi Solidarité et renouvellement urbains et modifié notamment par l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCOT et en août 2021 par la Loi Climat et Résilience, le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique intercommunal qui fixe le cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat… Il permet d'établir un projet de territoire à 20 ans qui fixe la stratégie d'aménagement et de développement du territoire et qui permet de répondre aux défis des transitions en anticipant les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique…

Il doit permettre d'assurer le développement équilibré, harmonieux et durable du territoire et mettre en cohérence les politiques d'urbanisme des différentes intercommunalités qui le composent. Il est également l'outil qui garantit d'offrir aux habitants un cadre de vie à la hauteur de leurs attentes tout en préservant les espaces naturels et agricoles, en favorisant le renouvellement urbain, en organisant l'urbanisation autour des équipements et services, en optimisant les déplacements, en régulant l'offre commerciale et en diversifiant l'offre et la qualité des logements. Le SCoT a également vocation à favoriser les activités économiques et l'emploi.

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRADDET) et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

A noter que le SCOT Sambre-Avesnois, SCOT Grenelle approuvé en 2017, ne bénéficie à ce jour pas du contenu modernisé. La révision en cours permettra notamment de moderniser le document. »

Les orientations stratégiques sont téléchargeables sur le site www.scot-avesnois.fr

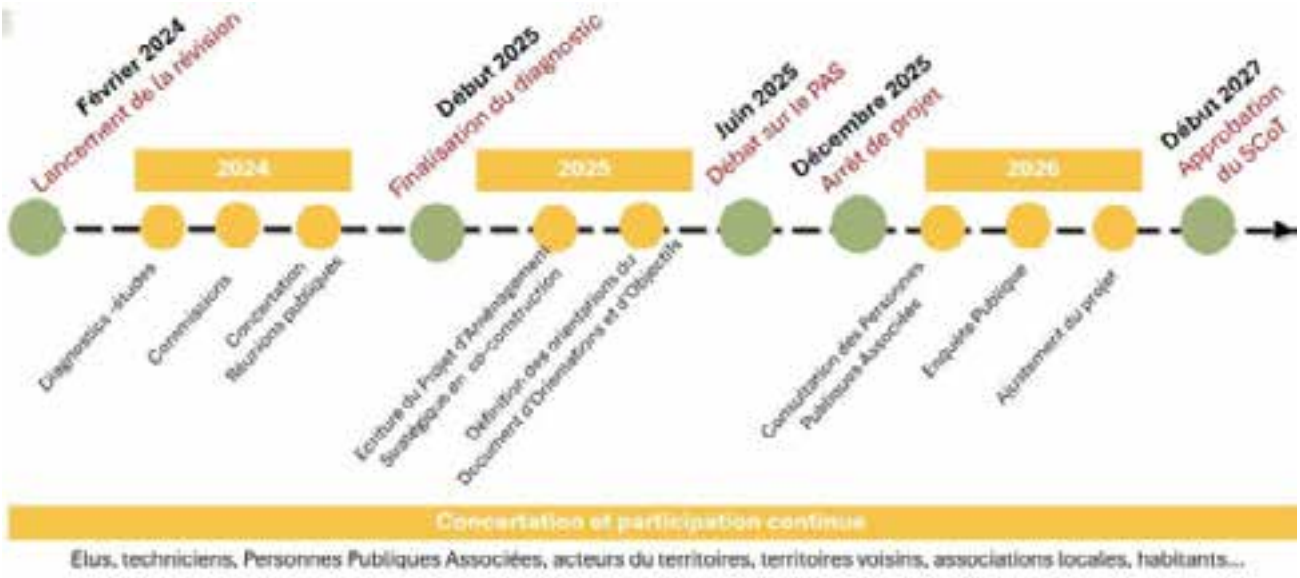

Plan Climat Air Energie Territorial



L'agglomération est engagée dans un nouveau « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET), en partenariat avec l'Agence d'urbanisme, dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), et en complémentarité avec les 3 autres EPCI de l'arrondissement : CCSA, 3CA, CCPM.
« Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) constitue un projet territorial de développement durable dont la finalité est la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique.

Il s'agit de définir localement des orientations stratégiques pour ensuite inciter les collectivités locales à entreprendre des actions opérationnelles d'atténuation (réduction des émissions de GES) et d'adaptation au changement climatique (résilience).

L'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe dispose d'un Plan Climat Air Energie Territorial, adopté en mars 2026 par le comité syndical. L'ensemble des documents sont disponibles dans l'onglet «Téléchargements» sur : www.scot-sambre-avesnois.fr, ou via la plateforme Territoires et Climat de l'ADEME.

Les objectifs chiffrés à horizon 2032 et 2050 sont désormais inscrits.

Le contenu règlementaire du PCAET Sambre-Avesnois est le suivant :

- Diagnostic Climat-Air-Energie ;
- Stratégie territoriale de développement des énergies renouvelables ;
- Stratégie territoriale du PCAET Sambre-Avesnois (hiérarchisation des enjeux et des priorités politiques locales) ;
- Feuille de route stratégique ;
- Rapport d'évaluation environnementale du PCAET ;

À l'instar de tout document de planification, le PCAET fait partie intégrante de la hiérarchie des normes en vigueur :

- Le PCAET doit prendre en compte le SCOT et la Stratégie Nationale Bas Carbone ;
- Le PCAET doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère ;
- Le PCAET doit être compatible avec le SRADDET et prendre en compte ses objectifs ;
- Les PLUi doivent être compatibles avec le PCAET.

Plus d'information sur : SCoT Sambre Avesnois - Qu'est ce qu'un PCAET ?

Ce rapport développement durable présente des actions en cohérence avec ces plans, nationaux et régionaux, émanation directe des actions évoquées dans le projet de territoire 2020-2026.

LE PACTE POUR LA RÉUSSITE DE LA SAMBRE-AVESNOIS-THIÉRACHE 2025-2029

Le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT) a été signé à Sars-Poteries, en présence du président de la République, le 7 novembre 2018, entre l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et de l'Aisne, les intercommunalités et certaines communes du territoire.

Ce Pacte SAT 1 offrait un cadre stratégique partagé pour dynamiser et développer le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache avec trois orientations principales : combattre les fractures territoriales, soutenir le développement du territoire et valoriser ses richesses.

Celui-ci a permis la mise en œuvre de projets structurants conduisant à son renouvellement pour 2021-2024 sur un Pacte SAT 2, signé le 19 novembre 2021 à Guise et achevé au 31 décembre 2024.

Bien que des progrès soient concrets, des difficultés persistent. Certaines dynamiques engagées nécessitent d'être soutenues dans la durée pour produire tous leurs effets. En 2024, les élus du territoire ont souhaité une poursuite de la démarche, avec plus de 30 groupes de travail de juin à octobre, pour définir les modalités d'une nouvelle contractualisation.

Le président de la République a reconnu ces efforts et la volonté commune de lancer un Pacte SAT 3 lors de sa visite des 29 et 30 janvier 2025. Les partenaires signataires ont souhaité que le Pacte SAT 3 mette l'accent sur l'humain, répondant aux attentes et besoins des habitants, favorisant la mise en réseau, l'innovation et l'expérimentation.
Le Pacte SAT 3 s'inscrit dans les orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires (SRADDET) des Hauts-de-France qui vise à renforcer à la fois la solidarité envers le territoire et à développer son attractivité et son rayonnement. Ont été pris en compte les enjeux d'un développement plus vertueux, les transitions et adaptations sociétales.

Le Pacte SAT 3 s'inscrit dans le cadre de la démarche de planification écologique, lancée en 2024 via la Conférence des parties (COP) des Hauts-de-France. La COP vise à aligner les efforts de transition réalisés au niveau local, régional et national en se donnant un cadre commun de pilotage.

Les Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Nord et de l'Aisne, le Pacte SAT 3 sont étroitement liés par leurs objectifs communs de développement territorial et de réduction des inégalités d'accès aux services. Pour la réalisation des ambitions de ce nouveau contrat, les co-financeurs mobiliseront les crédits de droit commun de façon prioritaire sur le territoire de la SAT, et l'État pour 45 millions d'euros de crédits exceptionnels sur les 5 ans de la durée du contrat. Le Département du Nord mobilisera exceptionnellement 3 millions d'euros sur la durée du Pacte SAT 3 afin d'accompagner les projets des communes et intercommunalités.

Tout le plan de déploiement du PACTE SAT 3 sur le site de l'Agglo :
agglo-maubeugevaldesambre.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

Les textes règlementaires

Pacte Vert pour l'Europe

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (ZAN : zéro artificialisation nette)

LOI n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux

La loi TRACE apporte plusieurs ajustements à la loi ZAN

Guide synthétique « zéro artificialisation nette »

Portail des réglementations énergétiques et environnementales des bâtiments

Loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire)

LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » (n° 2025-327 du 11 avril 2025), parue au JO n° 88 du 12 avril 2025

Loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement (n° 2025-1129 du 26 novembre 2025), parue au JO n° 278 du 27 novembre 2025

Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (n° 2025-268 du 24 mars 2025), parue au JO n° 72 du 25 mars 2025

Loi visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (n° 2025-188 du 27 février 2025), parue au JO n° 50 du 28 février 2025

Loi visant à améliorer l'accès aux soins par la territorialisation et la formation (n° 2025-580 du 27 juin 2025), parue au JO n° 149 du 28 juin 2025 (rectificatif paru au JO n° 20 du 24 janvier 2026)

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, (loi n° 2016-1087 du 08 août 2016 - art. L110-3)

13/02/2026 : PPE 3 : programme pluriannuel de l'énergie avec annexe SDMP (stratégie de développement des mobilités propres)

Stratégie nationale biodiversité 2030 (2022-2030)

10/03/2025 : PNACC 3 : troisième plan national d'adaptation au changement climatique

Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030)

La feuille de route économie circulaire (FREC)

Juillet 2026 : Troisième Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3)

Programme TEN (Territoires Engagés pour la Nature)

Les stratégies nationales relatives au Développement Durable

Loi L'Abbé visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires

Les événements mondiaux et nationaux en développement durable

Les instances communautaires

Les compétences de l'agglo

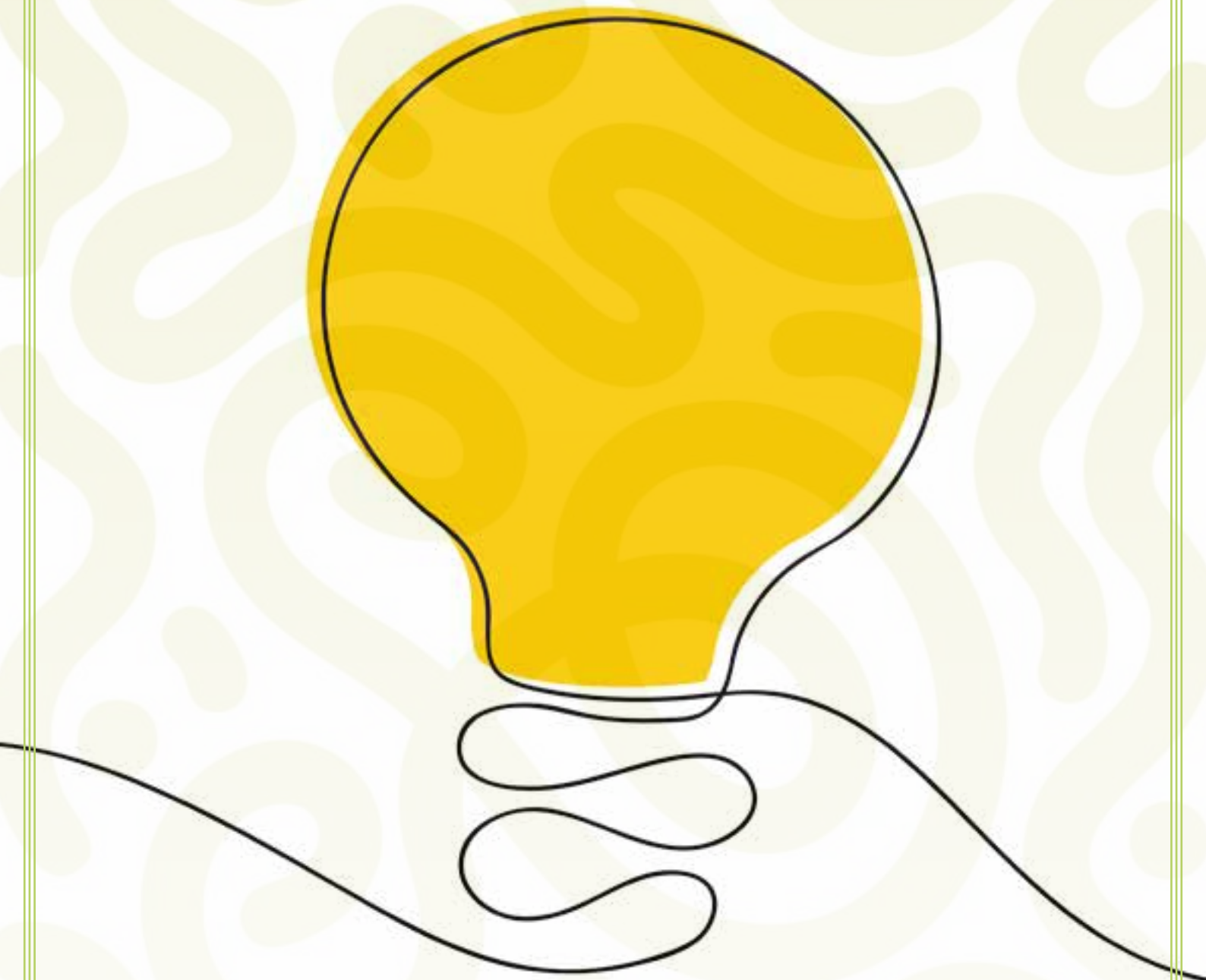

UNE TERRE D'ÉNERGIES ET D'INNOVATIONS

S'engager pour le climat

Limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre

Les gaz à effet de serre (GES) regroupent différents composés gazeux : le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), le protoxyde d'azote (N2O) et les gaz fluorés. Les GES sont directement rejetés dans l'atmosphère par les activités humaines (cheminées d'usine ou de logements, pots d'échappement, agriculture…) ou par des sources naturelles (composés émis par la végétation et les sols, etc.).
Les études scientifiques exposent le lien entre pollution de l'air et aggravation de pathologies respiratoires, cardio-vasculaires, neurologiques, du système reproducteur…
Atmo Hauts-de-France assure une surveillance continue de la qualité de l'air grâce à ses stations de mesure, à sa cartographie et à son inventaire des émissions. Ce dispositif permet d'informer les populations en temps réel et de contribuer à la protection de leur santé :



Un air sain pour tous | Atmo France

L'analyse des derniers relevés ATMO sur le territoire est encourageant. Les épisodes de pollution déjà en baisse au niveau départemental et régional sont couplés avec des baisses de concentrations de polluants dans l'air entre 2018 et 2025, notamment pour le dioxyde d'azote (NO2), les particules PM 2.5 et PM 10. En été, des épisodes de pollution à l'ozone peuvent survenir. Ce polluant se forme sous l'effet du rayonnement solaire. L'été 2025 a toutefois été peu concerné, avec une seule journée de pollution à l'ozone recensée dans l'Oise.

Bilan 2025 de la qualité de l'air dans les Hauts-de-France



Comment ont évolué les concentrations de polluants sur mon territoire depuis 2018 ?



Entre 2018 et 2025, les concentrations en particules PM2,5 ont diminué, puis se sont stabilisées depuis 2021, suggérant un niveau plancher.

Ces évolutions soulignent la nécessité de renforcer la réduction des particules fines afin de respecter les valeurs réglementaires applicables d'ici 2030.

+ d'informations sur la cartothèque

Nombre de jours de pollution observés en 2025



Retrouvez le rapport complet de l'Atmo :

[Fiche adhérent - Agglo Maubeuge-Val de Sambre | Atmo Hauts-de-France]

La CAMVS a ré engagé une convention de partenariat et de soutien financier à Atmo Hauts-de-France, à hauteur de 26 639 € par an (soit 0,21 € / habitant) pour 3 ans (2026-2028). Celle-ci prévoit un accompagnement de 36 jours, incluant entre autres :

- Une sensibilisation dans les écoles sur la qualité de l'air intérieur ;
- Une formation des techniciens et élus référents des communes de l'agglo relative à la réglementation 2023 sur la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public ;
- Le bilan Gaz à Effet de Serre

L'agglomération a également contractualisé avec ATMO hauts de France pour l'actualisation du BEGES (Bilan des émissions de gaz à effet de serre) sur la base des relevés 2025. En effet, ce document est obligatoire et à renouveler tous les 3 ans. Il s'agit d'un outil réglementaire et stratégique qui permet de mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités d'une collectivité. Son objectif est d'identifier les principales sources d'émissions afin de définir des actions concrètes pour les réduire, contribuer à la lutte contre le changement climatique et piloter la transition écologique du territoire.

Le BEGES s'appuie sur trois catégories d'émissions, appelées scopes. Le scope 1 regroupe les émissions directes produites par la collectivité, telles que la consommation de carburant des véhicules de service ou les émissions des chaudières par exemple. Le scope 2 concerne les émissions indirectes liées à la production de l'énergie consommée, notamment l'électricité, la chaleur ou le froid achetés. Enfin, le scope 3 rassemble l'ensemble des autres émissions indirectes telles que les achats de biens et services, les déplacements des agents et des usagers, le traitement des déchets, les immobilisations ou encore les émissions liées aux prestataires. La prise en compte de ces trois scopes permet d'obtenir une vision globale de l'empreinte carbone de la collectivité et de prioriser les leviers d'action les plus efficaces pour réduire durablement ses émissions.

Bâtiments et réseaux performants : maîtriser la consommation d'énergie et de chaleur

La rénovation de la piscine de Boussois - Recquignies

Le centre aquatique de Boussois - Recquignies a bénéficié d'une rénovation sur ses équipements liés au traitement de l'air et de l'eau ainsi qu'une remise en état des sols côté bassin. Le coût de cette rénovation s'élève à 1,9 Millions d'euros, soutenue par des fonds de l'État. Cet équipement intercommunal devait être rénové et optimisé pour répondre aux attentes des habitants, mais aussi sur la réduction des consommations.
Les plus grosses avancées en matière de sobriété énergétique ont été :

- La réfection/réparation de la toiture des vestiaires et de l'accueil
- Le passage de l'éclairage au LED
- Le remplacement de la chaudière
- Le remplacement de la centrale de traitement d'air
- Le remplacement de la masse filtrante et des pompes
- La réfection du bassin et des plages qui l'entourent







Projet ASTECH

Relancé en 2025, le projet de déploiement du logiciel de GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur) Astech est en cours. Cet outil permet de centraliser les données mobilières et immobilières de la collectivité, assurer un suivi bâtimentaire, notamment le suivi des interventions techniques et les coûts associés (fonctionnement et investissement) afin d'optimiser la gestion du parc. Il permet également de suivre et d'optimiser le parc auto, le magasin ainsi que les interventions des différents services de la collectivité.

Campagne d'optimisation tarifaire

En 2025, une campagne d'optimisation tarifaire, visant à faire correspondre, au plus juste, les contrats de fourniture d'énergies par rapport aux besoins réels des installations a été menée. Cette campagne a permis de réaliser une économie d'environ 800 000€ en électricité, tous budgets confondus, par rapport à 2024.

La même campagne a été renouvelée en 2026. Elle a permis de diviser par 2 les factures d'électricité du PCA, passant de 4 500€/mois à 2 200€/mois, soit une économie annuelle d'environ 27 000€.

Économie sur le matériel et récupération de la taxe assainissement

En lien avec un cabinet fiscaliste externe et la direction des STEPs, la CAMVS a lancé une étude sur la fiscalité énergétique des installations liées à la compétence Assainissement. Grâce à l'électro-intensivité de ces installations, la CAMVS peut demander un remboursement à la DGFIP d'une part de la TICFE (taxe sur les consommations électriques). Ainsi, en 2025 la CAMVS a récupéré 119 000€ au titre des consommations de 2024 et en 2026, environ 150 000€ au titre des consommations de 2025.

Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules électriques (SDIRVE)

La CAMVS détient la compétence "Création et entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables". Pour être conforme à la loi d'orientation des mobilités dite loi LOM de 2019, un schéma directeur des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules électriques a été réalisé et validé par le Conseil Communautaire en Juillet 2025. Les besoins ont été largement absorbés par l'obligation des propriétaires privés d'implanter des bornes sur tout parking au-delà de 20 places. Parallèlement, la CAMVS a en gestion 47 bornes implantées sur le territoire intégrées au réseau Pass Pass et bénéficie des marchés régionaux pour la fourniture, la maintenance et l'exploitation de ces bornes (Satelec, Bouygues).



Faire des énergies renouvelables une force de développement

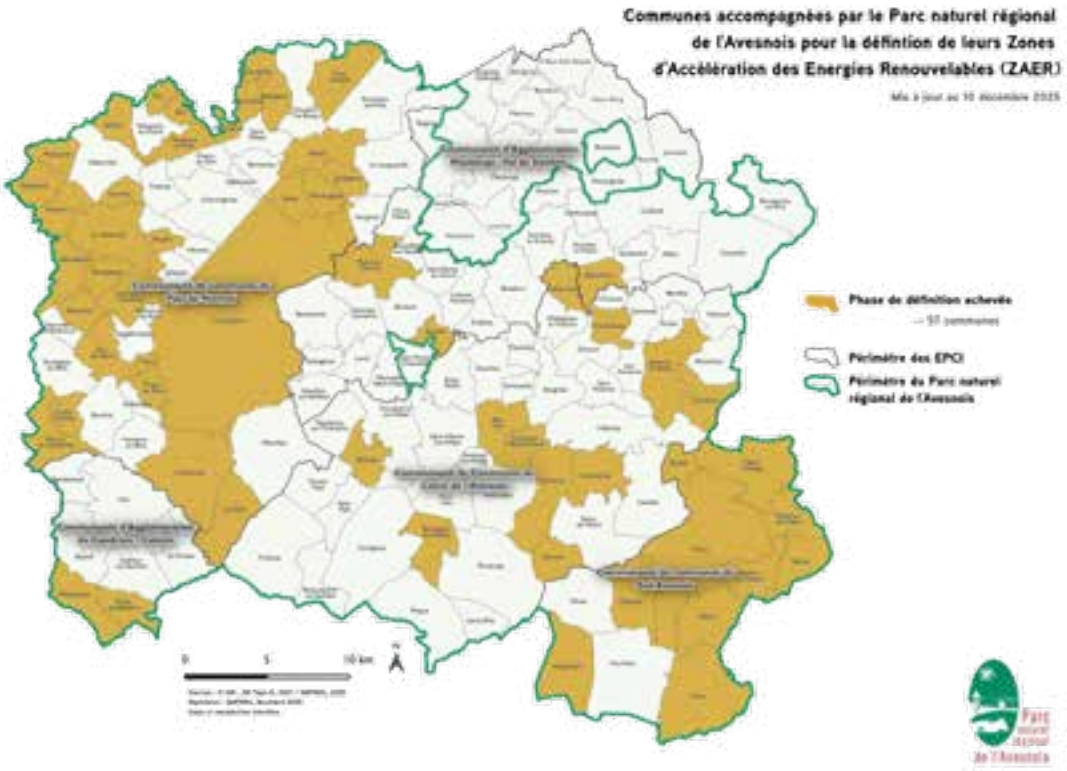

Les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.
Très concrètement, elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (article L.141-5-3 du Code de l'énergie).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, les communes ont été invitées à identifier des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) afin de favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables sur leur territoire. Cette démarche a été pilotée à l'échelle régionale par la Préfecture de Région et déclinée localement par le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA), en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) pour les communes situées hors du périmètre du Parc.

À l'issue de cette première phase, 54 des 120 communes du territoire du PNRA avaient, en octobre 2025, réalisé les démarches de repérage et de déclaration de leurs ZAER. Les zones identifiées sont désormais intégrées à la base de données nationale des ZAER, administrée en région par la Préfecture.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), trois communes avaient finalisé, au 10 décembre 2025, la définition de leurs zones d'accélération : Pont-sur-Sambre, Écuélin et Obrechies. Cette démarche constitue une étape essentielle pour accompagner le développement des énergies renouvelables tout en tenant compte des spécificités et des enjeux de chaque territoire communal.

Retrouvez la cartographie des ZAENR ici : Accueil | Portail cartographique

Préparer les entreprises aux enjeux de demain

Territoires d'Industries

Dans le cadre du dispositif « Territoires d'Industrie », l'Agglomération a mis en place une stratégie de développement économique et industriel axée sur les enjeux de transition écologique, d'attractivité et de recrutement ainsi que de l'utilisation durable du foncier.

Le programme Territoires d'Industrie a permis de lancer une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT). Initiée par la CAMVS, cette action fédère les partenaires de l'emploi et s'inscrit dans le cadre du Comité Local pour l'Emploi (CLPE). Son objectif est, à partir de rencontres avec les entreprises de la filière industrielle et d'un questionnaire dédié, de cartographier les besoins en compétences, tant immédiats qu'à moyen terme, afin d'y apporter des réponses adaptées à l'échelle de l'arrondissement.

Perspectives : 50 entreprises ont été rencontrées sur un objectif de 60
La prochaine phase visera à partager les résultats avec les entreprises ainsi que les partenaires de l'emploi et de la formation, avant de mettre en place des groupes de travail pour coconstruire des réponses et solutions concrètes répondant aux besoins du territoire.

Accompagnement et soutien financier des entreprises

En 2025, la CAMVS a intensifié son soutien aux entreprises :

- 30 entreprises hébergées au pôle éco (17 locations, 13 domiciliations)
- 180 accompagnements : 50 % de demandes d'informations sur les aides économiques, 50 % pour la recherche de locaux, de foncier et d'immobilier
- 17 zones d'activités représentant 326 ha, 153 entreprises

Afin d'accompagner l'implantation et le développement d'entreprises sur son territoire, l'Agglo propose des aides économiques. Ce soutien financier représente : 4,311 M€ d'investissements, 207 emplois maintenus, 65 emplois créés.

L'Agglomération poursuit la déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ainsi que l'intégration des bonus REV3 pour les projets immobiliers intégrant des critères de durabilité. Ces aides s'inscrivent dans une démarche durable, car elles favorisent non seulement la croissance économique, mais aussi l'intégration de pratiques responsables.

L'Agglomération a édité d'une plaquette présentant l'ensemble de ses dispositifs d'aides économiques.

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, d'aménagement, d'eau potable et d'assainissement, la CAMVS entreprend des travaux susceptibles d'affecter l'activité des commerçants situés à proximité.
Afin d'atténuer les conséquences économiques de ces interventions, la CAMVS a décidé de mettre en place une commission d'indemnisation amiable destinée aux commerçants riverains afin d'évaluer l'impact financier des travaux sur les commerces.

En 2025, afin d'envisager le changement d'usage de l'aérodrome de la Salmagne pour y accueillir une implantation industrielle majeure, l'activité aéronautique a été suspendue temporairement (sécurisation pyrotechnique du site et la réalisation du diagnostic préventif archéologique).
Une commission d'indemnisation amiable des exploitants de la Salmagne a été créée.

Les Afterworks du monde éco : un événement pour et avec les entreprises

L'Agglomération organise chaque année des rendez-vous entreprises sous la forme d'Afterwork. Ces évènements réunissent en moyenne une quarantaine de participants, petites et grandes entreprises. Ces Afterworks ont pour objectifs de développer du lien et de transmettre des informations sur les sujets qui intéressent les entreprises. En 2025 deux nouveaux sujets ont été abordés : la formation et le numérique, des sujets qui intègrent les notions de développement durable. En général une cinquantaine d'entreprises sont présentes à ces Afterworks.

AMVS INVEST, un outil qui crée du lien

Le site AMVS Invest, conçu par l'Agglomération, met en lumière les acteurs économiques locaux en valorisant les entreprises qui s'engagent dans des pratiques durables. Attirant environ 1 000 visiteurs mensuels, la plateforme contribue à la promotion de l'économie locale tout en soutenant les démarches respectueuses de l'environnement. 80 fiches entreprises détaillées sont régulièrement mises à jour, 50 articles et reportages vidéo ont été réalisés et de nouvelles pages sur les grands projets économiques, le foncier disponible et les dispositifs d'aides économique de l'Agglo ont été créées ou actualisés :

https://agglomaubeugevaldesambre-invest.com/fr/accueil/

La feuille de route Numérique

L'Agglomération Maubeuge Val de Sambre a adopté sa feuille de route numérique pour les 10 années à venir. Cette feuille de route numérique se décline autour de quatre grands axes : le numérique qui accompagne un service public au centre des enjeux de développement territorial et accessible à tous, le numérique pour un territoire attractif, le numérique garant des valeurs de développement durable. Plusieurs réunions ont été organisées au sein des services pour identifier les projets numériques. En 2026 plusieurs projets seront développés comme l'installation d'un GTB, GTC pour réduire les consommations d'énergie notamment à la gare numérique de Jeumont (15 à 20% d'économie sur ta facture énergétique), un accompagnement sera également organisé pour structurer la donnée de l'Agglomération, un travail sur la voirie intercommunal sera également engagé pour analyser son état et pouvoir intervenir de façon plus efficiente.

Accélérateur Rev3Lab

Les Accélérateurs REV3Lab CCI Hauts de France consistent en un accompagnement des porteurs de projets ou pour les jeunes entreprises dont l'activité est en lien avec la démarche Rev3 (énergies renouvelables, économie circulaire, matériaux éco-responsables, mobilité douce…).
En accueillant l'Accélérateur REV3Lab Sambre-Avesnois, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Mormal et la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, la CAMVS a souhaité impulser une dynamique économique et partenariale et soutenir les entrepreneurs dans un écosystème favorable au développement de leurs projets de transition écologique et d'innovation durable.

Durant cette action, 10 projets ont été accompagnés et 8 porteurs de projet ont suivi l'intégralité du parcours. L'objectif était de leur permettre de développer leurs projets innovants dans les domaines de l'écoconstruction (Isol'en Nord), de l'alimentation locale et durable (Spiruline de la Fresnaie, L'Atelier du légume frais, La ferme aux Charmes, Tiboco), de la valorisation des eaux (O), de la réfection de selles motos (Mad'by Mag) et de la création de micro-forêts et toitures végétalisées (North Botanica). Au-delà du parcours d'accompagnement et pour permettre la mise en lumière des porteurs de projets, un stand a été partagé sur le Salon Made in Hainaut. Cet accompagnement a permis également aux porteurs de projets de développer leurs réseaux en les associant à un certain nombre de manifestations des territoires mais aussi au réseau REV3 Lab.
3 prix ont été décernés : un prix de mise en valeur et de communication par les intercommunalités, un accompagnement REV3Lab individualisé et renforcé de 6 mois, un accès gratuit à la plateforme d'achats en ligne porté par la CCI.

La zone d'activité de la Marlière

Projet phare de l'Agglo, les travaux sur la zone d'activités de la Marlière ont débuté en mars 2021.

- 35 ha dédiés à l'activité économique
- 12 ha encore disponibles, prêts à accueillir des activités industrielles, artisanales et de services aux entreprises. Les lots proposés ont des surfaces comprises entre 3 900 m2 et 24 000 m2 viabilisées.
- 9 HA de milieux naturels protégés et restaurés afin de développer l'activité agricole (pâturage)

Perspectives
Un nouveau règlement intégrant des mesures visant à la protection de la faune et de la flore dans la zone sera mis en place afin de préserver la biodiversité.



Ecologie Industrielle et Territoriale

Territoire reconnu pour son riche passé industriel, la CAMVS souhaite relever le défi d'une transition en faveur d'une économie circulaire avec pour objectif de favoriser la mise en réseau des entreprises : le déchet des uns devient la ressource des autres.
Lancée en 2023, notamment par un afterwork avec 40 entreprises, l'EIT facilite les échanges de ressources entre acteurs économiques et accompagner les entreprises dans leurs transformations.
Les grandes étapes de 2025 :

- Diagnostic et sensibilisation des entreprises : création d'un questionnaire, 12 entreprises visitées, présentation de la démarche EIT en club d'entreprises et partenaires.
- Organisation de bourses aux ressources : 3 ateliers organisés entre octobre 24 et janvier 25.
- Capitalisation des données : sur la plateforme numérique Tywaste. Au total, 52 structures ont participé à au moins un atelier, 248 ressources sont répertoriées et 65 synergies ont été amorcées.
- Intégration dans les réseaux EIT régionaux : Synapse, COMEIT, charte Odema, présentation de la démarche CAMVS aux itinéraires de l'EIT à Béthune.
- Évaluation : une première évaluation ELIPSE en juillet 24, à renouveler d'ici à 2026.

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE & TERRITORIALE
Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

L'Agglomération Maubeuge Val de Sambre porte également un projet (Projet transsynergie) avec le Hainaut Belge et Valenciennes métropole pour développer une stratégie EIT à l'échelle de ses trois territoires. Ce projet porte sur la filière plastique et Bois. Des Réunions de lancement ont été organisés en 2026.

Faire émerger une nouvelle offre touristique

Tourisme fluvial

Portée par une volonté politique forte, la CAMVS poursuit le développement d'un tourisme fluvial durable sur la vallée de la Sambre. Depuis la réouverture du canal de la Sambre à l'Oise en 2021, la navigation de plaisance connaît un véritable renouveau, favorisant la redécouverte du territoire par l'eau et la valorisation des paysages sambriens.

En 2025, plusieurs actions ont permis de renforcer cette attractivité :
La poursuite du programme "Sambre en Fête(s)", qui a rassemblé habitants et visiteurs autour d'animations conviviales et éco-responsables sur désormais 10 communes riveraines, avec l'inclusion de la Belgique grâce à la participation de la ville d'Erquelinnes.

L'entretien régulier des haltes nautiques du territoire (Pont-sur-Sambre, Berlaimont, Leval, Hautmont, Boussières-sur-Sambre, Maubeuge, Boussois, Marpent et Jeumont) est assuré afin de garantir un accueil de qualité pour les plaisanciers. Cela comprend notamment le contrôle et le bon fonctionnement des bornes de distribution d'eau potable et d'électricité.

Cette dynamique participe également à la réappropriation des berges et de la Sambre par les habitants, en renforçant leur sentiment d'appartenance et leur fierté de vivre sur un territoire dont le patrimoine naturel et fluvial est progressivement redécouvert et valorisé.

Les études techniques liées à la modernisation des infrastructures fluviales se poursuivent, tout comme le développement d'outils de valorisation touristique (signalétique, communication et partenariats locaux). Dans ce cadre, plusieurs outils sont en cours de structuration afin de faciliter l'accès à l'information et de renforcer l'attractivité du territoire.



Une carte interactive est notamment en cours de développement. Elle permettra aux randonneurs de disposer, sur un seul support, de l'ensemble des informations utiles : les circuits de randonnée pédestre et cyclable développés dans le cadre des Escales Sambre, mais également les itinéraires existants sur le territoire de l'Agglomération. Elle intégrera également les « pépites » et « totems » du territoire, à savoir les principaux points d'intérêt touristiques, naturels, patrimoniaux et culturels.

Par ailleurs, les partenariats locaux sont renforcés avec différents acteurs du territoire, tels que les associations locales, ainsi qu'avec les communes afin de favoriser la mise en réseau des initiatives et la cohérence des actions de valorisation.

Enfin, un livret des randonnées, développé dans le cadre des Escales Sambre, a été réalisé. Il permet de centraliser l'information et intègre des QR codes renvoyant directement vers les tracés disponibles sur la plateforme Visorando, facilitant ainsi la préparation et la pratique des parcours par les usagers.

L'objectif reste d'inscrire la Sambre comme un axe majeur du tourisme durable et transfrontalier, fluide et attractif.

Les chiffres clés :

- Sambre : **43 km navigables**
- Port de l'Abbaye à Hautmont : **74 anneaux d'amarrage**
- Sambre en Fête(s) : **10 communes participantes**
- Budget : **80 000 € pour Sambre en Fête(s)**

Projet Escales Sambre

Dans le cadre de sa stratégie en faveur d'un tourisme durable et de proximité, la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) porte le projet Escales Sambre, en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Avesnois, le Parc naturel régional de l'Avesnois et la Maison du Tourisme du Pays des Lacs.

Ce projet vise à renforcer les connexions entre les itinéraires fluviaux, cyclables et pédestres afin de proposer une offre touristique cohérente, favorisant les mobilités douces et la découverte du territoire. Son volet pédestre s'inscrit dans le cadre du programme européen Interreg HENRIETTE, qui accompagne le développement d'itinéraires et de liaisons favorisant la valorisation durable des territoires transfrontaliers.
En valorisant les patrimoines naturels, industriels, culturels et de loisirs de la vallée de la Sambre, Escales Sambre contribue à renforcer l'attractivité touristique du territoire tout en encourageant des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs actions structurantes. Quatre circuits de randonnée cyclable ont ainsi été créés afin de compléter l'offre de tourisme fluvial et de permettre la découverte des paysages, des sites patrimoniaux et des espaces naturels de la vallée de la Sambre. Ces itinéraires sont accessibles sur la plateforme Visorando, qui met à disposition les tracés géolocalisés, les informations pratiques et les principaux points d'intérêt, facilitant ainsi leur utilisation par les habitants comme par les visiteurs.
Le projet prévoit également la création de neuf circuits de randonnée pédestre, portant à treize le nombre total d'itinéraires développés dans le cadre d'Escales Sambre. Cette offre sera complétée par le recensement des « pépites » du territoire – sites patrimoniaux, naturels et culturels remarquables – destinées à alimenter une future carte interactive permettant de valoriser les richesses locales auprès du grand public.

Enfin, le projet s'appuie sur une collaboration étroite avec les communes riveraines, les associations locales et les partenaires touristiques afin d'assurer une gestion concertée des itinéraires, de garantir leur pérennité et de renforcer les actions de promotion du territoire.
À travers l'ensemble de ces actions, Escales Sambre participe au développement d'une offre touristique durable, fondée sur la valorisation des ressources locales, la complémentarité des modes de découverte et la promotion des mobilités douces.

Vélotourisme

L'Agglomération avait engagé, il y a quelques temps des études préalables nécessaires au réaménagement de la Veloroute 31 le long de la Sambre entre Maubeuge-gare et la forêt de Mormal (V31). Ce projet promeut la mobilité douce, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements motorisés. Un comité de pilotage s'est tenu en septembre 2025 afin d'asseoir la volonté des élus à porter ce projet structurant et à lancer les nouvelles études d'impact notamment environnementales.

La CAMVS est également partenaire de l'association CycloTransEurope, qui anime l'Euro Véloroute 3 (EV3), contribuant ainsi à la promotion des itinéraires cyclables d'intérêt européen. L'objectif est d'offrir à chaque habitant un espace de grande qualité, accessible à moins de 15 minutes à pied ou à vélo, tout en favorisant les mobilités actives.
De plus, dans le cadre du développement des mobilités douces et du vélotourisme en Avesnois, un comité technique vélo, animé par le Département du Nord et l'Office de Tourisme de l'Avesnois, a été mis en place, en mai 2025, afin de mobiliser les différents acteurs du territoire autour d'une stratégie commune. Il réunit notamment plusieurs partenaires engagés dans le développement de la pratique cyclable, tels que le Relais Éco-Vélo, l'Association Droit au Vélo (ADAV), EMGO BIke…

Ce comité a pour objectif de définir une feuille de route opérationnelle ainsi qu'un plan d'action partagé pour la période 2025-2026. Cette démarche vise à renforcer le développement du vélotourisme en Avesnois, à accroître la visibilité et la fréquentation du Réseau Points-Nœuds Vélo, à améliorer l'expérience des usagers et à favoriser les retombées économiques locales liées à cette pratique touristique durable.

Perspectives 2026

La CAMVS poursuivra le développement des circuits de randonnées et la mise en valeur des haltes et points d'intérêt touristiques. Le travail portera également sur le développement d'outils numériques de découverte (cartographie interactive, chatbot, contenus immersifs), afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs une expérience de découverte enrichie, interactive et accessible, tout en favorisant la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire.



- Réfection des haltes nautiques de Marpent et Leval : des travaux de remise en état et d'amélioration des équipements sont prévus afin de renforcer la qualité d'accueil des plaisanciers

- Prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) : l'accessibilité intégrée dans la conception des projets afin de garantir des aménagements plus inclusifs et permettre au plus grand nombre de profiter des équipements et espaces touristiques du territoire.

- Suivi du dossier de dérogation relatif à l'habitat protégé pour le dragage du Port de l'Abbaye : le dossier est suivi afin de permettre la réalisation des opérations de dragage prévues en 2026-2027, dans le respect des contraintes environnementales et des enjeux de préservation de la biodiversité.

- Adaptation de l'éclairage public sur le port de l'Abbaye à Hautmont : dans le cadre du projet européen Interreg Lunéfil, en lien avec la trame noire, une réflexion est menée sur l'évolution de l'éclairage du site.

- Construction d'une capitainerie au Port de l'Abbaye : ce projet vise à renforcer les services proposés aux usagers tout en intégrant des objectifs de développement durable. La future capitainerie permettra notamment de développer un accueil vélo labellisé afin de promouvoir les mobilités douces, ainsi que de proposer de nouveaux services (sanitaires, douches, laverie) avec une attention portée à la réduction de l'empreinte écologique du site.

- Relance des études liées à la V31 : les études se poursuivent afin d'accompagner le développement de cet itinéraire structurant pour les mobilités douces.

- Lancement d'une réflexion stratégique sur le développement du tourisme à vélo.

- Participation au Salon du vélotourisme à Roubaix : cette présence permet de promouvoir les circuits de randonnées cyclables du territoire et de renforcer la visibilité de l'Avesnois comme destination de référence en matière de tourisme à vélo à l'échelle régionale.



Faire des coopérations territoriales et transfrontalières un levier de développement

Construction d'un bassin de vie transfrontalier

La coopération transfrontalière constitue un axe stratégique de développement pour le territoire, en favorisant la mise en commun des compétences, des ressources et des projets avec les collectivités partenaires situées de part et d'autre de la frontière. Elle répond pleinement aux objectifs du développement durable en renforçant la cohésion territoriale, en optimisant les politiques publiques et en apportant des réponses concertées à des enjeux qui dépassent les limites administratives. Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) assure la coordination d'une instance de coopération reposant sur une gouvernance souple, fondée sur le dialogue, la confiance mutuelle et la recherche de solutions communes. Cette organisation permet d'adapter les modalités de travail aux réalités des territoires partenaires tout en favorisant l'émergence de projets opérationnels.

Une étape majeure a été franchie en avril 2025 avec la signature officielle de l'Assemblée transfrontalière Sud-Avesnois Sud-Hainaut entre 16 partenaires transfrontaliers (8 sur le versant français et 8 sur le versant wallon). Cette démarche traduit une volonté politique commune de structurer durablement les échanges autour de plusieurs thématiques prioritaires répondant aux attentes des habitants et aux défis contemporains :

- la mobilité, afin de faciliter les déplacements quotidiens, améliorer les connexions entre les territoires et encourager des modes de transport plus durables.
- la santé, avec l'objectif de renforcer les complémentarités entre les acteurs, de favoriser l'accès aux soins et de développer des coopérations en matière de prévention et de gestion des parcours de santé.
- l'emploi et la formation, en rapprochant les besoins des entreprises et les compétences disponibles, en facilitant les parcours professionnels et en développant une meilleure connaissance réciproque des marchés de l'emploi.
- le tourisme et la culture, pour valoriser un patrimoine commun, renforcer l'attractivité de la destination transfrontalière et favoriser les échanges culturels entre les populations.
- l'environnement, en développant des actions concertées en faveur de la préservation des ressources naturelles, de l'adaptation au changement climatique, de la biodiversité et de la transition écologique.

Au-delà de ces thématiques, cette coopération participe à la construction d'un véritable bassin de vie transfrontalier, où les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont appréhendés de manière collective. Elle favorise la mutualisation des connaissances, le partage d'expériences et l'émergence d'innovations publiques susceptibles d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants.

Cette dynamique renforce également la capacité du territoire à mobiliser des financements européens et nationaux dédiés aux projets de coopération, notamment dans le cadre des programmes transfrontaliers. Elle contribue ainsi à accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la transition écologique, de la résilience territoriale et de la compétitivité économique.

En inscrivant la coopération transfrontalière au cœur de sa stratégie de développement, la CAMVS affirme sa volonté de construire un territoire plus solidaire, plus attractif et plus durable, capable de transformer la proximité de la frontière en une véritable opportunité de développement partagé.

Porter une ambition dans la reconversion, la requalification et la renaturation des friches

Le schéma de résorption des friches industrielles du territoire a été adopté en 2017. Il permet de planifier sur 15 ans le traitement des sites selon leur vocation environnementale, de développement économique ou encore d'habitat. Cette stratégie foncière se décline à travers le volet territorial conclu avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France.

Gestion des risques de pollution du site Sambre et Meuse

Dans le cadre de la dépollution du site de Sambre et Meuse, l'ADEME a été mandatée pour traiter les déchets dangereux, avec des travaux entamés en 2023 et programmés jusqu'en 2026. L'Agglomération a apporté son soutien en facilitant les démarches administratives et en assurant la sécurité des opérations. Cette action, qui contribue à la régénération des écosystèmes locaux, fait partie d'une politique de longue date de reconquête des friches industrielles, incluant les sites AGC, Miroux et Uranie. En réhabilitant ces espaces dégradés, l'Agglomération participe à la réduction de l'artificialisation des sols et à la préservation de l'environnement.

A ce jour, le chantier de dépollution et mise en sécurité de Sambre et Meuse a couté la somme de 3.5 millions d'euros.

La convention d'occupation de l'ADEME a été renouvelée en 2025. La CAMVS collabore avec les services de l'Etat et la commune pour poursuivre ces actions. La CAMVS a contribué à la mise en place de programme pilote pour traiter les effluents en travaillant notamment sur les modalités de rejets des effluents nettoyés. L'objectif est de poursuivre la dépollution sous couvert de l'ADEME.

Transition écologique et décarbonation

Avec Territoire d'industrie, la CAMVS a animé un atelier de présentation des dispositifs de production d'énergie photovoltaïque pour l'autoconsommation sur les toitures de bâtiments industriels.
L'atelier a permis de sensibiliser 18 industriels à l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque : mode de production, financement, rendement…

Stratégie foncière et requalification des friches industrielles

Dans le cadre des "Territoires Pilotes de la Sobriété Foncière" (TPSF), la CAMVS a expérimenté la sobriété foncière par des projets démonstrateurs et réalisé les études pré-opérationnelles pour deux projets. Les objectifs étaient :

- Tester des scénarii de programmation et de conception urbaine sur les deux sites démonstrateurs, en évaluant des solutions exploratoires ou novatrices en matière de sobriété foncière
- Identifier la capacité des sites à répondre aux besoins identifiés localement et à contribuer à la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) de la CAMVS

À la suite des travaux réalisés, les friches industrielles de Seyfert à Jeumont et de la CFMN à Hautmont ont été retenues comme sites pilotes.
Le groupement a entrepris un travail approfondi de programmation et de scénarisation pour la reconversion de chaque site, mettant en avant des approches de réhabilitation durable. Les restitutions effectuées ont permis de partager et d'affiner les scénarii explorés, avec un accent sur la création de zones mixtes mêlant renouvellement urbain et renaturation.

De plus, le travail mené dans le cadre du TPSF a permis d'identifier des « fonciers invisibles » en zones d'activités économiques. Ces terrains pourront être mobilisés pour l'implantation de nouvelles entreprises, favorisant ainsi un développement économique local durable.
Une mise en opérationnalité d'un des deux sites cités est possible à court ou moyen terme.

Site patrimonial remarquable - Ville de Maubeuge

La commune de Maubeuge a sollicité la CAMVS afin de mettre en place un site patrimonial remarquable (Annexe du PLUi). Outil de protection, de gestion et de mise en valeur unique dans des périmètres à fort intérêt patrimonial, le SPR est intégré dans un projet territorial global, il fournit un cadre réglementaire clair pour les résidents et les porteurs de projets.
Les avancées techniques ont permis en 2025 de débattre sur le périmètre à faire approuver par la Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine (ministère de la Culture). Le Maire et le VP en charge du PLUi devront y défendre le projet courant 2027.

Pôles gare

La CAMVS mène depuis plusieurs années une politique active de requalification urbaine des pôles gares.

Pôle gare de Jeumont

Les études de faisabilité pour l'aménagement d'un ilot délaissé et dégradé vers la gare ont été conduites afin d'aménager le quartier dans une ambition Rev3. Les objectifs principaux incluent la désimperméabilisation des sols afin de favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales, le réemploi de matériaux issus de la déconstruction dans une logique d'économie circulaire, ainsi que la décarbonation du site en favorisant la mobilité douce de la gare au centre-ville.
Le permis d'aménager a été approuvé ainsi que la déclaration Loi sur l'Eau pour l'ilot Covi.

Pôle gare de maubeuge

Le projet en phase d'être terminé, vise la requalification d'une friche industrielle et commerciale (env. 9ha) entre la gare et la Sambre. Ce projet urbain très volontariste a permis de viabiliser 9 lots pour un usage mixte (loisirs principalement, mais aussi commerces, hôtel, Pôle d'Echange Multimodal et logements). Il est adossé au parc urbain des jardins du bord de Sambre dont la gestion partielle a été confiée à la commune. En 2025, les derniers terrains disponibles ont été vendus. Le premier face à la gare a été acquis par Vinci Immobilier pour la construction d'un hôtel 3*, de 60 logements et de bureaux. Le dernier a été acquis par un porteur de projet privé afin de réaliser un restaurant et une surface de bureaux en rez de chaussée.
Le contrat d'éco pâturage s'est poursuivi pour la deuxième année consécutive permettant le traitement de la renouée du japon (espèce végétale invasive) sur les franges de la Sambre.
L'ADEME poursuit le suivi des sites et sols pollués à travers le Projet REVE, suivis sur 5 années.

Requalification des friches

Friche pasteur

Suite au déménagement du centre hospitalier Sambre Avesnois dans son nouveau bâtiment, l'hôpital dit "Pasteur" laisse une friche importante en plein cœur de la ville-centre de la CAMVS. En 2025, une convention de portage foncier a été signée entre la CAMVS et l'EPF. Le site est désormais propriété de l'EPF. La convention permet d'engager le chantier de mutation du foncier et assurer la sécurisation du site. L'opération prévoit la démolition des bâtiments pré-identifiés dans la convention. Les études préalables à la démolition ont été lancées en septembre 2025 et dureront 18 mois.

Plateau de l'esperance

La CAMVS s'est portée acquéreur des terrains du dispatching sis à Louvroil en vue d'y développer des activités de type industrielles et artisanales avec showroom. (terrain à l'arrière de la Tour du Dispatching). Pour pouvoir commercialiser les terrains il convient d'aménager et viabiliser la zone. Le service Aménagement porte depuis 2025 en appui au service dev éco une étude pré-opérationnelle afin de définir une stratégie d'aménagement de la zone dans un périmètre élargi allant jusqu'à l'Emeraude.

La Salmagne : étude de faisabilité

Dans le cadre du projet d'aménagement du site clé en main La Salmagne, une étude de faisabilité lancée en 2025 vise à mieux appréhender les besoins en matière de voiries (étude de déplacement, étude de dimensionnement voirie), de réseaux et d'énergies renouvelables. Elle prévoit également la préparation des dossiers réglementaires (études d'impact, dossier Loi sur l'eau et impact agricole).



Mise en œuvre du PLUI

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal en décembre 2019. Ce document constitue aujourd'hui le cadre de référence de l'aménagement du territoire pour les 43 communes de l'Agglomération. Depuis cette date, le PLUi fait l'objet d'un suivi permanent afin de garantir son adaptation aux évolutions réglementaires, aux besoins des communes et aux enjeux environnementaux.

Le PLUi poursuit plusieurs objectifs de développement durable :

- favoriser un développement urbain maîtrisé en privilégiant le renouvellement urbain et les espaces déjà urbanisés ;
- limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- encourager des formes urbaines plus compactes afin de réduire les déplacements automobiles ;
- préserver les continuités écologiques, les haies, les boisements, les zones humides et les réservoirs de biodiversité ;
- Renforcer la place de la nature en ville et améliorer la qualité du cadre de vie.

En 2025, plusieurs procédures d'évolutions du PLUi ont été poursuivies afin d'améliorer la mise en œuvre du document et d'intégrer les nouvelles exigences réglementaires. Les principales actions engagées concernent notamment :

- l'évolution du règlement afin de répondre aux difficultés rencontrées lors de son application ;
- la prise en compte des retours d'expérience formulés par les communes et les services instructeurs ;
- l'intégration des nouvelles obligations réglementaires, notamment concernant le stationnement des vélos conformément au Code de la construction et de l'habitation ;
- l'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement.

Perspectives 2026

En 2026, les travaux d'évolution du PLUi se poursuivront afin :

- d'améliorer encore la lisibilité du règlement ;
- d'intégrer progressivement les objectifs de réduction de la consommation foncière issus de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;
- de préparer la future mise en compatibilité avec le SCoT Sambre-Avesnois lorsque celui-ci sera approuvé ;
- d'accompagner les communes dans leurs projets de renouvellement urbain et de requalification des friches.

ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, avec une réduction progressive de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Afin d'anticiper ces évolutions réglementaires et de préparer l'adaptation de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) a engagé, par arrêté, en février 2026, une démarche d'intégration des objectifs de sobriété foncière dans sa stratégie d'aménagement du territoire.

Cette démarche vise à accompagner les 43 communes de l'agglomération dans la construction d'une trajectoire de développement conciliant les besoins en logements, en équipements et en développement économique avec la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La Direction Aménagement et Urbanisme a engagé un travail d'analyse territoriale permettant d'établir un diagnostic partagé pour chaque commune.

Les études portent notamment sur :

- l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- l'identification des capacités de renouvellement urbain et des disponibilités foncières au sein de l'enveloppe urbaine ;
- le recensement des friches et des secteurs susceptibles d'être requalifiés ;
- l'identification des projets communaux de développement ;
- la prise en compte des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers.

Ces diagnostics constituent une étape essentielle pour définir une stratégie de développement adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Les premières rencontres avec les communes ont débuté au premier semestre 2026 afin de présenter les premiers éléments de diagnostic et d'échanger sur les projets de développement à court, moyen et long terme.

Ces échanges permettent d'associer les élus à la construction de la trajectoire territoriale, d'identifier les besoins spécifiques de chaque commune et d'anticiper les évolutions du PLUi nécessaires à la mise en œuvre des objectifs du ZAN.

Les réunions se poursuivront au cours du second semestre 2026 afin de finaliser les diagnostics et de partager les orientations retenues.



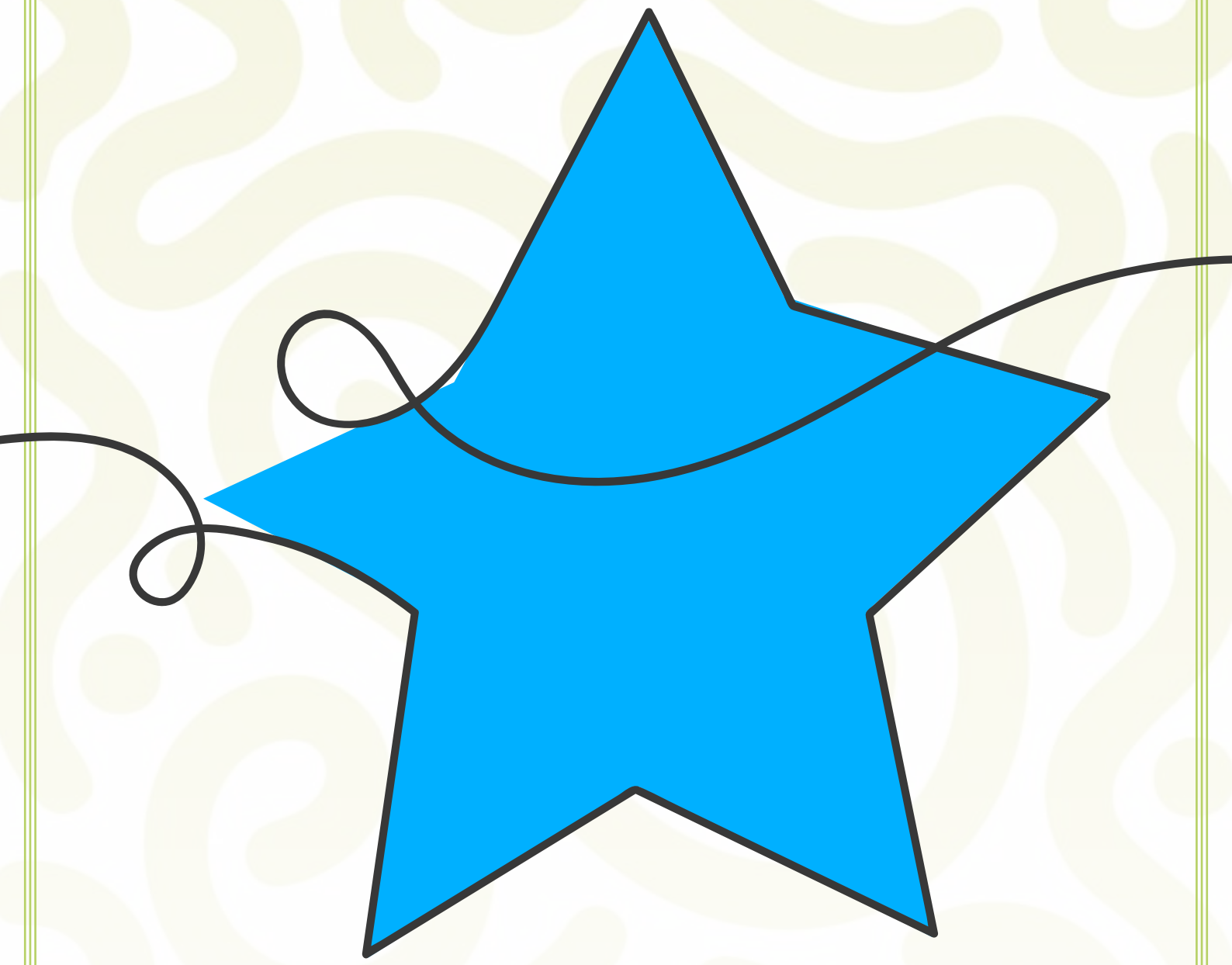

UNE TERRE D'AVENIRS

Faire de l'Agglo un territoire exemplaire en matière environnementale

La CAMVS est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation des ressources naturelles de son territoire (eau, sol, air, biodiversité, ...), ce qui lui a valu plusieurs reconnaissances locales et nationales.

Une gestion durable des espaces verts

La CAMVS assure l'entretien des espaces verts présents sur plusieurs zones industrielles et zones d'activités du territoire, notamment à Pantegnie, au Champ de l'Abbesse, sur la zone transfrontalière de Jeumont, la zone de la Justice, la zone du Centre à Rousies, ainsi que sur les zones de la Marlière, des Fonds Saint-Jacques à Feignies et la zone industrielle de la Florentine à Leval. L'entretien concerne également les différents sites d'assainissement et leurs ensembles, notamment les stations d'épuration (STEP) de Jeumont, Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Vieux-Mesnil et Colleret.

Certains sites, notamment autour des STEP, présentent par ailleurs des espaces à enjeux écologiques ou bénéficiant d'une protection particulière.

Afin de préserver ces espaces et de favoriser la biodiversité, la CAMVS met en œuvre une gestion différenciée des espaces verts. Cette approche consiste à adapter les pratiques d'entretien aux caractéristiques et aux usages de chaque espace, plutôt que d'appliquer une tonte uniforme à l'ensemble des surfaces. Ainsi, lorsque la tonte n'est pas nécessaire, elle n'est pas réalisée.
Les interventions sont également réalisées dans le respect des éventuelles obligations réglementaires concernant la hauteur ou la fréquence de tonte. Cette gestion permet ainsi de maintenir des espaces favorables à la biodiversité tout en limitant les interventions et les consommations de ressources.



La CAMVS privilégie par ailleurs des méthodes d'entretien respectueuses de l'environnement : aucun produit phytosanitaire n'est utilisé, les interventions reposant exclusivement sur des moyens mécaniques et manuels. L'activité est organisée à partir d'un planning annuel permettant d'anticiper les besoins et d'estimer les interventions à réaliser sur les différents sites. L'optimisation des déplacements des véhicules et du matériel entre les différents espaces constitue également un axe de réduction des consommations de carburant. Le recours au covoiturage est privilégié lorsque cela est possible, notamment avec les prestataires intervenant pour l'entretien des espaces verts, l'abattage et l'élagage des arbres.

L'agglo s'appuie également sur AVS, structure d'insertion et de réinsertion, pour différentes missions, notamment l'entretien du chemin de halage et certaines opérations de nettoyage et de gestion des déchets. Ces chantiers d'insertion, mobilisés depuis plusieurs années sur différents sujets et services de la CAMVS, permettent ainsi d'associer enjeux environnementaux et insertion professionnelle.

Zoom sur la gestion différenciée



La gestion différenciée consiste à adapter les pratiques d'entretien des espaces verts en fonction de leur usage, de leur localisation et de leurs enjeux environnementaux. Elle permet notamment de réduire la fréquence des tontes, de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, de favoriser le développement de la végétation spontanée et de préserver la biodiversité, tout en maintenant des espaces adaptés aux besoins des habitants. Ainsi, les espaces fortement fréquentés peuvent faire l'objet d'un entretien régulier, tandis que d'autres secteurs, moins sollicités, peuvent être gérés de manière plus extensive afin de favoriser la présence d'insectes pollinisateurs, d'oiseaux et de la flore locale. Cette approche contribue également à réduire les consommations d'eau, de carburant et les émissions liées à l'entretien, tout en améliorant la qualité écologique et paysagère des espaces publics.

Chantiers nature en 2025

En 2025, la CAMVS a poursuivi ses actions de sensibilisation et de gestion des espaces naturels à travers plusieurs chantiers et animations nature, menés notamment en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) et l'association Les Blongios. Ces actions ont permis de sensibiliser différents publics, notamment les scolaires, à la préservation de la biodiversité et à la connaissance des milieux naturels du territoire. Plusieurs thématiques ont été abordées au cours de ces animations, telles que les amphibiens et la vie nocturne. Des chantiers de gestion écologique des espaces naturels ont également été organisés, mobilisant des habitants, des bénévoles et des écoles.

TEN (Territoire Engagé pour la nature)

Territoire Engagé pour la nature est un programme ayant pour objectif de mobiliser les collectivités en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés.

Les deux derniers plans d'actions (2020-2022 et 2023-2025) ont permis de valoriser les actions de l'agglo en ce sens :

- Une actualisation de la Trame Verte et Bleue avec une prise en compte de la pollution lumineuse (2020-2022)
- La réalisation d'aménagements en faveur d'espèces cibles (Chiroptères, avifaune et pollinisateurs) (2020-2022)
- L'accompagnement pour le développement de la nature dans les cimetières (2020-2022)
- La renaturation de la friche Miroux (2020-2022)
- Le développement de partenariats locaux pour la préservation de la biodiversité (2020-2022)
- L'élaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public (2023-2025)
- La rédaction d'un plan de gestion différencié des espaces publics (2023-2025)
- La création d'une annexe alluviale sur la Sambre (2023-2025)
- La renaturation des friches Uranie et la Faïencerie (2023-2025)
- L'accompagnement de la prise en compte de la biodiversité dans les zones d'activités, notamment la création d'une OAP sur la ZA de la Marlière (2023-2025)

Accompagnement des communes et des agriculteurs

Au travers de différentes compétences, l'agglo accompagne les communes dans la mise en œuvre du développement durable sur leur territoire, ainsi que les agriculteurs.

Plantations de haies

Chaque année, la CAMVS s'associe au programme départemental pour inciter et aider la plantation de haie bocagère en terrain agricole. Les dossiers sont priorisés en fonction des enjeux biodiversité (Présence d'un corridor écologique), ressource en eau et érosion. Ce dernier enjeu doit permettre de lutter contre l'appauvrissement du sol, les dommages aux biens et aux personnes et la dégradation des milieux aquatiques dont certains sont en relation directe avec la nappe.

En 2025 :

- **3 175m** de haies agricoles ont été plantées
- **743m** de dispositif anti érosif sur 4 communes chez 4 agriculteurs volontaires

Label Cimetière Nature

La CAMVS a souhaité décliner le label wallon « Cimetière Nature » sur son territoire afin d'accompagner les communes dans le changement de pratiques tout en favorisant la biodiversité. Il récompense les initiatives en faveur de la préservation de la faune et de la flore, la limitation des produits phytosanitaires et la promotion du développement durable.

En 2025 la CAMVS continue d'accompagner les communes et de mettre à l'honneur le travail des agents techniques engagées dans la gestion écologique de leurs cimetières. Cela se traduit par exemple par la végétalisation des espaces et par un engagement en faveur du développement durable, avec des actions comme :

- La gestion des déchets (composteurs, poubelles de tri)
- La gestion de l'eau
- L'accueil de la biodiversité
- L'aménagement écologique
- La formation du personnel
- La communication et sensibilisation des usagers

Ces lieux de recueillement deviennent de véritables refuges pour la biodiversité et les pollinisateurs.

En 2025, ce sont 21 communes engagées pour 25 cimetières, soit 2 communes de plus qu'en 2024. 7 cimetières ont obtenu les encouragements, 9 sont de niveau 1, 8 de niveau 2 et 1 de niveau 3.

10 cimetières se sont inscrits pour la campagne 2025 : 8 ont été labellisés et 2 ont reçu les encouragements :

- Bousignies-sur-Roc : Passage au niveau 2
- Ferrière-la-Petite : Maintien au niveau 2
- Hautmont : Encouragements
- Jeumont : passage au niveau 1
- Marpent : Passage au niveau 2
- Maubeuge Centre : Maintien au niveau 1
- Maubeuge Douzies : Maintien niveau 1
- Maubeuge Sous-le-Bois : Maintien au niveau 2
- Neuf-Mesnil : Encouragements
- Vieux-Reng : Passage au niveau 1

En 2026 la commune d'Aulnoye-Aymeries rejoint le dispositif.



Avis ADS (Autorisation du droit des sols)

Dans le cadre de l'instruction « droit des sols », le service Ressources Environnementales émet un avis obligatoire sur la partie GEMAPI et un avis consultatif sur les questions de biodiversité et de ressource en eau. Tout pétitionnaire dont le projet est situé en zone sensible de la nappe ou en aire d'alimentation des captages, en est informé et reçoit les conseils adaptés.

Concernant le volet biodiversité, le pétitionnaire reçoit des conseils sur les périodes d'intervention adaptées pour les projets de démolition et d'arrachage de haies.

Si les projets se situent sur des axes de ruissellements ou en zone inondable, l'agglo émet un avis défavorable ou peut préconiser des aménagements adaptés. Si les projets sont situés en zone d'aléa pour les effondrements karstiques (bétoires), les pétitionnaires sont renvoyés vers les préconisations inscrites au PLUI.

Les effondrements karstiques

Les phénomènes d'effondrement karstiques sont des effondrements de terrain circulaires, apparaissant le plus souvent en milieu agricole. Ils peuvent être causés par l'éboulement soudain des matériaux de comblement d'une cavité, souvent générés par des circulations massives d'eau. Si ceux-ci sont situés en bordure de cours d'eau, ils peuvent occasionner des pertes localisées, partielles ou totales du cours d'eau vers la nappe.

Les circulations d'eau souterraine et les infiltrations d'eau de surface sont des éléments favorisant l'apparition de tels mouvements de terrains.

Les effondrements karstiques représentent un risque pour les biens et les personnes. Les plus gros évènements sur le territoire pouvant atteindre 6 mètres de diamètre et plusieurs mètres de profondeurs. Ils représentent également un risque pour la ressource en eau souterraine en offrant un passage privilégié des pollutions de surface vers la nappe phréatique.

La connaissance des formations géologiques du territoire et l'étude des évènements passés ont permis de déterminer une carte d'aléas annexée au PLUi et à partir de laquelle l'indication d'un « risque » peut être donnée. Lorsqu'un risque est détecté, il est alors souvent conseillé de faire réaliser un sondage géologique pour écarter toute présence de cavité souterraine.

À cet effet, l'Agglo intervient afin de surveiller, protéger et combler ces espaces au titre de la protection de la ressource en eau.

Évènements : représentation des compétences de l'agglo

Participation aux Journées Régionales de l'Herbe en Avesnois

En 2025, l'agglo a participé à la 14e édition des Journées Régionales de l'Herbe en Avesnois, organisée les 19 et 20 juin sur le site de CEVINOR à Haut-Lieu. Il s'agit d'un évènement agricole organisé tous les deux ans par l'ADARTH (Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache - Hainaut). La CAMVS y est représentée en tant que producteur d'eau afin de présenter les bienfaits de l'herbe sur la protection de la ressource en eau. Cet événement, qui rassemble les principaux acteurs du monde agricole, constitue un temps fort d'échanges autour des systèmes fourragers, de l'environnement, de l'innovation et du développement des territoires. La présence de la CAMVS s'inscrit dans sa volonté d'accompagner les acteurs locaux et de promouvoir les actions menées en faveur de la transition écologique.

Salon des saveurs : mars 2025

À l'occasion du salon des saveurs d'Aulnoye-Aymeries, l'agglo sensibilise les particuliers aux questions environnementales portées par la collectivité dont la préservation de la ressource en eau, les déchets, la biodiversité etc.

Le Biodiv'Tour

Dans le cadre du Biodiv'Tour, une journée d'échanges consacrée à la biodiversité a réuni plusieurs collectivités engagées dans la préservation de leur patrimoine naturel. Organisé avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), cet événement avait pour objectif de permettre aux collectivités labellisées Territoires Engagés pour la Nature (TEN) de partager leurs retours d'expérience et leurs bonnes pratiques avec d'autres territoires également labellisés.

Cette rencontre a rassemblé l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA), les villes d'Anzin, de Rousies, d'Hautmont et de Maubeuge, ainsi que La Voix du Nord.
La journée a également été ponctuée par les interventions de plusieurs élus, venus présenter les actions menées sur leurs territoires et les sites visités, pour mettre en lumière les initiatives locales en faveur de la biodiversité.

À travers ce temps de partage, le Biodiv'Tour a permis de valoriser les projets déjà engagés, de favoriser les échanges entre collectivités et de renforcer la dynamique territoriale autour de la préservation de la biodiversité.

Le parking végétalisé du Verger

Situé au niveau de la station d'épuration de Maubeuge, le projet de parking végétalisé du Verger permettra de créer un espace de stationnement supplémentaire de 288 m², tout en intégrant des solutions favorables à l'environnement.
Sa conception repose sur plusieurs techniques alternatives d'aménagement et de gestion des eaux pluviales, visant à limiter l'imperméabilisation des sols et à favoriser une gestion des eaux au plus près de leur point de chute. Ces solutions permettront notamment de favoriser l'infiltration et le stockage des eaux pluviales et de limiter leur transfert vers les réseaux.

Au-delà de sa fonction de stationnement, le projet constitue un projet démonstrateur en matière de gestion durable des eaux pluviales et de végétalisation des espaces publics. Il permettra de mettre en évidence différentes solutions d'aménagement, qui pourront être comparées visuellement et reproduites ou adaptées sur d'autres secteurs du territoire, notamment dans le cadre de la création ou de la réhabilitation de parkings et d'espaces publics.
Pensé en 2024, le projet entre désormais en phase de réalisation, avec des travaux ayant débuté en 2026 et réalisés en interne par les services de la collectivité.

Les différentes techniques alternatives utilisées

Le parking associera différents revêtements perméables et végétalisés, permettant notamment le développement de mousses et de végétation.
Sa structure drainante, composée notamment de matériaux granulaires et de drains, favorisera l'infiltration et le stockage des eaux pluviales. L'ensemble de ces aménagements contribuera ainsi à une gestion des eaux à la source et à la réduction de leur transfert vers les réseaux.
La diversité des solutions mises en œuvre permettra également de comparer différentes techniques de stationnement perméables et végétalisées et d'en illustrer concrètement les possibilités d'utilisation sur d'autres espaces aménagés du territoire.

Gestion des eaux de ruissellement du parking existant

Une intervention sera également réalisée au niveau du parking existant, afin d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement.

Les bordures actuellement présentes seront supprimées et une noue végétalisée de 35 mètres sera aménagée. Celle-ci permettra de récupérer les eaux de ruissellement, de favoriser leur gestion à la source et de réduire leur transfert vers les réseaux d'assainissement.

Le projet contribue ainsi à plusieurs objectifs environnementaux : réduire l'imperméabilisation des sols, favoriser l'infiltration des eaux pluviales, développer la végétalisation des espaces aménagés et sensibiliser aux solutions d'aménagement plus résilientes et favorables à l'environnement.

La gestion de la Fourrière intercommunale

La CAMVS exerce, sur la totalité de son territoire, la compétence « création, gestion et exploitation de fourrières animales intercommunales » au titre de ses compétences facultatives, laquelle se limite, sur le plan réglementaire, à l'accueil, aux soins et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation sur la voie publique, jusqu'au terme des délais fixés aux articles L. 211-25 et suivant du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

Toutefois, la CAMVS intervient, au-delà de ce champ de compétence, en organisant et en finançant, en lieu et place de ses communes membres, la capture sur la voie publique et le transport, en journée, de ces animaux jusqu'à la fourrière.

Cet exercice élargi de la compétence repose sur un partenariat annuel avec le Refuge Edile Lacroix ayant notamment pour objet la mise à disposition par la CAMVS, pour la gestion et l'exploitation du service public de fourrière et le ramassage des animaux errants en journée, d'un ensemble de locaux et le versement d'une subvention de fonctionnement (92 000 € pour 2025, idem pour 2026).

Un conventionnement annuel avec le Syndicat des Vétérinaires Libéraux du Nord de la France (SVLNF) permet l'organisation de l'accueil, la garde et l'administration des soins conservatoires aux animaux errants, trouvés malades ou blessés sur la voie publique, en dehors des heures d'ouverture de la fourrière.

Un dispositif d'astreinte, assuré par la CAMVS depuis le 1er janvier 2026, permet l'accueil temporaire en boxes de transfert des animaux errants ne nécessitant aucun soin particulier, en dehors des heures d'ouverture de la fourrière.

Un mécanisme conventionnel de coopération avec la commune de Hargnies pour l'accès à la fourrière animale est engagé. En effet, lors de la reprise de cette compétence à l'ex-Syndicat Mixte du Val de Sambre (SMVS) en 2011, la CAMVS a souhaité que cette commune continue à bénéficier du service de fourrière animale intercommunale sur son territoire.



En contrepartie, elle verse une participation financière annuelle de 0,70 € par habitant (selon le dernier recensement INSEE), au titre du remboursement des frais de fonctionnement du service.
La fourrière permet actuellement d'héberger dans le même temps 40 chiens et 12 chats.

La capacité d'accueil annuelle de la fourrière intercommunale avec un délai de garde de 13 jours ouvrés, entre 2020 et 2025 :

- 963 chiens
- 289 chats

Les orientations arrêtées par délibération de principe du Conseil Communautaire du 29 avril 2025 portant sur un projet de construction et de gestion d'un nouvel équipement de fourrière animale intercommunal :

- Construction d'un équipement dédié exclusivement à la fourrière animale (chiens, chats et NAC), propriété de la CAMVS, située à 300 mètres du site actuel ;
- Portage du financement des investissements par la CAMVS dans le cadre de marchés publics d'études et travaux (inscription dans le PPI à hauteur de 1 550 000 €) ;
- Gestion déléguée du futur service de fourrière sous la forme d'un marché de prestations de service, qui inclura également la capture des animaux errants ou divagants sur la voie publique, assurée 24h/24 et 7j/7, conformément aux conventions de gestion qui seront conclues entre la CAMVS et ses communes membres ;
- Maintien et extension de l'activité de refuge dans le bâtiment existant ;
- Lancement d'une mission d'AMO pour la réalisation d'une étude de programmation de travaux de construction d'une fourrière animale intercommunale.

Les principaux enjeux :

- Assurer la pérennité du service de fourrière et une prise en charge des animaux errants 24h/24 et 7j/7 ;
- Adapter les locaux aux besoins réels d'accueil et de soins des animaux ;
- Répondre aux obligations légales et réglementaires en matière de gestion des animaux errants ;
- Clarifier les rôles et responsabilités respectifs de la CAMVS, des communes et du gestionnaire de la fourrière ;
- Maintenir et sécuriser l'activité de refuge dans le site existant.

Les actions engagées :

- Réunion avec la Ligue Protectrice des Animaux du Nord (LPA-NF), en date du 19 février 2025, concernant son projet de fusion avec le Refuge Edile Lacroix, comprenant l'acquisition du «chenil» et la réalisation des travaux de mise aux normes du bâtiment, nécessaires à la poursuite des activités de l'association ;
- Lancement d'une mission d'AMO, en février dernier, pour la réalisation du programme des travaux de construction d'une nouvelle fourrière.

Eclairage public et sobriété énergétique

La CAMVS assure la gestion et la maintenance d'un parc d'éclairage public représentant environ 35 000 points lumineux répartis sur l'ensemble de son territoire.

Sur les 43 communes accompagnées, 41 sont gérées directement par les services de l'Agglomération, tandis que Maubeuge et Louvroil font l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de leur contrat de partenariat.

En 2025, les équipes ont réalisé 2 265 interventions, dont 708 à la suite d'appels via le numéro vert. Ces interventions concernent aussi bien les dépannages que les opérations de maintenance, les remplacements de matériels ou encore les interventions liées à des dégradations.

Ce parc est constitué de différentes générations de luminaires et de sources lumineuses. Il comprend notamment des équipements à LED, avec différentes températures de couleur 2 200 K, 2 700 K et 3 000 K ainsi que des luminaires équipés de lampes SHP (sodium haute pression), dont les puissances peuvent varier de 70 à 400 W. Le parc comporte également encore certains équipements équipés de lampes CPOT énergivore.



Modernisation progressive du parc

Dans le cadre de sa politique de sobriété énergétique et de maîtrise des consommations, la CAMVS poursuit le renouvellement progressif des équipements les plus anciens ou les plus énergivores. Cette modernisation repose principalement sur le remplacement des lanternes vétustes par des luminaires LED. Depuis 2025, le principe retenu est de remplacer systématiquement les lanternes vétustes par des équipements LED d'une puissance de 70 watts sur certains secteurs, permettant ainsi de réduire la puissance installée tout en maintenant un niveau d'éclairement adapté aux besoins des voiries concernées.

En 2025, environ 100 points lumineux ont ainsi été remplacés ou installés directement par le service régie. Cette intervention en régie permet à la CAMVS de poursuivre le renouvellement du patrimoine de manière progressive, en ciblant notamment les équipements présentant les plus forts besoins de maintenance ou les consommations énergétiques les plus importantes.

Actions complémentaires sur les installations

La réduction des consommations d'électricité ne repose toutefois pas uniquement sur le remplacement des lanternes. Elle résulte également de plusieurs actions menées sur les installations de commande et de distribution de l'éclairage public, notamment le remplacement progressif des coffrets de commande.

La modernisation de ces équipements permet d'améliorer la gestion des installations et leur fonctionnement. Par ailleurs, une analyse du patrimoine a permis d'identifier certains secteurs dans lesquels subsistaient des lanternes isolées ou présentant un intérêt limité au regard des besoins d'éclairage. Dans ces situations, certains points lumineux ont pu être supprimés, lorsque les conditions techniques et de sécurité le permettaient. L'ensemble de ces actions contribue à une diminution progressive de la consommation électrique du parc depuis 2020, en combinant réduction de la puissance installée, amélioration des équipements de commande, renouvellement des sources lumineuses et optimisation du nombre de points lumineux.

La rénovation réalisée rue Sarsbara à Berlaimont illustre concrètement cette démarche. Sur cette voie, les 50 lanternes équipées de lampes SHP ont été remplacées par des luminaires LED Civiteq de 70 W.

Cette opération permet de remplacer une technologie ancienne par une solution LED plus performante et d'homogénéiser les équipements installés sur le secteur. Elle contribue également à réduire les besoins de maintenance et à améliorer la maîtrise de la consommation électrique liée à l'éclairage public.

Schéma directeur et programmation des travaux

Le schéma directeur de l'éclairage public est désormais achevé. Il constitue un outil de programmation permettant d'organiser, à l'échelle du territoire, les opérations



de renouvellement, de modernisation et d'optimisation du patrimoine d'éclairage public.

La CAMVS entre désormais dans une phase opérationnelle, avec la préparation du cahier des charges préalable au lancement du marché de travaux. Cette nouvelle étape doit permettre de structurer les interventions à venir, de hiérarchiser les secteurs à traiter et de poursuivre le renouvellement des équipements les plus anciens, tout en intégrant les enjeux de sobriété énergétique, de maîtrise des coûts d'exploitation, de maintenance du patrimoine et d'adaptation des niveaux d'éclairement aux besoins des usagers.

À travers cette programmation pluriannuelle, la CAMVS entend ainsi poursuivre la transformation de son parc d'éclairage public vers des équipements plus performants et moins énergivores, tout en recherchant une gestion plus rationnelle et durable de l'éclairage sur l'ensemble du territoire.

Le PAPI

La GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est une compétence obligatoire exercée par les intercommunalités, notamment en matière d'aménagement des cours d'eau, de protection contre les inondations et de restauration des milieux aquatiques. Dans ce cadre, le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) constitue un outil particulièrement pertinent pour structurer et mettre en œuvre une stratégie globale de prévention du risque inondation.

Historiquement, le bassin versant de la Sambre, sillonné par plusieurs cours d'eau majeurs (Sambre, Helpe Majeure, Helpe Mineure, Solre…) a connu plusieurs épisodes de crues importantes (1980, 1993, 2010…). Le territoire est également exposé aux ruissellements.
Le PAPI, contrat entre l'État et les collectivités, est basé sur un Cahier des Charges National pour :

- promouvoir une gestion globale et concertée des risques d'inondations afin de réduire les conséquences dommageables
- mettre en œuvre des actions de lutte contre les inondations à toutes les échelles grâce à une large mobilisation des acteurs du territoire

Depuis 2016, afin de lutter de façon efficace et opérationnelle contre les phénomènes d'inondations, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a mené les études préalables prévues au PAPI d'intention sur le bassin versant de la Sambre.

Ce PAPI d'intention, labellisé par la Commission Inondation de Bassin en date du 21 novembre 2018, s'est poursuivi de 2019 à 2025, et a bénéficié de deux prorogations par avenant.
Les études préalables menées ont permis de disposer d'une connaissance fine des aléas d'inondation par débordement et ruissellement sur le bassin versant de la Sambre.

Fort de ces résultats, le territoire s'est engagé dans la construction d'une stratégie résiliente fondée sur la prévention, l'information, la sensibilisation aux risques d'inondation, la préservation et le renforcement du bocage et des zones naturelles d'expansion des crues, la réduction de la vulnérabilité, la lutte contre le ruissellement, l'érosion et la maitrise des écoulements.

La réunion du Comité de Pilotage du PAPI de la Sambre du 27 septembre 2024, en présence de Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, a marqué l'engagement du territoire pour la préparation du PAPI complet en vue d'un dépôt aux instances de labellisation avant juin 2025.

À la suite d'un long travail de concertation et de construction avec l'ensemble du territoire du bassin versant de la Sambre, un programme d'actions a été présenté au comité de pilotage du 10 mars 2025 et à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sambre le 24 mars 2025.

Synthèse des enjuex exposés à l'échelle du bassin versant

- **35 000 personnes susceptibles d'être touchées par une crue centennale. Les villes de Maubeuge, Ferrière-la-Grande, Rousies, Jeumont et de façon générale, l'ensemble du Val de Sambre se détache du reste du territoire en termes de population potentiellement impactée.**
- **Près de 4 000 constructions à dominante habitat**
- **7 établissements de pilotage de crise dont Ferrière-la-Grande et Recquignies pour la mairie, Jeumont pour sa mairie et son centre de secours**
- **24 établissements recevant du public, les collèges de Maubeuge et Hautmont**
- **Environnement :**
  - 60% de la surface en ZNIEFF
  - Plus de 10 000 Ha impactés
  - Nombreuses entreprises touchées directement ou indirectement (salariés, accès…) dont Framatome, Evergreen…



En tant que structure gemapienne et au travers de ses différentes compétences, la CAMVS participera aux frais d'animation de la démarche et aux actions dont la maitrise d'ouvrage est confiée au syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois en tant que structure porteuse du SAGE de la Sambre et du PAPI.

Ce programme d'actions de Prévention des Inondations complet a été déposé auprès des services de l'Etat le 27 juin 2025 en vue de sa labellisation et a été approuvé. Il comporte 46 actions réparties sur 7 axes.

Le montant du programme est estimé à près de 5 millions d'euros sur 6 ans (2026-2031), tous maitres d'ouvrages confondus.

- Axe 0 : Animation
- Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : La surveillance et la prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme
- Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : La gestion des écoulements

La CAMVS, dans un souci d'efficience et de coordination, participera également techniquement et financièrement à certaines fiches actions portées en maitrise d'ouvrage par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'eau de l'Avesnois qui est l'autre structure gemapienne du Bassin Versant de la Sambre.

Il est précisé que les deux structures sont partenaires de longue date sur l'entretien des cours d'eau du bassin versant : DIG communes, échanges techniques réguliers et adhésion de la CAMVS au syndicat pour la commune de Noyelles sur Sambre ; les deux structures étant les principaux financeurs locaux du PAPI d'Intention.

La CAMVS serait maître d'ouvrage ou participerait à près de 18 actions pour un montant estimé à 1,76 millions d'euros entre 2026 et 2031.



Territoire du PAPI

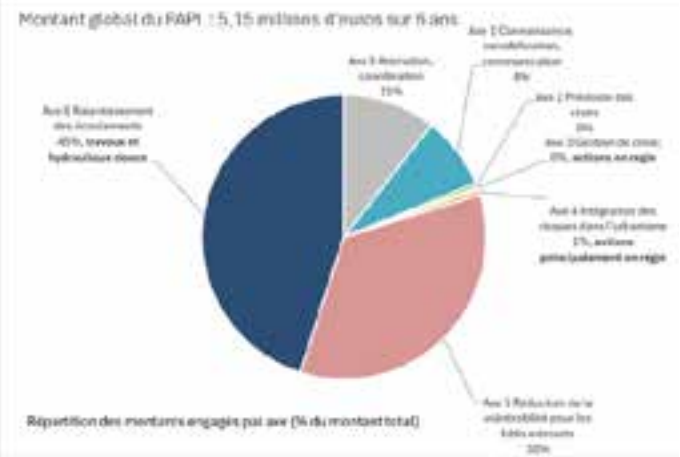



Actions prévues dans ce cadre

Lutte contre les dépôts sauvages

La CAMVS a développé dans le cadre de financements contrat de ville un projet autour du développement durable et de la lutte contre les dépôts sauvages.

Ce projet s'est décliné par la mise en place d'une représentation théâtrale sur la thématique des déchets à destination de 90 collégiens, et une formation des professionnels, agents et élus de la CAMVS, sur la gestion des dépôts sauvages.

Cette action a également permis la diffusion massive d'un court-métrage réalisé par les services en 2021 sur cette même thématique. De septembre à décembre 2025 ce court-métrage était visionnable en avant-projection des films au sein du cinéma de Maubeuge.

Dans le cadre de son adhésion à l'association S3PI, l'agglomération s'est doté d'un guide pour lutter contre les dépôts sauvages, distribués à chaque commune de l'Agglomération.





Réduire les conséquences des activités humaines

Prendre en compte les nuisances lumineuses, « éclairer juste »

Le projet LUNéFIL

Le 08 octobre 2024, a été officiellement lancé le projet franco-wallon « LUNéFIL - (Re)connectons nous à la nuit avec une Lumière Urbaine Naturelle et Économe ». Les objectifs : développer un éclairage durable permettant d'enrayer le déclin de la biodiversité, de répondre aux enjeux du changement climatique, d'améliorer le cadre de vie et de préserver la santé des habitants. Pour une durée de 4 ans, jusque 31 août 2028, 6 opérateurs franco-wallons (techniques et financiers) œuvrent de concert sur ce projet.

La lumière artificielle a des impacts multiples et dans différents domaines :

- Elle altère le cade de vie et réduit les possibilités d'observations du ciel étoilé
- Les lumières intrusives perturbent le rythme biologique et notamment le sommeil, constituant un facteur d'augmentation de stress
- Un éclairage la nuit mais aussi au crépuscule, a des conséquences souvent négatives sur les animaux et végétaux : mortalité directe ou indirecte, déséquilibre des écosystèmes…

De plus, cette lumière artificielle a un coût non négligeable, tant d'un point de vue financier pour les contribuables, qu'en termes de développement durable (consommation d'électricité élevée, production de déchets très polluants…).

En octobre 2024, un marché a été lancé sur la détection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore souterrains et aériens ainsi que leurs émergences associées (obligation réglementaire).

Le groupement d'étude a été constitué et a travaillé en 2025 sur la phase 1 de rendu des constats des matériels actuels. Une cartographie de chaque point lumineux par commune a été établie.

La phase 2 en fin 2025 a apporté des pistes sur les différents scénarios techniques, économiques et organisationnels avec un cahier des préconisations et suggestions visant à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, à la réalisation d'économies d'énergie et à la sobriété lumineuse.

- Budget : 2 931 456,78 € sur 4 ans dont 172 640 € pour la CAMVS / Subvention : 60% FEDER.

- LUNÉfil a été désigné « Projet Ambassadeur 2025 » par le programme INTERREG France–Wallonie– Vlaanderen.

Une charte encadre les actions transfrontalières de ce projet :

Actions dans le cadre du programme :

- 5 chantiers vitrines : 2 à Pont-sur-Sambre, 1 à Jeumont, 1 à Haumont, 1 à Recquignies
- Création d'un guide pour accompagner les acteurs
- Participations des habitants dans l'élaboration des plans lumières à Maubeuge et Jeumont

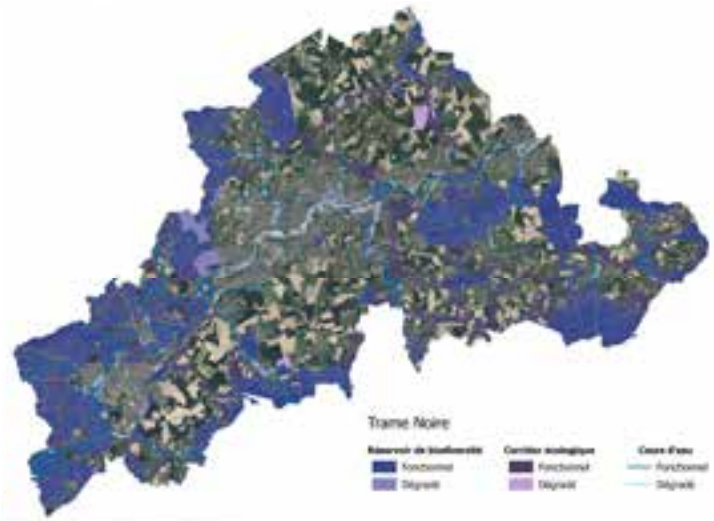

La trame verte et bleue : préserver les continuités écologiques du territoire

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une politique publique visant à préserver et à restaurer les continuités écologiques, c'est-à-dire les corridors naturels qui permettent aux espèces animales et végétales de se déplacer, de se nourrir, de se reproduire et de s'adapter aux évolutions de leur environnement. Elle repose sur deux composantes complémentaires : la Trame Verte, qui concerne les milieux terrestres (forêts, haies, prairies, espaces naturels…), et la Trame Bleue, dédiée aux milieux aquatiques et humides (cours d'eau, mares, zones humides…).

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue s'inscrit dans un cadre réglementaire national et régional. La loi Engagement National pour l'Environnement de 2010 a engagé l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) afin d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à préserver ou à restaurer. Dans ce contexte, le SRCE Nord–Pas-de-Calais a été adopté en 2014. Les principes de la Trame Verte et Bleue sont aujourd'hui intégrés au Code de l'environnement ainsi qu'au Code de l'urbanisme, afin de prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement et les documents de planification.

À travers la réalisation d'actions de restauration des continuités écologiques, la collectivité contribue au maintien de la biodiversité, au renforcement de la résilience des écosystèmes face au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Dans ce cadre, l'agglo est propriétaire de 14 sites naturels avec 175 ha qu'elle entretien en pratiquant la gestion différenciée dans le respect des plans de gestion.

Liste des sites naturels :

- Carrière de l'Horipette à Bachant
- Réserve Naturelle Régionale de Pantegnies à Pont-sur-Sambre
- Pature aux nageurs à Boussière-sur-Sambre

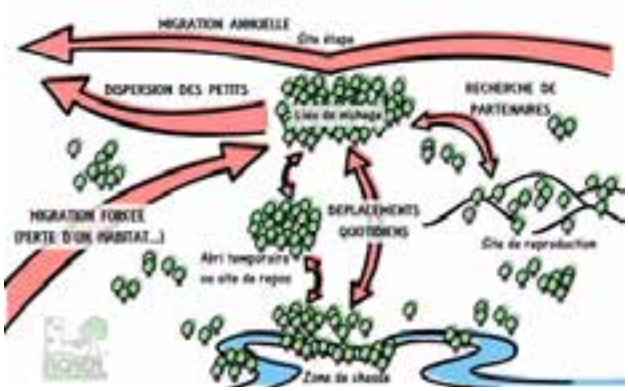

- ZA La Marlière à Feignies
- Pots d'argent à Louvroil
- Carrière Gillet à Ferrière-la-Grande
- Champ le Loup à Ferrière-la-Grande
- Miroux à Ferrière-la-Grande
- Uranie à Ferrière-la-Grande
- CLECIM à Rousies
- Les Marpiniaux à Marpent
- La Faiencerie Rousies
- Les bras morts de Sassegnies et Leval

La gestion des sites naturels appartenant à la CAMVS suit les recommandations établies dans un plan de gestion.

Un plan de gestion est un document visant à établir une stratégie d'action pour préserver, entretenir et valoriser un site naturel. Il prend en compte l'historique du site, les enjeux socio-économiques liés au lieu, les milieux et espèces présentes afin de déterminer des enjeux et des objectifs. Un plan de gestion est établi sur une durée de 5 à 10 ans et est réévalué au terme de cette période afin d'adapter les interventions à l'évolution du site.

Certains sites naturels font l'objet d'une co-gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Le service gère également l'ensemble des espaces verts de la CAMVS hors site Naturel : assainissement, Zones d' Activités et la lutte contre l'hydrocotyle fausse renoncule en soutien technique de VNF.

Prévenir et lutter contre les risques naturels (inondations, érosions, ruissellement)

Dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations étendue à la lutte contre l'Erosion (GEMAPI-E), l'Agglo œuvre à répondre aux problèmes de ruissellement, d'érosion des sols et d'inondations. Afin de cibler et prioriser ces interventions, l'Agglo en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (CA) étudie et recense les zones de ruissellement agricole. Dans le but de pouvoir lutter contre cette problématique, plusieurs actions sont mises en place.

La première concerne un programme d'implantation d'ouvrages d'hydraulique douce (plantation de haies et de fascines) qui est mis en œuvre sur la base du volontariat avec les exploitants et propriétaires depuis 2021.

Dans ce cadre, 743 mètres d'ouvrages d'hydraulique douce destinés à lutter contre l'érosion ont été mis en place en 2025 sur quatre communes du territoire : Villers-Sire-Nicole, Jeumont, Bachant et Vieux-Reng.

Ces aménagements, mis en place chez 4 exploitants agricoles volontaires, comprennent 68 mètres de fascines et 675 mètres de haies, contribuant ainsi à limiter le ruissellement, favoriser l'infiltration des eaux et préserver les sols agricoles.
Les haies et fascine permettent de ralentir le ruissellement et l'érosion de surface mais aussi de structurer les sols en profondeur par leurs racines et de participer à la phyto épuration en fixant les nutriments eutrophes préalablement métabolisés par les bactéries pour rendre ces nutriments assimilables par les plantes.

Les ouvrages d'hydraulique douce et les haies bocagères sont financés en partie par le département du Nord et conventionné avec les propriétaires et les exploitants pour garantir la pérennité des ouvrages.

De même, pour lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement, une étude est en cours sur 9 sous-bassins versants soit 7 500 Ha et 18 communes qui sont :

Assevent, Beaufort, Bersillies, Bousignies-sur-Roc, Boussois, Colleret, Cousolre, Élesmes, Ferrière-la-Grande, Louvroil, Mairieux, Marpent, Maubeuge, Recquignies, Rousies, Saint-Rémy-du-nord, Vieux-Reng, Villers sire Nicole.
Cette étude a été subventionnée à 70 % par l'agence de l'eau.

Perspectives :

Poursuivre le conventionnement dans le cadre du programme annuel de plantation d'ouvrages antiérosifs.
Conventionner les ouvrages négociés lors de la phase de concertation avec les agriculteurs ayant eu lieu du 22 juin au 1 er juillet 2025.

Assurer les actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement avec le programme d'implantation d'ouvrages d'hydraulique douce, la finalisation de la négociation des ouvrages pour l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur les 9 bassins versants ainsi que les actions quotidiennes d'assistance aux administrés en cas de problématiques ponctuelles liées à l'érosion et au ruissellement.



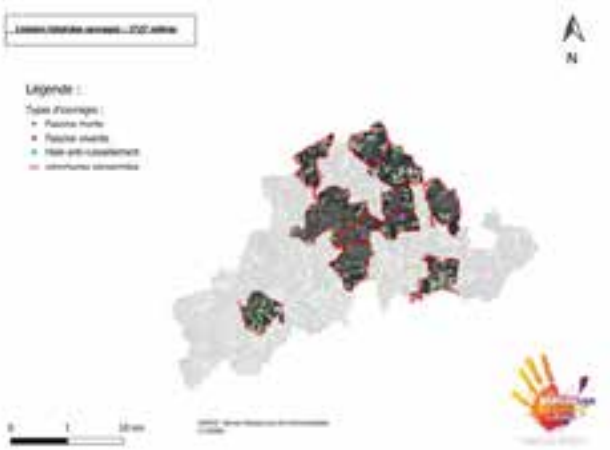

Les actions courantes d'entretien et de restauration des cours d'eau dans le cadre de la GEMAPI

- Gestion raisonnée des embâcles (accumulation naturelle de branches, troncs, végétaux ou autres matériaux dans le lit d'un cours d'eau, pouvant ralentir ou modifier l'écoulement de l'eau et, dans certains cas, favoriser les débordements.)
- Entretien de la ripisylve : Élagage, recépage, débroussaillage, éclaircissement…
- Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes : renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, hydrocotyle, etc.
- Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs
- Autres actions :
- Travaux de renaturation de cours d'eau
- Protection des berges grâce au génie végétal
- Restauration de la continuité écologique et des sédiments

En 2025 :

- Travaux de renaturation de cours d'eau et de protection de berge par génie végétale : Ruisseau de Quiévelon à Ferrière la Petite
- 14 opérations de Gestion raisonnée des embâcles
- 1,95 km d'entretien de la ripisylve : recépage, débroussaillage, éclaircissement…
- 3,29 km de lutte contre les espèces Exotiques Envahissantes (dans le cadre de la GEMAPI)
- 10 convention établie avec les riverains pour l'entretien
- Création d'une annexe alluviale à Pont sur Sambre par la FDAAPPMA59 avec le soutien financier de la CAMVS et sur une propriété de la CAMVS.





Travaux avant/après ruisseau du Quiévelon

Jeter moins, trier mieux



Depuis le 1er janvier 2024, l'Agglomération assure uniquement la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Le traitement et la valorisation des déchets collectés sont quant à eux assurés par le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets).

Les chiffres de 2025

- **4 déchetteries** à moins de 10 min de chaque usager, ouvertes 7 jours sur 7
- **25 957 tonnes** de déchets pris en charge sur ces déchetteries, et notamment :
  - **116 tonnes** de déchets ménagers spéciaux envoyés dans les filières adéquates
  - **725 tonnes** de déchets d'équipement électriques et électroniques
  - **4 bennes Eco mobilie**r – **1 373 tonnes** recyclés ou valorisés
- **103 bornes** Le Relais présentes sur le territoire – 403 tonnes de textiles, linges et chaussures collectés
- **185 colonnes aériennes** pour la collecte du verre installées sur 16 communes de la collectivité
- **304 colonnes enterrées** pour les flux OM – Recyclables – Verre sur notre territoire
- **6 276 tonnes** de déchets recyclés en centre de tri grâce au tri à la source par les administrés
- **Collecte des encombrants : 1 353.92 tonnes** collectés : taux de valorisation de 85 %
- **L'Agglomération a participé pour 14 usagers à l'achat d'un composteur** afin de permettre à un plus grand nombre de pouvoir s'équiper, qu'ils soient en habitation individuelle ou collective.

En actions

- 6 ADT (Ambassadeurs du Tri) interviennent quotidiennement auprès des habitants : sensibilisation en porte à porte, animations dans les écoles, présences sur les manifestations.
- Collecte des Encombrants : Chaque administré bénéficie d'un nombre de collectes illimité dans l'année sur simple appel téléphonique à l'une des associations d'insertion titulaires du marché.
- Déploiement au niveau des communes volontaires du tri hors foyer par la mise en place de 50 abri-bacs sur la voie publique, à proximité d'équipements recevant du public
- Mise en œuvre d'une plateforme « info Déchets » dans le cadre du nouveau site internet de la collectivité avec une fonction « info Tri » permettant à l'usager, en fonction de son adresse et de l'état et de la catégorie de l'objet ou du déchet concerné, de connaitre les solutions adaptées en fonction des exutoires disponibles
- Déploiement d'un système de récompense de l'usager pour son geste de tri du verre sur 145 colonnes aériennes dans 16 communes

Perspectives 2026

- Lancement du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui a pour objectif de respecter les obligations réglementaires en termes de prévention des déchets
- Déploiement de nouvelles colonnes enterrées dans les programmes de logements neufs ou lors de réhabilitation.
- Réalisation d'une étude préalable à la mise en place du tri à la source des biodéchets et d'une étude d'optimisation de la gestion des déchets.

Plateforme info Déchets

Dans le cadre de la modernisation de ses services et de l'amélioration de l'information des usagers, l'Agglomération a mis en place une plateforme « Info Déchets » accessible depuis son site internet.

Grâce à la fonctionnalité « Info Tri », chaque habitant peut obtenir des **consignes personnalisées** en fonction de son **adresse**, de la **nature du déchet** concerné et de son **état**. Cet outil permet d'identifier facilement la solution de tri ou de dépôt la plus adaptée parmi les exutoires disponibles sur le territoire. En facilitant l'accès à une information fiable et pratique, cette plateforme contribue à **améliorer les performances de tri**, à **réduire les erreurs de collecte** et à **encourager des comportements plus responsables** en matière de gestion des déchets.



Tri des déchets

Afin de favoriser le recyclage et la valorisation des déchets, l'Agglomération poursuit ses actions de **sensibilisation au tri** :

- **Tous les emballages** en plastique, métal, carton et tous les papiers peuvent désormais être déposés dans le bac à couvercle jaune ou dans la colonne enterrée pour recyclables, **jetés en vrac sans être placés dans un sac** afin de permettre leur identification et leur traitement dans le centre de tri.
- **Les emballages en verre** doivent être déposé dans les points d'apport volontaire ou dans les colonnes enterrées pour le verre répartis sur le territoire ou, dans certaines communes, dans le mini-bac à verre prévu à cet effet.
- **Les déchets non recyclables (ordures ménagères résiduelles)** doivent quant à eux être placés **dans un sac poubelle fermé** (pour des raisons d'hygiène) puis déposés dans la poubelle grise ou dans la colonne enterrée dédiée aux ordures ménagères résiduelles.

Ces consignes simplifiées contribuent à **améliorer les performances de tri** et à **réduire la quantité de déchets orientés vers l'élimination**.



Garantir les besoins essentiels et vitaux pour tous

Grand cycle de l'eau

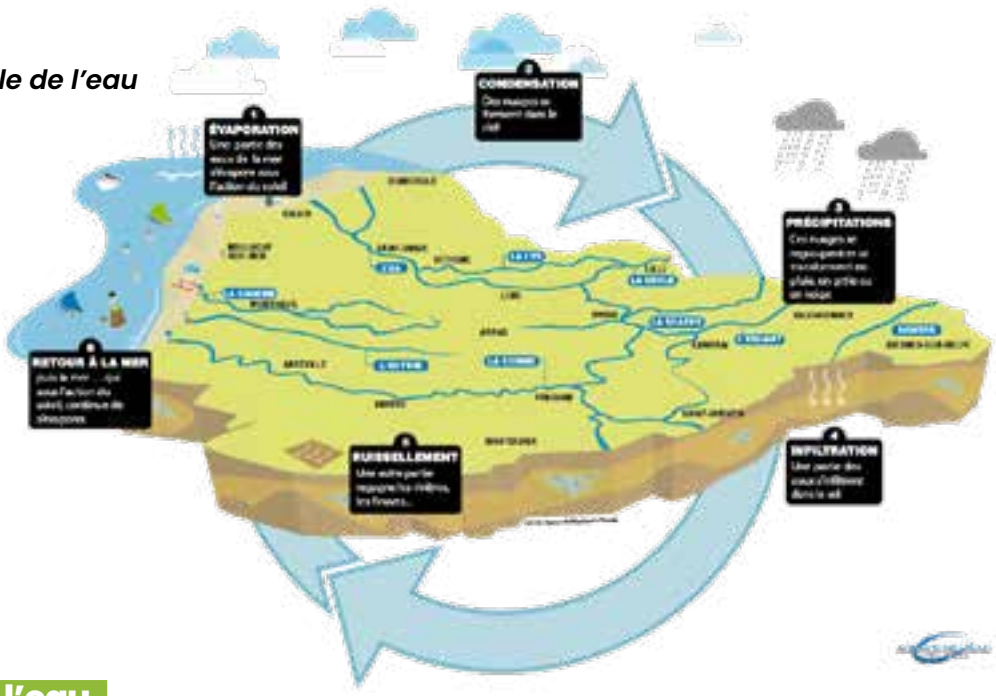

Le cycle de l'eau

L'Agglo exerce la compétence relative au cycle de l'eau afin de garantir un service public de qualité tout en préservant les ressources naturelles. À ce titre, elle assure la gestion de l'assainissement collectif et non collectif, comprenant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. Elle est également compétente en matière d'eau potable, en veillant à la protection de la ressource, à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'une eau conforme aux exigences sanitaires. Enfin, l'Agglo met en œuvre des actions de protection des milieux aquatiques et de préservation de la ressource en eau, contribuant ainsi à la sécurité de l'approvisionnement, à la qualité des cours d'eau et à la protection de l'environnement. Ces missions s'inscrivent dans une démarche de gestion durable du cycle de l'eau, conciliant enjeux sanitaires, environnementaux et de service aux usagers.

Petit cycle de l'eau

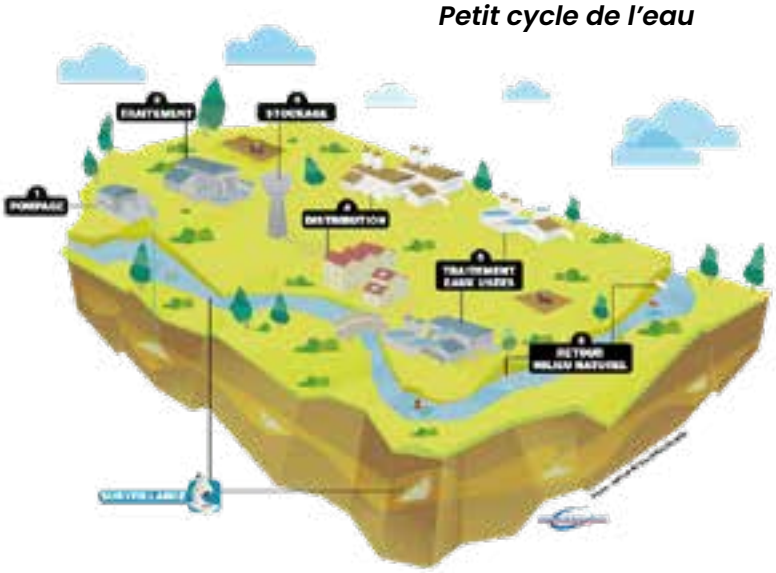

Préserver la ressource en eau

Les eaux souterraines présentent un enjeu important dans le bassin, tant pour l'alimentation en eau potable que pour le fonctionnement hydrographique du bassin. L'Agglo mène plusieurs actions pour diminuer la pression sur la ressource en eau, pour améliorer la gestion de ses réseaux (pluvial et assainissement) mais aussi pour promouvoir l'eau distribuée sur le territoire (marque «L'Eau d'ici»).

Dans le cadre du 12e Programme d'Interventions 2025-2030, l'Agence de l'eau Artois-Picardie renforce sa contractualisation avec les territoires grâce à de nouveaux outils : les contrats de masse d'eau, qui permettent d'identifier les travaux prioritaires nécessaires à l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, les contrats d'action pour la ressource en eau (CARE), destinés à préserver la qualité de l'eau des captages, et les pactes de gouvernance conclus avec les structures porteuses des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Les contrats CARE sont des plans d'actions concertés visant à réduire ou supprimer toutes les sources de pollutions diffuses vers la ressource en eau souterraine. Ce dispositif est mis en place par l'agence de l'eau pour répondre à l'obligation de constitution de plan d'action sur les captages prioritaires du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Sur le territoire de la CAMVS nous avons 5 champs captant d'eau potable : Vieux-Reng, Rousies, Ferriere, Limont-Fontaine, Bachant.

4 sont «prioritaires» au titre du SDAGE et 1 et «ultra-prioritaire» par arrêté du Préfet de bassin.

Accompagnement des agriculteurs engagés pour des pratiques plus vertueuses

En 2025, à l'échelle de tout le territoire et de toutes les AAC (aires d'alimentation de captage) 16 exploitants agricoles ont réalisé des reliquats azotés supplémentaires avec le programme de la CAMVS, 6 exploitants ont réalisé des analyses de sol, 7 ont réalisé des pesées de couverts et 10 agriculteurs sont suivis sur Vieux-Reng.

Depuis 2025, 1 exploitation est accompagnée pour développer des prairies dans les aires de captage. Ces actions contribuent à comprendre la qualité du sol afin d'adapter les pratiques pour qu'elles soient plus vertueuses.

Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE) de Vieux-Reng

L'étude hydrogéologique complémentaire sur le champ captant de Vieux-Reng s'est initiée en décembre 2022 et s'est achevée par un comité de pilotage le 8 septembre 2025 afin de présenter la nouvelle délimitation de l'AAC de Vieux-Reng et sa vulnérabilité au transfert de pollution.

- 17 exploitants concernés par l'aire d'alimentation de captage

Le plan d'action pour le CARE de Vieux-Reng est en cours d'écriture et de concertation avec le monde agricole et les acteurs de l'eau.

Accompagnement technique auprès des exploitants de l'AAC de Vieux-Reng

Le 30 juin 2025, une réunion de lancement de l'accompagnement technique agricole de la chambre d'agriculture a permis de présenter le calendrier des actions et d'organiser les échanges avec les exploitants volontaires pour la fin d'année :

- 7 Pesées de couverts
- 18 Analyses de sol
- 18 REH (reliquat entrée hiver) : C'est une analyse de la teneur en azote présente dans le sol avant le drainage hivernal. Il donne une indication sur ce que la culture à relargué ou n'a pas consommé.
- 1 demi-journée de formation au cycle de l'azote

Cette action a pour objectif d'aider les exploitants agricoles à atteindre les objectifs de baisse de pression polluante définis pour le CARE de Vieux-Reng en matière de nitrate et produits phytosanitaires.

AMO pour le comblement de l'ancien forage industriel de la SPIE à Ferrière-la-Grande

Une étude a été lancée en mai 2025 afin de déterminer précisément le fonctionnement hydraulique de l'ancien forage industriel de la SPIE. Celui-ci servait à alimenter l'usine en eau pour le travail du métal.
L'ouvrage se situe sur une voirie lourde avec des risques de pollution aux hydrocarbures. Il est toujours alimenté par sa source et déverse à la rivière Solre.

L'étude a permis de déterminer les sources d'arrivée d'eau, leur débit et d'identifier les aménagements à mettre en place pour sécuriser la source. À l'issu de cette étude il a été convenu de ne pas combler l'ouvrage pour ne pas risquer d'ennoyer des installations en amont, mais de réaliser un aménagement pour sécuriser l'ouvrage vis à vis de transferts de pollution émanant de la voirie.

AAC de Ferrière : Carrière Gillet

En 2025 : réalisation d'une étude hydraulique portée par la 3CA avec définition d'un projet d'aménagement d'ouvrage de lutte contre l'érosion des sols. L'objectif est de lutter contre la propagation de la cyanobactérie du plan d'eau de la carrière.

Perspectives : PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux)

Il s'agit d'un dispositif règlementaire qui consiste à lister tous les risques qui pèsent sur la ressource et les ouvrages de collecte et de distribution de l'eau potable. L'objectif est d'élaborer un plan d'action pour réduire ces risques. En 2026 la réalisation de ce PGSSE porté par la CAMVS a été confiée à un bureau d'étude.

Recours aux énergies renouvelables

L'élaboration des contrats CARE à l'échelle des Aires d'Alimentation des Captages du territoire nécessite la mise en place de mesures de réduction des pressions polluantes en matière :

- De gestion de l'assainissement collectif et non collectif
- De recours aux techniques alternatives aux produits phytosanitaires non agricoles
- De gestion de l'occupation du sol et des activités dans l'aire d'alimentation des captages
- De pratiques agricoles

Dans ce cadre, l'agglo souhaite accompagner le développement de culture à bas niveau d'intrants (BNI) sur les aires d'alimentation des captages afin de diminuer la pression polluante d'origine agricole.

La production de Miscanthus giganteus est une filière particulièrement bénéfique pour la préservation de la ressource en eau et pour la lutte contre l'érosion des sols.
Cette plante non invasive ne demande aucun intrant, ni fertilisation, ni pesticide. Elle est peu exigeante en azote, elle est mise en place pour 20 ans et produit durablement une biomasse importante aux multiples débouchés.

Une des principales filières de valorisation du Miscanthus consiste à produire de l'énergie (1m3 de miscanthus équivaut à 45 L de mazout source valbiom), via des chaudières a biomasse, en association avec du bois de plaquette.

À la suite de nombreux échanges techniques avec le Parc naturel régional de l'Avesnois, qui travaille depuis de nombreuses années à la protection du bocage par la valorisation de la haie en bois plaquette pour les chaudières à biomasse, les retours d'expérience des collectivités équipées prouvent la pertinence financière et la fiabilité croissante des outils techniques existants.

Un certain nombre de projets portés par la CAMVS concernant le renouvellement ou la création d'équipements au sein de son propre parc immobilier pourraient avoir recours à ces bioénergies et ainsi utiliser cette filière elle-même, favorable à la protection de la ressource en eau potable et au développement durable.

En ce sens, une délibération a été adoptée en décembre 2025 afin de poursuivre cette démarche et de favoriser l'intégration de solutions énergétiques renouvelables dans les projets portés par la collectivité.

La production et distribution de l'eau potable

L'Agglo alimente en eau 18 de ses 43 communes, pour approximativement 106 000 habitants.

Le rendement de réseau en 2025 respecte aisément l'obligation réglementaire du décret du 27 Janvier 2012. Concernant la performance du réseau, des moyens sont mis en œuvre pour assurer le suivi, le contrôle ainsi que des actions consécutives de recherche et réparation de fuites :

- Le renforcement de la sectorisation du réseau qui assure une meilleure réactivité lors de suspicion de fuites.
- L'installations de réducteurs de pression sur certains secteurs qui réduisent le débit de perte en eau en présence de fuites.
- La mise en place de loggers « Avertir », au nombre de 630 et les loggers semi-fixes du régisseur qui assurent une écoute permanente sur les secteurs urbains où le risque de fuites est le plus élevé. Dont 130 loggers ont été installés fin 2025.
- Afin d'accompagner les usagers dans une meilleure maîtrise de leur consommation d'eau, la CAMVS poursuit le déploiement de la télérelève des compteurs. Ce service permet notamment de suivre sa consommation et d'être alerté en cas de fuite ou de surconsommation, favorisant ainsi une détection plus rapide des anomalies et la préservation de la ressource en eau. Au 31 décembre 2025, 47 470 compteurs étaient équipés de ce dispositif, avec un taux de remontée des données de 97,53 %, témoignant de la fiabilité du service.

« À l'inverse des usages réglementaires, les prélèvements et ouvertures non autorisés de poteaux et bouches d'incendie demeurent fréquents sur le territoire. Ces pratiques, réalisées par des personnes non habilitées, occasionnent non seulement des pertes significatives d'eau, mais peuvent également provoquer des dommages importants sur les canalisations et branchements, notamment en raison de manœuvres inappropriées ou trop brutales. »

Dans le cadre du plan d'amélioration de la performance du réseau, 25 capteurs de contrôle d'utilisation, dits « Copernic », ont été installés en 2023 sur des poteaux d'incendie stratégiques. Cette démarche vise à objectiver l'ampleur des usages non autorisés et à disposer d'indicateurs fiables. Toutefois, la seule mise en place de ces capteurs ne saurait suffire à enrayer durablement le phénomène.» (RAD SUEZ CAMVS 2025).



Rapport annuel du délégataire 2025, SUEZ

La qualité de l'eau

Les analyses réalisées en 2025 ont confirmé la présence de métabolites de pesticides et de PFAS dans certaines ressources. Des dépassements de la limite de qualité ont été constatés ponctuellement mais la valeur sanitaire n'a jamais été atteinte. L'eau reste donc consommable. Cependant, afin d'améliorer la qualité de l'eau, la CAMVS poursuit ses actions : campagnes de suivi renforcées de la qualité, actions visant à réduire les pesticides à proximité des captages et mélanges d'eau afin d'optimiser la qualité de l'eau distribuée au robinet.

Le Schéma directeur de production et de distribution d'eau potable

En 2022, la CAMVS a lancé une consultation pour l'élaboration d'un schéma directeur de la production et de la distribution d'eau potable à l'échelle du territoire. La première phase, consacrée au recueil et à la synthèse des données, a été restituée en 2024.

Débutée la même année, la seconde phase vise à évaluer l'adéquation des installations avec l'évolution prévisible des besoins en eau, à veiller à une bonne gestion patrimoniale des infrastructures et à préserver la qualité de l'eau. Elle permettra de définir différents scénarios pour garantir la continuité et optimiser le service, accompagnés d'une évaluation financière des investissements nécessaires. Le choix du scénario devra avoir lieu avant la fin de l'année 2026 et il est projeté une fin du schéma directeur en 2027.

Les nappes phréatiques en 2025

En 2025, le territoire de Maubeuge a connu une pluviométrie nettement inférieure à la moyenne, avec 642 mm de précipitations contre 849 mm habituellement. Après un mois de janvier particulièrement pluvieux, l'année a été marquée par un printemps très sec, un été aux précipitations plus modérées et un automne plus humide.

Cette faible pluviométrie n'a pas permis une recharge complète des nappes phréatiques. Toutefois, les niveaux des nappes issus des années précédentes ont permis de maintenir une disponibilité de la ressource en eau satisfaisante. Cette situation résulte également de la baisse de la consommation des usagers et des investissements réalisés par la CAMVS depuis plusieurs années. Ces derniers ont notamment permis de diversifier les ressources sollicitées et de réduire les pertes d'eau sur les réseaux, contribuant ainsi à renforcer la résilience du territoire face aux variations de la ressource en eau.

Gestion des eaux usées et assainissement

La collectivité dispose de la compétence « assainissement » sur 28 communes, ces dernières sont regroupées en « unités techniques », correspondant à la station de traitement des eaux usées de rattachement.

Il existe six Unités Techniques sur le territoire de la CAMVS à savoir : Maubeuge, Jeumont, Aulnoye-Aymeries, Vieux-Mesnil, Colleret, Obrechies.

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté d'Agglomération gère la compétence assainissement. Cela consiste à épurer les eaux usées avant qu'elles ne rejoignent le milieu naturel en répondant à des normes strictes, gages de protection du milieu naturel.

Le service assainissement prend en charge l'intégralité du dispositif d'assainissement, qu'il s'agisse de réaliser des études de modernisation ou d'extension de réseaux, d'entretenir les canalisations et les équipements en domaine public, de gérer les stations d'épuration ou de valoriser les boues issues du processus de traitement, et l'élaboration des zonages prévus par l'article L.2224-10 du CGCT.

- **6 stations d'épuration**
- **180 stations de relevage**
- **8 pluviomètres**
- **38 déversoirs d'orages supervisés**
- **8 M de m3 d'eaux usées rejetées**

En 2025 pour les 3 unités techniques (Maubeuge, Aulnoy, Jeumont) : près de 45 000 m3 d'eau potable ont été économisés contre 19 500 m3 en 2024.

Les déversements constatés sur les 3 UT (Unité Technique) sont de l'ordre de :

- UT de Maubeuge : 4,8 % (9,05 en 2024)
- UT d'Aulnoye-Aymeries : 8,9 % (8,39 en 2024)
- UT de Jeumont : 14 % (10,94 en 2024)
- Les autres UT ne sont pas concernées par la mesure de déversements car leur capacité de traitement est inférieure à 10 000 eq/hts (équivalent habitant)

1 343 Tonnes de matières sèches issues des boues [KT22.1]ont été utilisées pour le compostage.

91 Tonnes pour l'épandage agricole.

En 2025, la CAMVS a poursuivi la modernisation de ses équipements avec le remplacement de 47 pompes, dont 11 pompes intelligentes CONCERTOR. Plus adaptées aux contraintes rencontrées sur les réseaux, ces pompes permettent notamment de mieux prévenir et gérer les phénomènes de bouchage.

Cette modernisation s'est traduite par une nette amélioration du fonctionnement des installations : 86 opérations de débouchage ont été nécessaires en 2025, contre 181 en 2024, soit une réduction de plus de 50 %. Les nouveaux équipements contribuent ainsi à améliorer la continuité du service, à réduire les interventions de maintenance et à optimiser les consommations énergétiques grâce à un fonctionnement plus performant et mieux adapté aux besoins.

Schéma Directeur d'Assainissement collectif et non collectif

Dans un contexte marqué pour les Collectivités locales et les services de l'Etat par les problématiques multiples liées à la gestion de l'eau (qualité, sécurité, santé, préservation, gestion, DSP, ...), il est apparu primordial de redéfinir une vision globale et prospective des investissements à court, moyen et long terme afin d'en maitriser les coûts.

Dans cette perspective, il a été décidé par les élus de mettre en place un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) sur les communes gérées en régie, à la suite du schéma directeur eau potable. Cela a pour objectif de disposer d'une vision globale du fonctionnement des réseaux d'assainissement (unitaires/séparatifs) et de disposer d'un programme pluriannuel de travaux sur une période d'environ 30 ans.

Par ailleurs, cette nouvelle étude s'inscrit pleinement dans une démarche de gestion patrimoniale afin de donner en outre de la visibilité aux services de l'Etat et notamment à l'Agence de l'Eau Artois Picardie, principale source d'aides financières.

La 1ère partie de l'étude a été réalisée en dressant un état des lieux sur les besoins, les attentes des élus et la réglementation.

Il convient de préciser que la prestation est réalisée à l'échelle de 25 à 28 communes (selon la nature des volets) pour lesquelles la CAMVS dispose de la compétence assainissement. Les 15 autres communes étant gérées par Noréade.



Valoriser l'agriculture et l'alimentation locale

PAT (Projet Alimentaire Territorial)

Objectif : organiser durablement l'alimentation des territoires, de la production jusqu'à l'assiette, en agissant sur les filières, les cantines, l'accès à l'alimentation, l'éducation, les déchets et la gouvernance.

Le PAT doit permettre de développer l'agriculture en améliorant la qualité de l'alimentation sur notre territoire. Il permet aussi de relier les politiques agricoles, économiques, sociales, sanitaires, éducatives et environnementales dans une feuille de route commune jusqu'en 2030.

34 PAT sont ainsi labellisés en Hauts de France, de niveau 1 et de niveau 2. Visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs.

Aux côtés des 3 autres EPCI de l'arrondissement, et sous la coordination du Parc Naturel régional de l'Avesnois, l'Agglo s'investit dans le PAT allant de 2025 à 2030. Le PAT du territoire est reconnu Labellisation niveau 2 depuis mai 2025. Le niveau 2, correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés. Il est attribué pour une période de 5 ans renouvelable.

Les axes de ce PAT 2 sont :

- Axe 1 : Rendre visible l'offre et susciter la demande de produits locaux et durables en circuits courts
- Axe 2 : Soutenir les projets structurants et valorisants pour nos filières locales et durables
- Axe 3 : Accompagner la transition de la restauration collective
- Axe 4 : Rendre accessible l'alimentation en quantité et en qualité pour tous les habitants
- Axe 5 : Éduquer et faire de la prévention à une alimentation saine et durable
- Axe 6 : Lutter contre le gaspillage alimentaire, réduire les déchets organiques avec les habitants et valoriser les surplus
- Axe 7 : Piloter, coordonner et évaluer le PAT 2

Les priorités sont de consolider les filières locales, accélérer la restauration collective (EGALIM), déployer le dispositif « Mieux manger pour tous » et renforcer la gouvernance et le suivi.

Les freins qui persistent proviennent de l'isolement des producteurs, du manque de logistique mutualisée, des trous dans certaines filières, du manque d'outils de transformation et d'une faible appropriation par certains restaurateurs.

Cela suppose de consolider les producteurs en circuits courts, de renforcer les débouchés vers les commerces, la restauration collective et le tourisme, et de travailler les maillons manquants : transformation, logistique, signalétique et animation collective.

En 2025-2026, le montant des recettes du PAT 2 Sambre-Avesnois s'élève à 832 427€.

Les chiffres de l'Agglo

La CAMVS est l'intercommunalité la plus peuplée du PAT Sambre-Avesnois, mais également l'une des plus touchées par la précarité.

- **Pauvreté :** Le taux de pauvreté du territoire y est de 28 % (en 2021), soit un chiffre nettement supérieur à la moyenne nationale (15 %) et à celle de l'ensemble du PAT (24 %).
- **Revenus :** Le territoire est marqué par une part importante d'ouvriers et de personnes sans activité. L'alimentation y est souvent la variable d'ajustement budgétaire pour les ménages les plus modestes.
- **Santé :** À Aulnoye-Aymeries, par exemple, on note un taux élevé de personnes en Affection Longue Durée (plus de 45 %), le diabète de type 1 et 2 représentants 24 % de ces cas.

Zoom sur la légumerie

En 2025, la légumerie a vu le jour au niveau de la ZA de la Savate à Maubeuge. Il s'agit d'un atelier de transformation de légumes et fruits bruts où ceux-ci sont triés, lavés, épluchés et conditionnés. Ces produits préparés sont prêts à l'emploi et approvisionnent généralement les acteurs de la restauration collective, opérateurs publics ou privés, grandes et moyennes surfaces de vente. En 2025, 600 tonnes de fruits et légumes ont ainsi été transformés.

Ce que le PAT permet concrètement :

- Appui à la restauration collective : accompagnement de Bachant et Pont-sur-Sambre, amélioration des télédéclarations Ma Cantine et appui fournisseurs EGAlim local / durable.
- Soutien à la structuration des filières : coordination autour de la légumerie, lien avec les besoins agricoles et logistiques, travail sur une filière bas intrants autour du sarrasin.
- Accompagnement d'acteurs économiques : Ferme Claire de Lune à Maubeuge, Val Nature –Vrac à Rousies.
- Actions MMPT et accessibilité : projets avec le Centre socio-culturel Guy Môquet, le CCAS de Feignies et l'association Synergie autour des jardins, ateliers cuisine, paniers solidaires et insertion.
- Éducation alimentaire : accompagnement de Recquignies pour un programme d'actions autour de la médiathèque.

Sur la CAMVS, le PAT relie production locale, insertion, jardins solidaires, restauration collective et structuration de la légumerie.





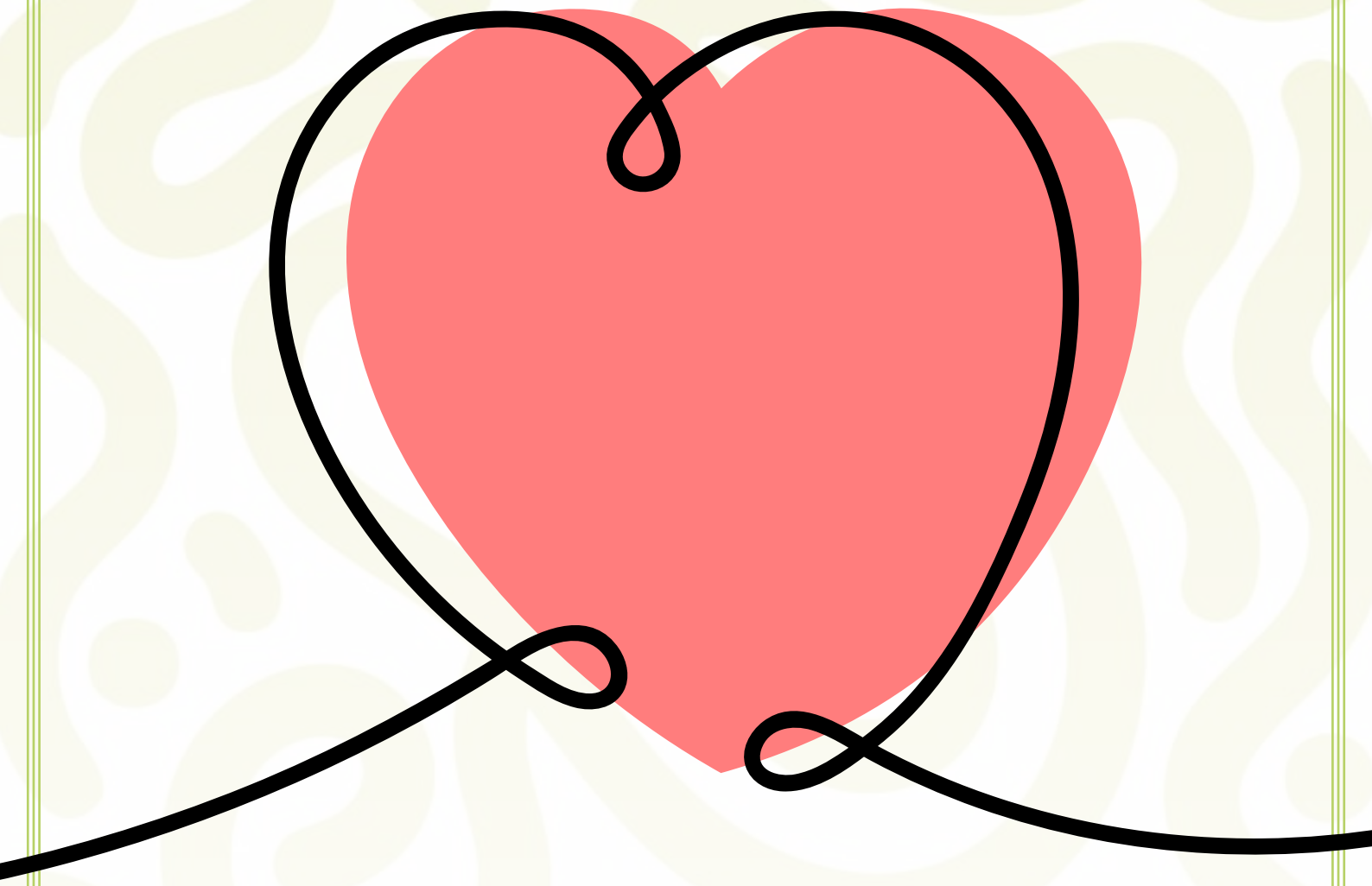

UNE TERRE DE SOLIDARITÉS

Permettre l'accès à l'emploi pour tous

Le contrat de ville

Dans le cadre de l'action contrat de ville 2025, la CAMVS a reçu 134 personnes en rendez-vous : 73 habitent en QPV et 103 personnes ont été orientées vers les partenaires (BGE, CMA, CCI, ADIE, Initiative Sambre- Avesnois). 20 entreprises ont été créées grâce à ce dispositif.

La clause sociale d'insertion

La clause sociale d'insertion, encadrée par le Code de la commande publique, prévoit l'intégration d'heures d'insertion dans les marchés publics au profit des personnes éloignées de l'emploi : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, jeunes sans qualification, seniors ou encore personnes en situation de handicap.

Dans le cadre des opérations du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), une attention particulière est portée aux habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), qui constituent un public prioritaire d'accès aux heures d'insertion.

Depuis 2023, le dispositif de clause sociale porté par RESA sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) a permis d'accompagner 505 bénéficiaires et de réaliser 304 085 heures d'insertion. Cette dynamique s'est traduite par l'intégration de clauses sociales dans 541 marchés publics et par la conclusion de 668 contrats, illustrant l'implication des maîtres d'ouvrage et des entreprises du territoire en faveur de l'insertion professionnelle.

Les actions menées se concentrent principalement sur les communes de Maubeuge (30 %) et Hautmont (25 %), suivies de Louvroil (15 %), Aulnoye-Aymeries (9 %) et Jeumont (8 %). Les autres communes du territoire représentent 12 % des réalisations.

Dans le cadre de son PLH, l'Agglo agit en faveur du parc social aux côtés des bailleurs exerçant sur le territoire, ainsi qu'auprès des propriétaires privés en tant que délégataire de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).



Concourir à la sécurité informatique du territoire et accompagner la transformation digitale



L'Agglomération a opéré depuis plusieurs années un grand plan d'investissement sur les remodelages des réseaux, du matériel. Le sujet de la sécurité informatique est devenu incontournable, afin de protéger toujours mieux les données de l'agglomération, ses agents et de ses usagers.

Voici un aperçu des principales actions concrétisées concernant le matériel, les réseaux et la sécurité informatique de l'agglomération.

Matériel et sobriétés

- Renouvellement progressif du parc informatique (portables et équipements mobiles) avec standardisation des configurations et remplacement progressif des postes fixes par des équipements portables.
- Remplacement des serveurs obsolètes par des solutions virtualisées plus performantes et économes en énergie.
- Mise à jour du parc d'impression et mise en place d'un dispositif de suivi des consommations de papier et d'encre.
- Achat de pc portable pour remplacer les fixes donc baisse de la consommation électrique : les ordinateurs portables consomment généralement moins d'électricité que les postes fixes, ce qui contribue à diminuer la consommation énergétique des bâtiments et les émissions de gaz à effet de serre associées (achat en 2026)
- Mise en veille des PC et économie d'énergie
- Depuis 2025 : passage du téléphone fixe au téléphone par internet : cette évolution permet de prolonger la durée de vie des équipements existants, de limiter l'achat de nouveaux téléphones et de réduire la consommation de ressources liées à la fabrication et au renouvellement du matériel. Elle contribue ainsi à la réduction des déchets électroniques

Réseaux

- Modernisation de l'infrastructure réseau filaire et Wi-Fi sur les sites principaux.
- Extension et/ou remplacement du réseau fibre optique inter-sites et sécurisation des liaisons critiques.
- Installation de nouveaux équipements de cœur de réseau et de firewalls de nouvelle génération.
- Mise en place d'un outil de supervision centralisée pour le suivi des performances et la détection proactive d'incidents.

Sécurité informatique

- Déploiement de l'authentification multifacteur (MFA) pour les comptes sensibles.
- Renforcement des sauvegardes avec externalisation et automatisation des tests de restauration.
- Mise en conformité avec les recommandations de l'ANSSI, accompagnée de l'actualisation du Plan de Reprise d'Activité (PRA) et de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI).
- Lancement de campagnes de sensibilisation à la cybersécurité auprès des agents (phishing test, e-learning, ateliers).
- Renouvellement des certificats SSL et audit complet des accès distants (VPN, connexions externes).
- Dématérialisation des serveurs : la virtualisation d'une cinquantaine de serveurs pour seulement 7 serveurs physiques permet de réduire la consommation d'énergie, les besoins en matériel informatique, la production de déchets électroniques ainsi que les coûts de maintenance.

Développer une stratégie santé ambitieuse

Depuis plusieurs années, la CAMVS porte des actions de prévention, d'éducation, d'information et de promotion de la santé sur différentes thématiques, renforcées au sein du PACTE SAT 3, notamment à travers le Contrat Local de Santé et le Conseil Local en Santé Mentale.

Lutte contre la désertification médicale

Dans un contexte marqué par la désertification médicale, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) déploient plusieurs dispositifs d'aide destinés aux professionnels de santé. Soucieuse de renforcer l'attractivité médicale de son territoire, la CAMVS s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de l'accès aux soins.

Dans cette dynamique, un Comité consultatif des aides a été créé. Composé d'élus, de professionnels de santé libéraux et hospitaliers, de représentants du secteur médico-social ainsi que de partenaires institutionnels tels que la CPAM et l'ARS, ce comité constitue une instance de réflexion et de proposition sur les orientations à mettre en œuvre pour lutter contre la désertification médicale.

Par ailleurs, lors du conseil communautaire du 15 décembre 2016, la CAMVS a instauré trois dispositifs d'aides incitatives :

- Une bourse de stage destinée aux internes en médecine générale (arrêt depuis le 24 février 2022) ;
- Une bourse d'engagement à destination des internes en médecine générale ;
- Une aide à l'installation, initialement réservée aux médecins généralistes et étendue, depuis 2025, aux médecins spécialistes et aux chirurgiens-dentistes.

En juillet 2024, la CAMVS a créé une bourse d'études destinée aux étudiants en médecine ayant effectué leur scolarité dans un lycée du territoire. Ce dispositif s'adresse aux étudiants dès la première année d'accès aux études de santé (PASS), puis de la deuxième à la sixième année de médecine.

Cette aide vise à lever les freins financiers susceptibles de compromettre la poursuite d'études médicales et à lutter contre le renoncement aux études pour des raisons économiques, tout en favorisant, à terme, le renforcement de l'offre de soins sur le territoire. En effet, les étudiants s'engagent à exercer sur le territoire pour une durée de 5 ans.

En 2025, considérant que la profession de kinésithérapeute fait également l'objet d'une tension démographique sur le territoire, les critères d'éligibilité ont été élargis aux étudiants en kinésithérapie.

Pour l'année 2025 deux aides à l'installation ont été octroyées à l'attention d'un médecin généraliste et d'un médecin spécialiste.

Au titre de l'année universitaire 2024-2025, trois dossiers ont bénéficié d'une bourse d'études. Ces aides ont bénéficié à des étudiants engagés dans des cursus de médecine et d'odontologie.

Au titre de l'année universitaire 2025-2026, deux renouvellements ont été accordés.

Par ailleurs, cinq nouveaux dossiers ont été instruits au cours de l'année, concernant des étudiants en kinésithérapie et en PASS.



Accès au soin

En complément des dispositifs d'aide, la Communauté d'Agglomération poursuit une politique volontariste visant à améliorer l'accès aux soins, en s'appuyant sur des solutions innovantes.

À ce titre, l'année 2025 a notamment été marquée par :

- L'acquisition d'un Médicobus, destiné à renforcer l'offre de soins en milieu rural grâce à un cabinet de consultation mobile.
- L'acquisition de mallettes de téléconsultation, permettant aux professionnels de santé d'établir un diagnostic médical complet et, le cas échéant, de se mettre en relation avec un médecin, ainsi que de favoriser l'accès aux soins en levant les freins liés à la mobilité et aux difficultés d'accès à un médecin.
- L'accompagnement des projets de maison de santé sur le territoire comme celle d'Hautmont.





Actions phares en matière de prévention-santé

2 jours de dépistages, les 23 et 24 septembre 2025, en partenariat avec la Fondation Agir pour le Coeur des Femmes et le Centre Hospitalier de Maubeuge : 147 femmes éloignées du soin, dépistées par 26 professionnels de santé et 18 étudiants infirmiers du territoire, autour des spécificités féminines des maladies cardiovasculaires et gynécologiques. 51 rendez-vous de suivi avec un spécialiste ont été programmés.

3 villages santé, déployés en lien avec la CPTS du Val de Sambre, ont réuni près de 800 participants, sur les communes d'Aulnoye-Aymeries, Jeumont et Maubeuge.

2 jours consacrés à la lutte contre le cancer : l'une dédiée à la prévention des cancers masculins, avec l'intervention d'un médecin urologue, et l'autre consacré à la prévention du cancer du sein, afin de sensibiliser le public à l'importance du dépistage et de la prévention.

1 jour de dépistage bucco-dentaire s'est tenue le 17 avril 2025 au sein de l'école Pierre Peret, rue de l'Église à Boussières-sur-Sambre, dans le cadre des actions menées auprès des enfants fréquentant les ALSH.

L'escape game addictions « After Chill », en partenariat avec la MACIF, s'est déroulé du 31 mars au 4 avril au sein du Lycée Pierre Forest à Maubeuge : 9 sessions ont été organisées, 89 jeunes ont été sensibilisés, notamment sur le protoxyde d'azote, l'alcool, les écrans, le tabac, etc. À cela s'est ajouté un rappel des gestes de premier secours (PSC1).

Une formation animée par l'Association Addictions France s'est déroulée les 24, 25 et 28 avril 2025, à destination d'une dizaine de professionnels du territoire, leur permettant de renforcer leurs compétences en prévention et accompagnement des addictions, et d'adapter leurs pratiques au contexte local.

Une conférence animée par le Dr Deheul en lien avec le GREID s'est tenue le 30 septembre 2025 et portait sur les nouveaux produits consommés, à destination d'une soixantaine de professionnels du territoire, leur offrant une meilleure connaissance des évolutions des usages et substances, ainsi que des outils concrets pour identifier et accompagner les patients ou usagers concernés.

Ateliers pour les scolaires

Durant la semaine du 20 au 24 janvier 2025, plusieurs ateliers ont été proposés aux élèves autour de l'alimentation, de la nutrition et de l'activité physique, combinant pédagogie ludique et participation active. Le service santé a coordonné le programme ELSAN en ruralité, dédié à l'éducation à la santé, avec un focus sur l'alimentation et l'activité physique en 6 ateliers :

- « Pourquoi je mange, pourquoi je bois ? »
- « Mon repas en pratique »
- « Mon activité physique, c'est quoi ? »
- « Le rôle du plaisir alimentaire »
- Retour d'expériences à 3 mois
- Retour d'expériences à 6 mois

Octobre Rose

Dans le cadre de la programmation Octobre Rose, une action de sensibilisation s'est tenue les 1er, 3, 8 et 10 octobre 2025 au CCAS de Jeumont et au CSC Guy Moquet, en partenariat avec ELSAN et la Ligue contre le cancer.

La formation organisée par le CRCDC (centre de dépistage des cancers) les 17 et 18 novembre 2025 a réuni des professionnels de l'Espace Ressources Cancers, La Vie

en Rose, ELSAN prévention, CSC, Planning Familial et des médiateurs santé de L'Agglomération.

SISM

Dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) 2025, organisées du 6 au 19 octobre sous le thème national « Pour notre santé mentale, réparons le lien social », le Conseil Local de Santé Mentale a mis en place des actions ciblées pour sensibiliser à la santé mentale, avec un focus particulier sur les jeunes, les parents et les professionnels. Les événements, organisés en partenariat avec des structures locales comme Réussir en Sambre Avesnois (RESA) et l'École de la 2e Chance (E2C), ont mobilisé une vingtaine de jeunes. Les retours, recueillis post-événements, indiquent une satisfaction globale, avec un fort impact perçu sur la compréhension des enjeux de santé mentale.





Formation PSSM

La formation PSSM s'inscrit dans une initiative visant à intégrer les premiers secours en santé mentale en transversalité avec un programme éducatif comme Démos, qui utilise la musique comme **outil d'inclusion sociale** et de développement personnel avec les parents impliqués dans le dispositif. Le groupe mixte (parents issus de Démos/QPV et professionnels) a été choisi pour favoriser un échange interdisciplinaire et renforcer l'importance de la notion de santé mentale pour les jeunes.

Deux journées de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), consacrées à la santé mentale des jeunes, ont été organisées à Maubeuge à destination des parents et des professionnels en contact avec des jeunes (éducateurs, travailleurs sociaux, infirmiers, etc.). Animée par un formateur certifié, cette formation a réuni 13 participants sur les 16 prévus.

Objectifs : identifier les signes de détresse mentale chez les jeunes, offrir un premier soutien et orienter vers des ressources adaptées. Les sessions combinaient théorie (sur les troubles mentaux courants) et exercices pratiques (simulations de situations).

Ateliers Interactifs «Fresque de la Santé Mentale» Dispensés par Nightline France (Réussir en Sambre Avesnois et E2C Maubeuge).

Ces ateliers, animés par Nightline France, ont adopté le format interactif de la « Fresque de la Santé Mentale » pour engager les jeunes dans une réflexion collective. Ils se sont déroulés à la mairie de Aulnoye-Aymeries via Réussir en Sambre Avesnois le 15 octobre et à l'École de la 2e Chance (E2C) à Maubeuge le 16 octobre.

Objectifs : Sensibiliser les jeunes aux enjeux de la santé mentale, déconstruire les stigmates, identifier les facteurs de risque et de protection, et co-construire des stratégies pour renforcer le lien social. Les sessions de 3 heures incluaient des activités collaboratives (cartes thématiques, discussions en petits groupes) et créatives (création de slogans).

Thérapie par la musique au CHM (néonatalogie) : un dispositif centré sur les premiers jours de la vie à destination des nouveaux nés et des parents (nombre de séances 19, 136 enfants accueillis).

Prévention en santé mentale dans les établissements scolaires QPV en partenariat avec le CHM (interventions de professionnels du CHM, Maison des Adolescents et médecin généraliste) : environ 70 participants en phase expérimentale (élèves / personnel éducatif). Extension en cours en 2026/2027.

Médiation en santé

En 2025, une médiatrice en santé dédiée aux territoires ruraux a été recrutée. Elle vient renforcer l'équipe déjà composée de deux médiateurs en santé, dont les interventions sont principalement menées au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ce renforcement permet d'étendre les actions de médiation en santé aux territoires ruraux afin d'améliorer l'accès aux soins, de favoriser le recours aux dispositifs de prévention et d'accompagner les publics les plus éloignés du système de santé.



Valoriser le rayonnement culturel et la vitalité sportive

Contribuer au développement du lien social et du vivre ensemble en réinventant la politique culturelle et sportive.
Permettre l'accès de tous à la culture et aux loisirs en proposant une répartition équitable et cohérente de l'offre sur le territoire.

Dynamique territoriale autour de l'Education Artistique et Culturelle

Après plus d'une dizaine d'années de déploiement des résidences-mission, et à la faveur de la redéfinition du conventionnement d'éducation artistique et culturelle entre la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC) et la communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), plusieurs constats ont permis d'éclairer et dessiner les contours d'un contrat local d'éducation artistique nouvelle génération « 100% cohésion sociale » afin de l'ancrer durablement sur notre territoire traversé par un fort enjeu de cohésion sociale.

Signature du CLEA Nouvelle génération 100% cohésion sociale le 20 décembre 2024 avec la DRAC Hauts-de-France, le Département du Nord et le Rectorat.

Objectif principal du CLEA Nouvelle génération : mettre en œuvre un processus durable de démocratisation culturelle via l'appréhension volontairement transversale et décloisonnée des politiques de développement culturel et de développement social.

Les objectifs :

- Prendre en compte des enjeux liés à la santé, santé mentale, politique de la Ville, insertion sociale et professionnelle etc.
- Sensibiliser, former, accompagner et outiller les professionnels des champs de la cohésion sociale
- Expérimenter pour investir de nouveaux temps et de nouveaux lieux
- Créer une dynamique partagée, durable et fédératrice
- Il permet également d'aborder des thématiques prégnantes et fondamentales sur le territoire et de réaliser des interventions au plus près des habitants et des professionnels, qui correspondent à leurs besoins et à leurs attentes.

Actions 2024/2025 :

Des résidences-mission portées par la CAMVS, en collaboration avec la Drac Hauts-de-France, le département du Nord et le Rectorat.

Résidence mission de 4 mois déclinée sur le temps scolaire, dédiée aux établissements du 1er degré situés prioritairement en zone rurale avec la compagnie « l'Organisation » du 4 novembre 2024 au 22 mars 2025 :

- 12 écoles soit 37 classes et 738 élèves
- 80 interventions constituées de rencontres, de gestes artistiques et de moments conviviaux.

Une Mission d'Appui Artistique, en direction des professionnels du champs de la cohésion sociale et de la politique de la ville avec la plasticienne Karine Bracq du 24 février au 25 avril 2025 : Pendant 2 mois, l'artiste a rencontré une vingtaine de structures et plus de 180 professionnels, avec lesquels elle a échangé et partagé ses techniques artistiques.

Une Mission d'appui artistique en direction des professionnels et bénévoles du réseau "Lire en Sambre" avec Lola Monset, autrice, du 24 février au 25 avril 2025 : l'artiste s'est immergée dans le réseau des bibliothèques de la CAMVS et a collaboré avec 14 d'entre elles. Cette résidence a permis aux personnels des bibliothèques concernées de mieux se connaître, de valoriser leur métier et leur potentiel de créativité, mais aussi de s'ouvrir à la mise en place de projets artistiques.

Cette résidence a permis de réaliser :

- Un podcast collectif sur le métier de bibliothécaire et ses clichés
- Un recueil de contes « Les bibliothèques racontent : contes et légendes des médiathèques de Lire en Sambre » dont les QR codes renvoient aux contes enregistrés sous forme de podcasts : soundcloud.com/lola-monset/sets/miaa-maubeuge-val-de-sambre
- Des affiches « portrait » des bibliothécaires
- Une série de podcasts dont certains sur la musique, le souvenir etc.

Une Résidence mission «Qu(art)iers» d'Education aux Médias et à l'Information de 3 mois à Feignies avec Valérie Rohart, journaliste, du 28 avril au 18 juillet 2025 qui a permis :

- De faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles
- De sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression
- De donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage
- D'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale
- De faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.

Soit 85 interventions :

- Milieu Scolaire : 26 classes soit environ 420 élèves
- Hors Scolaire : 6 structures partenaires, les salariés du chantier d'insertion, des habitants, personnes ressources, témoins, spectateurs, tout public, soit environ 350 personnes

Cette Résidence a permis de réaliser :

- 8 podcasts, 7 pastilles vidéo, 4 portraits croisés d'habitants, 1 livret « portraits du chantier d'insertion », 3 conférences, 2 quizz.

Une Résidence mission «Qu(art)iers» artistique de 3 mois à Ferrière-la-Grande, avec Giulia Casagrande, vidéaste dont la démarche interroge les notions de biodiversité et de connexion à la nature sur le thème d'inspiration « Vivre nos quartiers », du 28 avril au 18 juillet 2025. Les objectifs de la résidence-mission furent multiples :

- Interroger la notion d'attachement au territoire et ses déclinaisons, constructives ou non ;
- Profiter des temps de rencontre entre les habitants et l'artiste en résidence, mais aussi entre les résidents de différents quartiers, pour insuffler une nouvelle dynamique territoriale ;
- Fédérer les associations et les services sociaux autour d'un projet commun ;
- Favoriser la mixité sociale ;
- Encourager le déplacement et le rayonnement des habitants de quartiers vers d'autres ;
- S'appuyer sur l'identité de chacun des quartiers pour en faire des sujets de réflexion.

Pendant 3 mois, l'artiste a rencontré, collaboré, accompagné et créé des projets avec de nombreux habitants et structures de la commune. Plus de 650 personnes ont été concernées par cette résidence dont environ 330 élèves, maternelles, primaires et collégiens confondus. Plus de 50 interventions, 3 vidéos, 1 podcast, 1 exposition, des outils et méthodes partagés pour faire perdurer cette résidence. Cela en collaboration avec 2 écoles, le collège, le service politique de la ville, le Centre Social, l'Ehpad, la Médiathèque, le service jeunesse, des associations et des habitants.

Une Mission d'Appui Artistique en direction des professionnels de la santé mentale avec la plasticienne Sarah Debove a eu lieu du 29 septembre au 5 décembre 2025.

Une résidence-mission artistique déclinée sur le temps scolaire, dédiée aux établissements du 1er et du 2nd degré situés prioritairement en zone rurale, avec le plasticien Patrick Chauvin, sur le thème "Tisser le vivant : ensemble explorons notre territoire" du 4 novembre 2025 au 27 mars 2026).

La culture comme levier de cohésion, d'équité territoriale et de développement durable

En 2025, la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre confirme son engagement pour répondre aux enjeux du développement durable du territoire.

Au-delà de la diffusion artistique, l'action du service Culture participe à plusieurs dimensions du développement durable : l'accès de tous aux pratiques culturelles, la cohésion sociale, l'équilibre territorial, l'éducation et la transmission, le soutien à l'économie culturelle locale, le soutien à la création ainsi que la coopération avec les communes et les acteurs locaux.

Cette approche repose sur une politique culturelle de proximité, qui cherche :

- à rendre la culture accessible au plus grand nombre,
- à accompagner durablement les acteurs du territoire,
- et à développer des projets au plus près des habitants.

L'accès à la culture constitue un enjeu important d'égalité et de cohésion territoriale. En 2025, la CAMVS poursuit son soutien aux acteurs culturels associatifs et développe des actions permettant aux habitants, quels que soient leur âge, leur commune de résidence ou leur familiarité avec les équipements culturels, de bénéficier d'une offre diversifiée.

Le soutien au tissu associatif

Les associations culturelles constituent des acteurs essentiels de la vie locale. Elles contribuent à la création, à la transmission, à l'éducation artistique, à la programmation et à l'animation du territoire.

En 2025, la CAMVS a consacré 1 748 100 € au soutien de 15 associations culturelles, contribuant ainsi à la pérennité de structures qui participent directement à la vitalité culturelle et sociale du territoire.

Ce soutien constitue également un levier de structuration de l'emploi culturel, de professionnalisation des acteurs et de maintien d'une offre diversifiée.

Les associations accompagnées interviennent dans des domaines variés : musiques actuelles, spectacle vivant, arts visuels, lecture, cinéma, culture scientifique, patrimoine ou encore éducation populaire. Enjeu de développement durable : soutenir dans la durée les acteurs locaux permet de consolider un écosystème culturel de proximité et de favoriser l'ancrage territorial de l'activité artistique.

L'un des enjeux majeurs de la politique culturelle intercommunale est de garantir que l'accès à la culture ne soit pas conditionné par le lieu de résidence des usagers.

Les petits détours : aller vers les habitants

Ce programme, issu des campagnes d'ateliers pour les communes rurales, a connu des évolutions majeures et constitue désormais une illustration concrète de cette volonté.

Le dispositif permet de proposer des ateliers, spectacles, performances et concerts directement dans les communes, au sein de salles des fêtes, écoles, bibliothèques, places publiques ou autres lieux de proximité.

En 2025, 37 communes ont accueilli le dispositif, avec 36 ateliers, 33 spectacles et 7 183 personnes touchées, pour un budget de 80 000 €.

Cette démarche contribue à réduire les inégalités territoriales d'accès à l'offre culturelle et favorise une relation plus directe entre artistes, habitants et acteurs locaux.

Elle permet également de valoriser les équipements existants dans les communes et de créer des temps de convivialité et de rencontre.

La Gare numérique, un lieu culturel à 360°

Plus qu'un « tiers-lieu », La Gare Numérique, située à Jeumont, accueille non seulement le service culturel de la CAMVS, mais également un grand nombre des composantes culturelles communales : une école de musique, des associations de danse, d'arts plastiques, de Qi-Jong, etc. ainsi qu'un cinéma, de façon récurrente. Elle est aussi un lieu identifié pour les résidences artistiques, produites en coopération avec des artistes régionaux et nationaux et les associations soutenues.

Enfin, sa configuration est aussi propice à l'accueil d'événements issus des politiques portées par l'intercommunalité (DEMOS, Politique de la Ville, Prévention, Santé, développement économique, tourisme,) A noter donc que la Gare Numérique est un équipement qui accueille chaque année environ 30 000 usagers, concernés par la culture mais également une myriade de dispositifs faisant de ce lieu un « Hub » majeur pour la rencontre, la découverte, le rayonnement, l'éducation, la création et la diffusion.

Bon voyage !

Tournés vers l'humour, le seul en scène et le stand-up privilégient des propositions artistiques audacieuses, tout en restant résolument tourné vers le grand public. le projet a contribué à diversifier l'offre culturelle du territoire et à attirer de nouveaux publics, notamment les jeunes adultes et les publics peu familiers des équipements culturels.

Chaque rendez-vous est assorti d'un temps d'accueil des publics à haute valeur humaine ajoutée. En effet, la configuration des lieux est propice à faire vivre, au-delà de la simple participation à un spectacle, l'expérience d'une soirée où il est possible de se rejoindre, d'échanger, de discuter autour d'une planche à grignoter, en écoutant de la musique dans une ambiance chaleureuse.

Si cette programmation se déroule essentiellement à la Gare Numérique (Jeumont), une partie est délocalisée dans différents équipements culturels du territoire, en partenariat avec les communes, leurs services culturels et la Scène Nationale Le Manège.

Cette organisation permet de mieux répartir l'offre culturelle et de favoriser les coopérations entre équipements tout en portant une attention particulière à la mobilité des publics et à la découverte des ressources du territoire.

En 2025, ce sont 19 spectacles qui ont été proposés et qui ont rassemblé 3280 spectateurs à Jeumont, Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Louvroil et Feignies.



Éducation et transmission

La politique culturelle contribue également aux objectifs d'éducation, d'émancipation et de transmission.

École et cinéma

Le dispositif École et cinéma permet aux élèves de la maternelle au CM2 de découvrir le cinéma comme une pratique artistique et culturelle, grâce à la combinaison de projections, de médiation pédagogique et de formation des enseignants.
En 2025, le dispositif a généré 5 728 entrées pour les élèves de 100 classes, autour de 7 films, pour un budget de 32 000 €.
L'action participe ainsi à l'égalité d'accès à l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge.

Elle permet également de développer le regard critique des enfants face aux images et de leur donner des clés de compréhension du monde contemporain.

La lecture publique

Le développement du réseau intercommunal Lire en Sambre s'inscrit dans cette même logique d'accès équitable aux ressources culturelles.

- Un accès libre et gratuit à toutes les bibliothèques, médiathèques et points lecture aux adhérents du réseau ;
- Un accès à une offre documentaire élargie et visible à distance ;
- Une libre circulation des lecteurs et des documents dans l'ensemble des bibliothèques et médiathèques du réseau ;
- Des actions culturelles, de médiation et d'animation communes.

En 2025, la CAMVS a poursuivi la mise en place de solutions informatiques mutualisées permettant de constituer un catalogue commun et de proposer aux lecteurs un accès à leur compte et aux collections du réseau.
La mutualisation constitue ici un outil permettant de renforcer le service rendu aux habitants sans nécessiter la création d'un équipement dans chaque commune.

2025 a également été marquée par l'accueil du festival littéraire pour adolescents « le Livrodrome » pour un cout de 20 400 € complété de 9 600 € d'achat de chèques Lire, financé par la DRAC Hauts de France dans le cadre du CTL, le Conseil Départemental du Nord et les 3 Cités éducatives du territoire.

Le réseau compte 19 bibliothèques, médiathèques et points lecture, engagés dans la démarche en 2025.

Une culture qui soutient l'activité et les acteurs du territoire

La politique culturelle constitue également un levier de développement économique local.

Le soutien financier apporté aux associations, l'accueil de compagnies et d'artistes en résidence, la coproduction de projets et la mise à disposition d'équipements participent au maintien d'une activité culturelle professionnelle sur le territoire.

La Gare Numérique accueille à la fois des artistes en résidence, des spectacles et différents publics.

En 2025, l'équipement a accueilli 30 000 visiteurs et 4 résidences artistiques.
Au-delà de sa fonction de diffusion, l'équipement constitue ainsi un lieu de travail et de création pour les artistes et contribue à leur ancrage territorial.

La programmation s'appuie également sur des partenariats avec les acteurs culturels du territoire, notamment à travers des coréalisations et des programmations délocalisées.

Favoriser la participation et le lien social

La culture constitue un espace de rencontre entre les habitants.

En 2025, l'opération Cinéma en plein air a permis d'organiser 3 séances dans 3 communes, pour réunir près de 700 spectateurs.

Organisées dans des espaces publics et des lieux remarquables du territoire, ces séances proposent une expérience culturelle gratuite et conviviale.

La programmation s'appuie également sur une démarche participative : les habitants peuvent être associés au choix des films à partir d'une sélection proposée par l'Agglomération.

Cette démarche contribue à faire de la culture un outil de convivialité, d'appropriation des espaces publics et de participation citoyenne.



La coopération et la mutualisation au service d'un territoire plus durable

Le développement durable repose également sur la capacité des acteurs publics à travailler ensemble et à optimiser les ressources existantes.

La politique culturelle de la CAMVS s'appuie largement sur des partenariats avec les communes, les associations, les établissements scolaires, les équipements culturels et les partenaires institutionnels.

Le développement de Lire en Sambre constitue une illustration particulièrement significative de cette logique. Le réseau repose sur des outils communs, une coordination intercommunale et la mise en partage des ressources des bibliothèques participantes.

De la même manière, les actions culturelles décentralisées, les programmations croisées et les mises à disposition d'équipements permettent de développer une offre culturelle à l'échelle intercommunale en s'appuyant sur les ressources déjà présentes dans les communes.

Des enjeux environnementaux mieux intégrés dans la politique culturelle

Si les actions conduites en 2025 contribuent fortement aux dimensions sociales, éducatives, territoriales et économiques du développement durable, la transition écologique constitue également un axe de progression pour le service Culture.

Les manifestations et équipements culturels sont en effet concernés par plusieurs enjeux : consommations énergétiques, déplacements des publics et des artistes, achats, gestion des déchets, utilisation de matériels et scénographie, restauration ou encore réemploi.

Quelques exemples :

- les artistes accueillis voyagent pour la majorité en train, la desserte depuis Paris demeure convenable,
- les bars, caterings et propositions de restauration mettent en avant les productions et acteurs locaux, une préférence est accordée aux produits locaux et issus de filières vertueuses,
- les traitements administratifs, la communication et la billetterie sont de plus en plus dématérialisés,
- sur le plan technique, l'investissement matériel favorise le passage vers des technologies moins énergivores (transition vers la LED, etc.)
- les déchets produits sont systématiquement triés et valorisés

L'enjeu pour les prochaines années sera de poursuivre cette intégration des préoccupations environnementales dans la conception et la mise en œuvre des projets culturels, en recherchant une approche adaptée aux réalités du secteur et aux moyens disponibles.



Les principaux indicateurs 2025

Indicateur	Résultat 2025
Soutien aux associations culturelles	**1 748 100 €**
Associations soutenues	**15**
Élèves concernés par École et cinéma	**5 728**
Classes concernées	**100**
Films proposés dans École et cinéma	**7**
Communes accueillant Les Petits Détours	**37**
Ateliers Les Petits Détours	**36**
Spectacles Les Petits Détours	**33**
Public touché par Les Petits Détours	**7 183**
Séances de cinéma en plein air	**3**
Spectateurs cinéma en plein air	**620**
Événements à la Gare Numérique	**19**
Spectateurs Gare Numérique	**3 280**
Visiteurs Gare Numérique	**30 000**
Résidences artistiques à la Gare Numérique	**4**
Bibliothèques/médiathèques/points lecture engagés dans Lire en Sambre	**19**



Le sport, facteur de cohésion sociale

Les Piscines

- **4 en régie, 1 en DSP**
- **363 576 usagers au total des 5 équipements**

À la suite de nos réflexions sur la sobriété énergétique, et au regard de la vétusté de notre patrimoine, nous avons réalisé un ambitieux plan de rénovation de nos bâtiments : 7 millions d'euros ont été investis à Aulnoye-Aymeries et Recquignies pour rénover nos systèmes de traitement d'air et d'eau ainsi que nos modes de production de chaleur. Cela doit nous permettre de réaliser plus de 30% d'économies sur les consommations des bâtiments.

En parallèle, la piscine de Jeumont a été démolie en 2025 pour laisser place dans quelques années à un nouveau centre aquatique.

En 2026 nous lancerons également un audit pour chiffrer le coût d'une réhabilitation de la piscine de l'Epinette, à Maubeuge.

Au-delà des investissements, nous sommes engagés auprès du public scolaire avec une sensibilisation à chaque début de cycle pour que les élèves prennent conscience de l'importance de préserver la ressource en eau, mais également des standards en matière d'hygiène pour limiter l'utilisation de produits chimiques dans les bassins.

Au total, ce sont 84 255 entrées scolaires qui ont été comptabilisées et concourent à l'objectif du "Savoir Nager" qui doit être acquis en fin de 6ème. Cet objectif étant principalement lié à des questions de sécurité et pour faire baisser le nombre de noyades qui reste la première cause de mortalité par accident de la vie courante en France.

De plus, la CAMVS permet un accès gratuit sur des créneaux privés aux associations de natation, de plongée, ou encore de canoë-kayak, afin de développer la pratique compétitive et assurer l'accessibilité à tous les habitants. Ce ne sont pas moins de 27 274 entrées qui ont été comptabilisées en 2025 sur ce public.

Enfin, avec la fin de l'obligation annuelle de vidange des piscines publiques, parue en décembre, nous pouvons ambitionner une vraie diminution de la consommation d'eau de nos équipements aquatiques dans les années à venir.



Accompagnement des associations sportives

- **13 associations subventionnées**

La CAMVS accompagne les associations sportives dont l'équipe première évolue au niveau national ainsi que les sportifs individuels licenciés sur le territoire et membres d'une équipe de France.

L'enjeu étant de susciter des vocations et inspirer la jeunesse pour les amener vers une pratique sportive. De plus, cela assure une animation locale autour de manifestations régulières qui favorisent la mixité et le vivre ensemble. Enfin, cela permet de faire rayonner le territoire au-delà de ses frontières à travers des images positives.

En 2025, plusieurs événements d'ampleur nationale voire internationale ont également été soutenus : le tournoi international de judo de Maubeuge, le rallye Charlemagne, le tournoi de tennis fauteuil de Maubeuge et le jumping international de Maubeuge.

Agir en faveur de l'égalité des chances

Accompagnement

La CAMVS a accompagné l'association Défi Sport Adapté à hauteur de 600 €, dans le cadre de la participation aux championnats France Jeunes, de Pétanque et de Tennis de Table adulte.

Accompagnement de l'association Stella à hauteur de 6 500€ dans le cadre d'une action d'accompagnement artistique auprès de 10 jeunes adultes en transition entre le domicile familial et un habitat inclusif.

Rénovation des quartiers, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

L'année 2025 a été marquée par le démarrage des travaux sur la place de l'industrie de Sous le Bois, à Jeumont place Basse et aux Prés du Paradis à Louvroil.

À sous le Bois, sur l'ilôt Notre Dame du tilleul, sera créé un pôle social regroupant plusieurs structures essentielles. Le centre social La fraternité et l'ensemble des services du CCAS y seront implantés.

Le gymnase sera réhabilité avec une extension pour répondre aux besoins croissants en matière d'activités sportives et pour améliorer les conditions de pratique des usagers.

La halte-garderie « la souris verte » prendra place dans l'ancienne école rue des Minières.

Une halle couverte sera mise en place dans les locaux de l'ancienne école Notre dame du Tilleul, avec la possibilité d'intégrer le marché dans une partie de la cour. Ainsi d'ici à 2027, l'ilôt sera devenu un modèle d'urbanisme durable et un vrai carrefour de services pour les habitants.

Espace Environnement a été désigné pour accompagner les habitants des Provinces Françaises de Maubeuge dans le renouvellement urbain de leur quartier. En moyenne 50 participants se sont déplacés sur les ateliers qui ont eu lieu en novembre 2024 et début 2025. Ils ont ainsi donné leur avis sur les emplacements des espaces verts et les aménagements de la future place.

À noter qu'en dehors des travaux, les Quartiers prioritaires concernés par le NPNRU bénéficient de l'intégration de clauses d'insertion, afin de donner des opportunités d'emploi aux habitants éloignés du marché du travail.

Poursuite des opérations sur 5 quartiers :

- **Maubeuge - Provinces Françaises :** démolition des immeubles Artois et Picardie
- **Maubeuge/Louvroil - Sous-le-Bois :** démolition de l'îlot MBG 03 côté Maubeuge lancement des travaux place de l'industrie et de la rue des minières à Maubeuge.
- **Maubeuge - Pont de Pierre :** démolition de l'immeuble Pompidou pour Habitat du Nord et de l'immeuble Jennepin pour SIGH
- **Louvroil - Les Prés du Paradis :** démolition des immeubles Galaxy et Mystère pour Promocil, lancement des travaux d'espaces publics par la CAMVS fin octobre 2025
- **Jeumont - Centre-Lambreçon :** démolition de la piscine Pierre de Coubertin pour la CAMVS et démarrage des travaux de la place Basse en novembre 2025

Engagement financier de l'ANRU pour les 5 quartiers : **127 450 492 € HT**

Participation financière :

- Région Hauts-de-France : **13 930 000 € HT**
- Département du Nord : **76 489 € HT**
- Villes : **6 242 633 € HT**

Dans le cadre du NPNRU de la CAMVS, le service renouvellement urbain a mis en œuvre un projet de gestion dont les objectifs sont les suivants :

- Accompagner les transformations urbaines liées au NPNRU
- Améliorer durablement le cadre de vie
- Anticiper les impacts des travaux et des nouveaux usages
- Assurer une gestion adaptée dans le temps long

Les enjeux qui en découlent :

- Qualité de vie des habitants
- Adaptation des services urbains
- Sécurité et tranquillité publique
- Coordination des acteurs (collectivités, bailleurs, etc.)
- Gestion intégrée au projet urbain global

Le projet de gestion est indispensable à la réussite du renouvellement urbain, il permet d'assurer la cohérence entre transformation physique du quartier et sa gestion quotidienne et il s'inscrit dans une logique durable et évolutive.

En 2025, la CAMVS a participé au Salon de l'Habitat les 5 et 6 avril, afin de communiquer sur les aides disponibles pour la rénovation énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement et handicap.

L'année 2025 a permis d'accompagner la réhabilitation de 293 logements privés sur le territoire.
Concernant le parc social, la CAMVS a validé la construction de 280 logements sociaux, et la réhabilitation de 209 logements.

Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La déclinaison de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se poursuit au travers de ses 4 axes prioritaires :

- Prévenir les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance
- Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au droit
- Assurer une meilleure tranquillité publique
- Renforcer la prévention de la récidive

Les services du Pôle Cohésion Sociale et Territoriale, et plus particulièrement celui du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, ont pour objectifs de mener des actions de prévention à destination de tous les publics du territoire et rendant ainsi opérationnelles les grandes orientations définies par la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Ce document cadre se veut le reflet de notre territoire et des problématiques spécifiques qu'il rencontre, mais il doit se fonder également sur les axes prioritaires fixés par l'État dans sa Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (2026/2030).

Au regard de la parution en juin 2026 de cette nouvelle feuille de route nationale, la Communauté d'Agglomération a travaillé sur sa propre stratégie locale qui devrait être ratifiée début d'année 2027

Lutte contre les radicalisations

La CAMVS pilote un collectif LCR réunissant l'ensemble des acteurs concernés. La CAMVS a reconduit son action Education aux Médias et à l'Information en 2025 par la mise en place de sessions au bénéfice des collèges du territoire. Chacune de ces sessions a permis à près de 1000 élèves de bénéficier de 4 séances de 2h00 afin de comprendre et utiliser les médias numériques ; détecter et traiter l'information ; apprendre à créer du contenu médiatique ; et devenir un jeune citoyen en ligne.

L'action "Théâtre Radicalisations" a également été reconduite en 2025 avec la mise en place de 2 représentations de la pièce : « Jérusalem » à destination de 550 lycéens et 2 représentations de la pièce « La dernière année » à destination de 180 collégiens.

Violences Intrafamiliales

La CAMVS pilote un collectif VIF réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Le 4 avril 2025, la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre a franchi une étape décisive dans son engagement de longue date contre les violences faites aux femmes et aux familles. À Hautmont, aux côtés de la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Aurore Bergé, et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, l'Agglomération a signé le Contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles.

Cet accord renforce la coopération entre les acteurs de terrain : services de l'État, Justice, forces de l'ordre, professionnels de santé et associations spécialisées. Elle a développé également sur la thématique, entre autres, de lutte contre les violences intrafamiliales, une semaine d'actions et d'évènements autour de la journée du 25 novembre, journée d'élimination des violences à l'égard des femmes. Au programme de cette semaine, ciné-débat sur les VIF, formation des professionnels sur les violences éducatives ordinaires, représentation théâtrale sur la prostitution des mineurs ou encore atelier gratuit de self-défense pour les femmes.

Poursuite des financements au bénéfice des associations spécialisées :

- **3500 €** pour le dispositif « parenthèse », Le lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation des victimes de violences
- **18500 €** pour le poste d'intervenant Social au sein du Commissariat de Maubeuge.

Fin 2025, la CAMVS renforce encore son engagement en participant à parts égales avec l'Etat et le Département au financement d'un second poste d'Intervenant Social, cette fois au commissariat de Aulnoye-Aymeries, pour un montant similaire de 18 500€.

Lutte contre le harcèlement

Les services de la CAMVS ont développé en début d'année 2025 un court-métrage sur la thématique du harcèlement/ cyberharcèlement scolaire intitulé « Les pas perdus ». Ce film de prévention de 30minutes a été coécrit et réalisé avec les élèves du collège Lavoisier de Ferrière-la-Grande, ainsi que les partenaires institutionnels du territoire assurant pour la majorité leurs propres rôles dans le métrage : Magistrats du Tribunal Judiciaire, Agents de la Police Nationale, Avocats, Centre Pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Ce film a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre de la journée du 6 novembre de lutte contre le harcèlement, mais plus encore au-delà des frontières de l'intercommunalité.

Dans le cadre de la semaine de la Famille, couvrant également la journée du 20 novembre, journée internationale des droits des enfants, les services de l'Agglo investissent également le champ de la lutte contre le harcèlement avec notamment un ciné-débat sur les discriminations ou encore des spectacles de magie pour les élèves de primaire, sensibilisant par la même aux notions de gestion des émotions et harcèlement.



Maisons de justice et du droit

Les Maisons de Justice et du Droit de Maubeuge, d'Aulnoye-Aymeries et l'antenne de Jeumont, ont continué de se développer en 2025 avec plus de 15 000 usagers pris en charge, du simple conseil juridique à la rencontre avec un notaire ou avocat, ou la mise en place de conciliation et médiations avec le défenseur des droits.

La CAMVS a développé un service de médiation sociale de prévention, permettant aux communes de faire appel au service des médiateurs dans la résolution de conflits et litiges du quotidien.





Plan de lutte contre les discriminations

En 2025 :

- Sensibilisation LCD pendant les deux villages santé à Maubeuge et Jeumont
- Sensibilisations LCD lycée Pierre et Marie Curie Aulnoye-Aymeries
- Sensibilisations LCD pendant le CAP CAMPUS à l'université de Maubeuge
- Participation du service PV à la journée vers plus d'égalité en santé le 13 mai
- Sensibilisations LCD le 8 mars pendant la journée internationale du droit des femmes par l'association Lucioles du désert au PCA d'Aulnoye-Aymeries
- Rallye citoyen pour les écoles primaires de Maubeuge avec Stibus
- Interventions auprès des accueils loisirs : temps fort action sport-santé
- Interventions et sensibilisation au collège Jules Verne avec un accompagnement à la création d'une BD sur les discriminations.
- Formation avec le cabinet Ethique et Diversités à la lutte contre les discriminations en direction des professionnels du territoire (15 personnes présentes, le mardi 30 septembre au Pôle Accueil de la CAMVS)
- Formation de 6 réplicants LCD sur 4 journées (13/14 octobre et 03/04 Novembre) avec le cabinet Ethique et Diversité.
- Intervention et sensibilisation au collège Budé avec des classes de troisièmes

Le plan de lutte contre les discriminations de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) comprend trois priorités :

- Améliorer les pratiques professionnelles
- Changer des représentations qui contribuent aux discriminations
- Soutenir les habitants confrontés aux discriminations

Égalité femmes-hommes



Un rapport dédié à cette thématique est publié chaque année :

Planning familial : « Education populaire et formation en santé sexuelle et prévention des violences » :

- Coût total : 23 760 €, CAMVS : 10 000 €, État : 10 000 € et autre financement : 3 760 €

AGSS DE L'UDAF : « La Boussole - Sensibilisation, Prévention et Accompagnement » :

- Coût total : 72 716 €, CAMVS : 14 778 €, État : 14 778 € et autre financement : 43 160 €.

CIDFF : « Favoriser la citoyenneté active, promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, prévenir les violences sexistes et sexuelles, accompagner les victimes de violences » :

- Coût total : 27 610 €, CAMVS : 7 500 €, État : 7 500 € et autre financement : 12 610 €

SAHB : « Promotion cohésion sport » :

- Coût total : 18 725 €, CAMVS : 9 363 € et État : 9 362 €

CAMVS : « La Santé au Cœur de l'Agglomération » :

- Coût total : 50 050 €, CAMVS : 10 010 € et Etat : 40 040 €

Le Fab Lab de la Gare Numérique de Jeumont : apprendre, créer et expérimenter

Situé au sein de la Gare Numérique de Jeumont, le Fab Lab constitue un espace dédié à la découverte et à l'expérimentation des nouvelles technologies. Accessible sur rendez-vous, il permet aux habitants et aux publics accompagnés de s'initier à différents outils de fabrication numérique, tels que l'impression 3D ou la découpe laser. Cet espace favorise l'acquisition de nouvelles compétences, la créativité et le partage des savoirs.

Ce sont aussi les valeurs du réemploi et du « do-it yourself » qui y sont inculquées. Il contribue ainsi à démocratiser l'accès aux outils numériques et à encourager l'innovation et l'expérimentation sur le territoire.



Poursuivre les actions favorisant des espaces de vie apaisés et le vivre-ensemble

Le contrat de ville



La politique de la ville a pour objectif d'améliorer la situation des quartiers où il y a plus de difficultés.

Ces difficultés peuvent par exemple être :

- Un peu plus de chômage que dans les autres quartiers
- Des revenus plus bas
- Davantage de problèmes de santé
- Plus de difficultés scolaires
- L'existence de logements dégradés...

Contrat de ville 2024-2030 : une préparation importante

- 150 habitants
- 100 professionnels impliqués dans les processus de concertation
- 18 rencontres avec les partenaires institutionnels pour co-construire les orientations du contrat de ville
- Plus de 100 personnes au séminaire avec les partenaires

Les orientations du contrat de ville sont les suivantes :

- Orientation 1 : Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services
- Orientation 2 : Pour des parcours d'éducation égalitaires
- Orientation 3 : Pour un parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous
- Orientation 4 : Pour un cadre de vie agréable et sécurisé
- Orientation 5 : Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques

Signature du contrat de ville : jeudi 25 avril 2024 au Pôle des Cultures Actuelles. 120 personnes étaient présentes à la signature de ce contrat de ville.

Réalisé en 2025

90 actions financées par la Dotation Politique de la Ville Fonctionnement (DPVF), dont 9 actions sur l'orientation 5 du contrat de ville « pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques ».

Montant de la DPVF pour le territoire de la CAMVS : 1 361 380 €

- Nombre d'actions dans la programmation CAMVS : 34
- Nombre d'actions dans les programmations communales : 56
- Nombre d'actions portées par la CAMVS : 14
- Nombre d'actions portées par les communes : 28
- Nombre d'actions portées par des associations : 48



Accompagnement du comité habitants par l'association l'Établi

La CAMVS a fait appel en 2024 à L'Établi – association d'éducation populaire afin de mener une réflexion sur les manières d'organiser la participation des habitants des quartiers.

Rappel des objectifs :

- Favoriser une dynamique collective en intégrant également les habitants habituellement peu visibles.
- Recueillir une analyse critique des dispositifs de participation existants
- Encourager l'engagement de nouveaux habitants dans la vie de leur quartier

Quelques chiffres clés :

- Environ 600 personnes rencontrées
- 12 évènements au sein de « nos quartiers d'étés »
- 32 jours de porte-à-porte
- 7 ateliers de co-construction organisés au sein des QPV
- 249 habitants ont été consultés par questionnaire et 56 se sont déplacés aux ateliers de co-construction dans les quartiers.

Plan d'actions sur la participation des habitants

Rencontre annuelle pour présenter les actions à partir d'un format convivial.

- Visites des associations avec les habitants lors de la mise en place des actions.
- Ateliers thématiques pour coconstruire des actions à déposer dans le cadre de l'AMI.
- Soutenir des initiatives citoyennes.
- Améliorer la communication à partir d'outils numériques.
- Des temps d'échanges seront organisés plus fréquemment pour recueillir les besoins et les attentes des habitants.
- Le service politique de la ville de la CAMVS renforcera sa présence dans les quartiers pour échanger avec les habitants en lien avec les communes politique de la ville.



Service enfance-jeunesse : des services au plus près des familles

En 2025, le service Enfance-Jeunesse a poursuivi son engagement en faveur d'un développement territorial durable en proposant une offre de loisirs éducatifs de proximité adaptée aux besoins des familles des communes rurales.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ont notamment organisé une journée intercommunale dédiée à la santé et à la prévention réunissant 196 enfants, tout en maintenant une démarche pédagogique favorisant la sensibilisation aux enjeux citoyens, sociaux et environnementaux, sur les communes de Boussières sur Sambre, Vieux Mesnil, Neuf Mesnil, Colleret, Ferrière la Petite et Villers Sire Nicole.

Ces accueils répondent à différents besoins :

- Favoriser l'accès aux loisirs éducatifs des enfants vivant en milieu rural, notamment durant les vacances scolaires.
- Réduire les inégalités territoriales en proposant une offre de proximité limitant les déplacements des familles.
- Promouvoir la santé et les comportements favorables au bien-être, à travers des journées à thème Santé/ Prévention
- Développer la socialisation et le vivre-ensemble, grâce aux activités collectives, sportives, culturelles et éducatives.
- Soutenir les familles en proposant une solution d'accueil adaptée pendant les périodes de vacances.
- Renforcer le lien social entre enfants, familles et équipes d'animation lors des fêtes de fin de centres et des temps forts organisés par la micro-crèche.
- Sensibiliser aux valeurs de citoyenneté et, selon les animations proposées, aux enjeux environnementaux (tri des déchets, alimentation, biodiversité, mobilité douce…)

Parallèlement, la micro-crèche « L'Île des Lutins » a renforcé le lien entre les familles et les professionnels à travers l'organisation d'événements fédérateurs tels que la fête de l'été et la fête de l'hiver.



Ces actions contribuent à la cohésion sociale, à l'attractivité du territoire et à l'accès équitable aux services de proximité, limitant ainsi les déplacements des familles et participant indirectement à la réduction de l'empreinte carbone du territoire.

L'année 2025 a également été marquée par la poursuite des actions de la Convention Territoriale Globale (CTG), notamment en matière de parentalité et d'animation de la vie sociale, consolidant une approche intégrée du développement durable à l'échelle intercommunale.

Différents outils et actions ont été mis en place :

- Carte interactive des structures petite enfance, enfance, jeunesse et animation de la vie sociale du Territoire
- Livret parentalité « Le temps de souffler » ;
- Charte commune de l'animateur ;
- Quiz de l'animateur ;
- Capsules vidéo métiers petite enfance ;
- Cartes mentales des métiers de la petite enfance
- Newsletter à destination des élus ;
- Participation à Fam'Zone ;

Les outils sont disponibles sur le site de la CAMVS

Les forums sécurité routière

Depuis de nombreuses années la CAMVS met en place un Forum Sécurité Routière à destination des jeunes du territoire. Pour l'édition 2025 qui s'est déroulée au Lycée Lurçat, ce sont plus de 800 lycéens de 4 établissements du territoire qui ont été sensibilisés aux conduites à risques et dangers de la route.

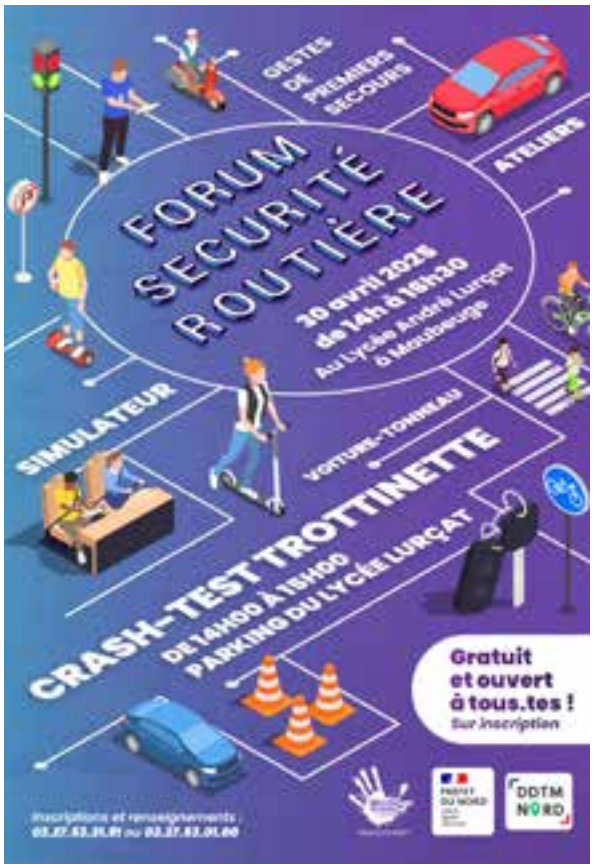

Les panneaux indicateurs de vitesse (PIV)

Les Panneaux Indicateurs de Vitesse (PIV) La CAMVS mets également en place depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire des Panneaux Indicateurs de vitesse au sein des communes le sollicitant, permettant aux élus de :

- transmettre les informations aux habitants de la commune pour les sensibiliser aux excès de vitesse enregistrés,
- envisager des aménagements urbains,
- transmettre les informations aux forces de sécurité de l'État.

En 2025 ce sont 88 PIV installés au sein de 23 communes.



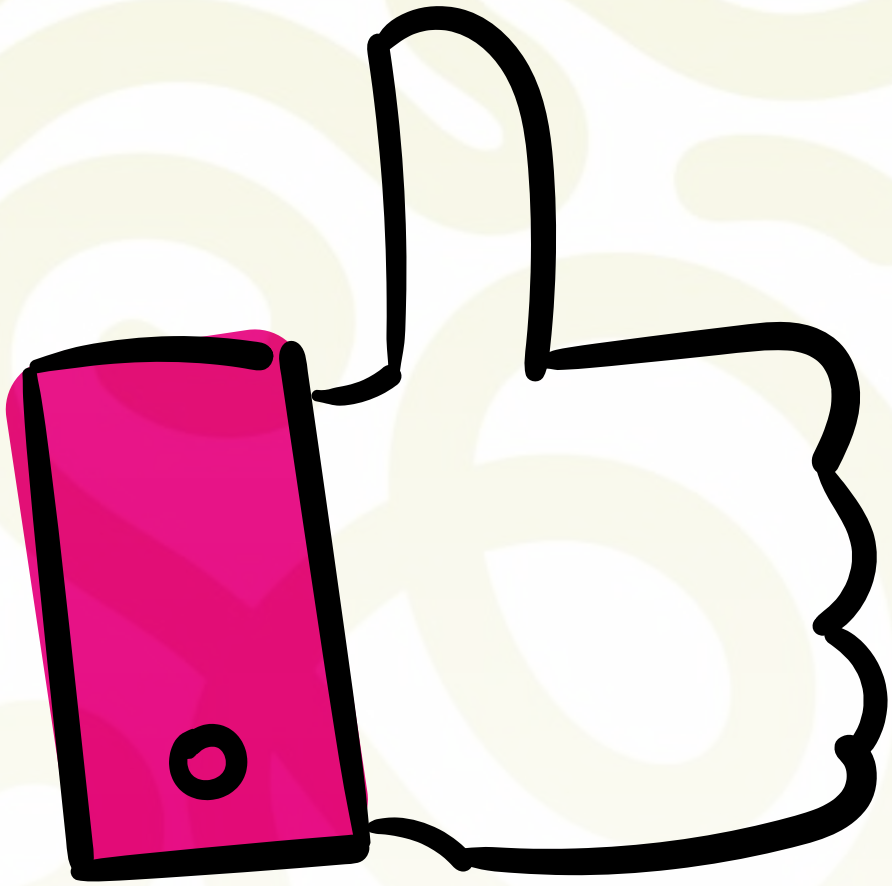

L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Positionner l'intercommunalité comme un territoire performant

L'Agglo continue à mettre en œuvre une organisation interne permettant d'accompagner les projets communaux tout en garantissant une action publique locale efficiente et une attention spécifique aux conditions de travail de ses agents.

Le schéma de mutualisation

Aux côtés du Pacte de gouvernance, le schéma de mutualisation est un outil essentiel pour structurer la coopération entre l'intercommunalité et ses communes membres. Ce document trace un plan d'actions pour regrouper les moyens entre les services communautaires et ceux de ses communes membres, dans la perspective d'une plus grande efficience.

Ses objectifs :

- Répondre aux contraintes financières et réaliser des économies d'échelle et des économies budgétaires nettes
- Améliorer la qualité et le niveau de service rendu à la population
- Créer une véritable dynamique collective et une solidarité au sein du bloc communal

Conformément à l'article L 5211-39-1 du CGCT, le bilan 2025 des actions menées dans le cadre du schéma de mutualisation a fait l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire à l'occasion du vote du budget.

Son annexe dresse l'ensemble des actions déployées en 2025 tant en termes d'Ingénierie (avec notamment le service commun d'Instruction du Droit des Sols), de numérique, de groupements de commande, de culture mais également de prêt de matériel ou petits travaux de voirie
Conformément à la loi, notre EPCI dispose d'une année à compter du renouvellement des conseils municipaux pour adopter son nouveau schéma 2027-2032.

Dans ces conditions, l'année 2026 verra se poursuivre en l'état le schéma actuel 2022-2026 et devra permettre la coconstruction autour d'un futur schéma ambitieux et novateur.

Dès la période estivale, la phase évaluative du schéma 2022-2026 s'engage en dressant de manière rétrospective le bilan des actions menées mais également en projetant des pistes d'évolution ou d'approfondissement.
Cela permettra d'évaluer :

la pertinence du précédent schéma :

- niveau de réponse aux enjeux du projet de territoire et aux enjeux à venir,
- niveau de réponse aux attentes actuelles et en devenir des communes.

La qualité du service rendu :

- la qualité du service rendu par les services mutualisés et le niveau de satisfaction des communes membres « utilisatrices »,
- l'amélioration de la qualité du service public rendu à l'usager et l'amélioration de la qualité des projets menés sur le territoire.



Mutualisation du service Autorisation du Droit des Sols (ADS)

La CAMVS propose à ses communes un service mutualisé permettant l'instruction de ses différentes demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable…).

Depuis juillet 2015, Le service ADS (Autorisations du Droit Des Sols) assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes adhérentes de la CAMVS soit 38 communes. Le service a pour mission de vérifier la conformité des travaux et des constructions avec les dispositions règlementaires du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CAMVS.

Ces règles sont relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'intégration des constructions et à l'aménagement des abords.

Le respect du document d'urbanisme par les demandeurs a pour vocation d'assurer un équilibre entre le développement des communes et la protection des espaces naturels et agricoles et aussi de tendre à un développement harmonieux du paysage urbain et rural, en participant à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Tout projet de construction ou d'aménagement nécessitera une autorisation d'urbanisme conformément au Code de l'urbanisme.

Pour l'année 2025 :

- 4 instructeurs temps plein
- 38 communes adhérentes
- 1 245 actes instruits en 2025 correspondant à 1008,9 équivalents Permis de construire
- 150 840 € de recettes en 2025

Perspectives :

La généralisation du dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme pourra être étendue à l'ensemble des communes adhérentes.

Les fonds pour une équité territoriale

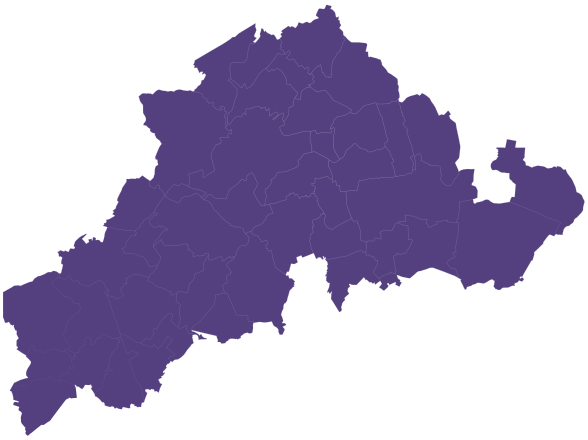

Le fonds de concours

Le fonds de concours de la CAMVS a pour objectif d'accompagner les communes dans leurs mises en œuvre de projet, toutes thématiques confondues. Des aides qui concourent à l'équipement des communes, dans un souci de transparence et de respect des priorités de chacune.

Fonds de concours : 2221450 € ont été attribués en 2025 pour les communes rurales et périurbaines.

Depuis le début du mandat : un peu plus de 4 M€ ont été attribués à l'ensemble des 25 communes rurales (soit 62 % de l'enveloppe de 6,5 M€) et 4,67 M€ pour les 13 communes périurbaines (soit 90% de l'enveloppe de 5,2 M€) attribués en 2025.

Actions du Fonds de Concours attribué en 2025 relatif au développement durable

COMMUNES	Intitulé du Projet	Montant HT du projet	FdC sollicité CAMVS
AIBES	Installation d'une centrale photovoltaïque sur la salle polyvalente	16 989,28 €	4 247,32 €
BOUSIGNIES-SUR-ROC	Création de fossés	5 000,00 €	2 500,00 €
CERFONTAINE	Création d'un cheminement piéton route nationale pour sécuriser les piétons	4 632,90 €	2 316,45 €
COLLERET	Installation d'une centrale photovoltaïque au groupe scolaire Céline Harcqz	54 416,66 €	19 367,55 €
COUSOLRE	Remplacement de fenêtres du centre socio culturel de la Thure pour des économies d'energie	4 990,00 €	2 495,00 €
COUSOLRE	Remplacement de fenêtres du couloir de l'école maternelle pour réaliser des économies d'énergie	12 071,00 €	6 035,50 €
COUSOLRE	Matériel d'entretien des espaces verts pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires	39 650,00 €	19 825,00 €
ECUELIN	Remplacement de la chaudière de la mairie pour des économies d'énergie	9 781,57 €	2 445,39 €
FEIGNIES	Rénovation du centre Emile Colmant pour des économies d'énergie et un meilleur confort des usagers	2 027 855,20 €	400 000,00 €
FERRIERE-LA-PETITE	Passage en éclairage LED de la mairie et de l'école	16 624,00 €	5 541,33 €
LIMONT FONTAINE	Remplacement de menuiseries de la salle polyvalente	5 532,36 €	2 766,18 €
NEUF-MESNIL	Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'église	33 250,00 €	11 750,18 €
NOYELLES-SUR-SAMBRE	Création de fossés, lieu-dit Sassogne	3 140,00 €	1 570,00 €
VIEUX-MESNIL	Achat d'un véhicule électrique pour les services techniques	36 868,41 €	18 434,20 €
VIEUX-MESNIL	Aménagement paysager	13 056,00 €	6 528,00 €
VIEUX-RENG	Achat de matériel d'entretien des espaces verts: tondeuse, débrousailleuse, réciprocateur et broyeur, dans le cadre du 0 phyto	10 097,29 €	2 019,64 €

Fonds de développement urbain

Le Fonds de Développement Urbain de la CAMVS est un outil financier destiné à accélérer la transformation du territoire. Il soutient des projets de rénovation, de reconversion de friches, de développement économique et d'amélioration du cadre de vie. Son objectif est d'attirer des investissements et de rendre le territoire plus attractif, durable et dynamique pour les habitants comme pour les entreprises.



FDU : dépenses éligibles :

- Investissements communaux visant l'amélioration du service à la population : travaux de construction ou de requalification d'équipements de proximité et de services à la population (école, cantine, salle des fêtes, équipement sportif, église…), mise en place de vidéosurveillance ou vidéoprotection
- Investissements communaux visant l'amélioration du fonctionnement des équipements communaux : travaux de construction ou de requalification ou de mise aux normes des équipements communaux (mairie, ateliers ou autres bâtiments communaux)

Les travaux de construction ou de requalification devront s'inscrire dans la politique de développement durable.

229 053 € ont été attribués en 2025 pour les 5 communes urbaines Depuis le début du mandat : plus de 14 M€ alloués (soit 94% de l'enveloppe totale de 15 M€).

Actions du Fonds de Travaux Urbains en 2025 :

Commune	Intitulé du Projet	Montant HT du projet	FDU CAMVS
AULNOYE-AYMERIES	Création d'un parc urbain sur le site Ladoumègue	934 096,68 €	117 048,34 €
JEUMONT	Réhabilitation et extension de la Maison des Initiatives et de l'Animation (MIA)	705 644,44 €	112 004,55 €

Des équipes, des compétences et des moyens au service du territoire

Derrière chaque route entretenue, chaque équipement fonctionnel, chaque intervention sur le terrain ou chaque bâtiment maintenu en bon état, il y a avant tout des agents, des compétences et une organisation technique mobilisée au quotidien.
À travers ses différents services techniques, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre accompagne les communes et assure de nombreuses missions indispensables à la vie quotidienne du territoire.
Voirie, accessibilité, éclairage public, patrimoine, viabilité hivernale, parc automobile, magasin général et achats : autant de domaines qui nécessitent des compétences diversifiées, des moyens adaptés et une capacité à intervenir aussi bien dans l'urgence que dans l'anticipation.
Cette organisation repose notamment sur la mutualisation des compétences et des moyens, permettant d'apporter aux communes un niveau d'expertise et une capacité d'intervention qu'elles ne pourraient pas toujours mobiliser seules.

Une expertise mutualisée au service des communes

En 2025, les services techniques de l'Agglomération accompagnent 43 communes dans différents domaines : voirie, accessibilité, éclairage public et patrimoine.
La mutualisation permet de mettre à disposition des communes des compétences techniques spécialisées, des moyens humains et matériels ainsi qu'une capacité d'intervention structurée.
Cette organisation permet également de travailler dans la durée, en associant interventions curatives, maintenance préventive, études, programmation des travaux et accompagnement des projets.
L'objectif est double : répondre efficacement aux besoins immédiats tout en anticipant les évolutions et les besoins futurs du territoire.

La voirie et la sécurité des déplacements

L'entretien des infrastructures constitue une mission essentielle des équipes techniques. Au quotidien, elles interviennent sur les voiries, la signalisation, le marquage au sol et différents équipements permettant de sécuriser les déplacements.

Les équipes doivent être capables de répondre rapidement à des situations très diverses : dégradations de chaussée, accidents, obstacles sur la voie publique, chutes d'arbres, coulées de boue ou autres événements nécessitant une intervention.
Cette action quotidienne est complétée par une démarche préventive visant à identifier les besoins, programmer les interventions et améliorer progressivement les infrastructures.
La sécurité des usagers constitue également un axe important. Des chicanes à proximité des établissements scolaires à Jeumont, ainsi que des dispositifs de signalisation lumineuse et des radars pédagogiques installés sur différentes communes, participent à cette démarche.

En 2025, des études de circulation ont notamment été menées à Hautmont, Ferrière-la-Grande, Louvroil et Rousies, avec une attention particulière portée à la circulation des poids lourds.

L'accessibilité : aménager un territoire plus inclusif

Les services techniques accompagnent également les communes dans leurs actions en faveur de l'accessibilité.
L'objectif est de faciliter les déplacements et l'utilisation des espaces publics par tous les usagers, notamment les personnes en situation de handicap.

Cela se traduit notamment par la création ou l'aménagement de places de stationnement adaptées, de cheminements piétons, de traversées et de dispositifs permettant d'améliorer l'accessibilité des espaces publics.
L'Agglomération accompagne également les communes dans leurs démarches et leurs projets, en lien avec les commissions d'accessibilité et les associations concernées.
Cette expertise permet de prendre en compte les contraintes techniques tout en recherchant des aménagements adaptés aux usages et aux besoins des habitants.

Le patrimoine : entre urgence et anticipation

Avec environ 140 bâtiments et équipements, le patrimoine de l'Agglomération représente un ensemble important et diversifié : bâtiments administratifs, piscines, équipements publics, salles, locaux techniques et différents sites communautaires.

Pour maintenir ce patrimoine en bon état, les équipes travaillent selon deux approches complémentaires : le curatif et le préventif. Le curatif permet de répondre rapidement aux problèmes rencontrés dans les bâtiments : plomberie, sanitaires, électricité, maçonnerie, équipements, petites réparations ou aménagements.

Les agents interviennent également pour préparer les locaux avant des réunions, manifestations ou événements, installer et déplacer du matériel, accompagner les déménagements et remettre les espaces en état.

Le préventif permet, quant à lui, d'anticiper les besoins, de surveiller l'état des bâtiments, de programmer les opérations de maintenance et de suivre les travaux réalisés par les entreprises. Cette organisation permet de préserver le patrimoine dans la durée et de garantir aux agents comme aux usagers des bâtiments fonctionnels, sûrs et adaptés aux usages. Les services travaillent également en lien avec les équipes chargées des ressources humaines, de la sécurité et de la qualité de vie au travail afin d'adapter les espaces, les équipements et les conditions de travail aux besoins des agents.

La viabilité hivernale : anticiper pour sécuriser

Lorsque les conditions météorologiques se dégradent, les équipes techniques peuvent être mobilisées à tout moment.

L'Agglomération assure la viabilité hivernale de 37 communes, avec un dispositif d'astreinte déployé pendant quatre mois.

Cette organisation permet d'anticiper les épisodes de gel ou de neige et d'intervenir rapidement afin de maintenir des conditions de circulation aussi sûres que possible.

Les agents peuvent être mobilisés très tôt le matin, la nuit, les week-ends et les jours fériés lorsque les conditions l'exigent.

Les pratiques évoluent également pour concilier efficacité et préservation de l'environnement. L'utilisation de saumure permet de réduire d'environ 30 % les quantités de sel utilisées, tout en maintenant l'efficacité du traitement et en limitant les rejets de sel dans les réseaux d'assainissement.

La viabilité hivernale illustre pleinement cette capacité des équipes à anticiper, intervenir rapidement et adapter leurs pratiques.

Une astreinte toute l'année pour répondre aux situations imprévues

La mobilisation ne se limite pas à l'hiver. Une astreinte permet également de répondre toute l'année aux situations nécessitant une intervention rapide sur les routes, l'éclairage public ou le patrimoine.

Accidents, nids-de-poule, arbres tombés, coulées de boue, incendies, pannes d'éclairage ou autres incidents peuvent nécessiter une intervention en dehors des horaires habituels. Cette capacité de réaction contribue directement à la continuité du service public et à la sécurité des usagers.



Optimiser la gestion financière et privilégier une politique de commande publique vertueuse

Dans le cadre de la dématérialisation des documents, la CAMVS a entrepris en lien avec la DGFIP une démarche du zéro papier sur ses pièces comptables qui s'est finalisée en 2023. Ainsi, le pôle des affaires financières et de la commande publique n'imprime plus les mandats, les titres, les factures, et les bons de commande.

Cela correspond à une économie par an d'environ :

- 10 000 mandats
- 10 000 factures
- 6000 titres (4 feuilles A4 par titre)
- 2400 bons de commande

Ces documents sont dématérialisés et intégrés dans un outil numérique, ce qui permet de réaliser des économies de papier et de gagner du temps dans la gestion (classement, recherche). Cela permet aussi aux agents de réaliser du télétravail.

Charte de la commande publique et guide des achats

- Optimiser l'achat public
- Faciliter l'accès des TPE/PME aux marchés publics
- Développer des achats socialement responsables
- Impulser une politique d'achat respectueuse de l'environnement

En chiffres :

- le nombre de marchés passés en groupement de commande : 7 mutualisés avec 24 communes
- le nombre de marchés ayant été traité en « tout démat' » : 84 sur 129
- le nombre de marchés avec une clause sociale et/ou environnementale et/ou un critère environnemental : 63 sur 129
- le nombre d'heures d'insertion dans les marchés de travaux : 7 745 heures d'insertion
- pour le MGP spécifiquement (centre aquatique de Jeumont): 6 000 heures d'insertion en phase conception et réalisation ouvrage, et 5% par an des heures travaillées pour réalisation des prestations après réception.
- le nombre de marché comprenant du réemploi, seconde main, ... : 16 sur 129
- Incitation des TPE-PME à répondre aux marchés publics : avance augmentée à 15% pour l'aide au développement



Zoom sur le budget vert

Jusqu'à récemment, les collectivités présentaient essentiellement leurs dépenses sous un angle financier : combien elles dépensent et pour quoi faire.

Depuis la loi de finances 2024, les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent également montrer l'impact environnemental de leurs dépenses et de leurs investissements. L'objectif est d'évaluer dans quelle mesure le budget contribue (ou non) à la transition écologique.

Concrètement, lors de la présentation du Compte Administratif (ou désormais du Compte Financier Unique - CFU pour de nombreuses collectivités), la collectivité doit joindre un document intitulé : « Impact du budget pour la transition écologique ».

Ce document analyse les dépenses réalisées et les classes selon leur impact environnemental.

Le décret du 16 juillet 2024 détaille les modalités d'application et précise la méthode à utiliser. L'analyse porte sur les budgets principaux et annexes soumis aux instructions comptables M57 et M4.

6 axes d'analyse sont visés :

- Axe 1 : atténuation du changement climatique
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Axe 3 : gestion des ressources en eau
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Ses objectifs :

Mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.
Valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités ayant un impact positif sur l'environnement.
Faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.
En 2025, l'obligation de cotation environnementale a été étendue aux budgets relevant de la nomenclature M4, permettant ainsi de couvrir l'ensemble des budgets de la collectivité.

En 2025 :

- L'analyse a porté sur 17 natures d'investissement de la M57 et concerne les axes 1 et 6.
- Pour les normes M57 et M4 - l'ensemble des dépenses réelles d'investissement (hors remboursements de dette et contrats de partenariat).
- Sur l'axe 1 « Atténuation du changement climatique » et sur l'axe 6 « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles, sylvicoles ».
- À partir de 2027, l'ensemble des axes (sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques) seront obligatoires.

Le magasin général et les achats : une logistique au service de tous

Derrière les interventions réalisées sur le terrain, une organisation logistique est également indispensable.

Le service Magasin général et Achats a pour objectif de permettre aux services de disposer des fournitures, équipements et consommables nécessaires à leurs activités.
L'Agglomération dispose aujourd'hui de plusieurs sites et lieux de stockage. Cette dispersion peut entraîner des contraintes : espaces parfois limités, conditions de stockage ou de sécurité perfectibles, accès difficiles et multiplication des lieux de livraison et d'enlèvement.

L'objectif est donc de centraliser progressivement les stocks dans un magasin général commun, afin de disposer d'un espace adapté, sécurisé et plus facilement accessible.
Les sites conserveront uniquement les stocks nécessaires à leur fonctionnement quotidien.
Des stocks tampons pourront être maintenus lorsque la réactivité est indispensable, notamment pour les équipes d'entretien des bâtiments ou certains sites techniques.
Cette organisation doit permettre d'avoir une meilleure visibilité sur les stocks, les consommations et les besoins, tout en évitant les doublons et les stocks inutilisés.



Mutualiser les achats et sécuriser les livraisons

Le service participe également à la centralisation des achats communs, notamment pour les équipements de protection individuelle, les consommables et différentes fournitures nécessaires aux services.
La mutualisation permet de mieux regrouper les besoins, de faciliter le suivi des consommations et d'optimiser la gestion des stocks.

Elle s'accompagne d'une réflexion sur la réception des marchandises, avec l'objectif de disposer d'un point de livraison unique, sécurisé et adapté.

Le magasin général devient ainsi un véritable outil logistique au service de l'ensemble des directions : les fournitures sont réceptionnées, stockées et mises à disposition dans une organisation plus lisible et plus efficace.



Moderniser l'administration au service des usagers et du territoire

Les actions mises en œuvre en permanence

- Développement de l'administration électronique (e-Administration) avec la Gestion électronique du courrier.
- Déploiement des outils de Gestion de la Relation au Citoyen (GRC), poursuite des travaux du groupe projet et constitution des formulaires par l'équipe projet dédiée en lien avec DOCAPOSTE, déploiement de la plateforme en 2027
- Une démarche qualité audit AFNOR sur la qualité de l'accueil a été réalisée avec une mise en application des préconisations depuis 2025.
- Utilisation d'outils collaboratifs pour assurer le traitement et la traçabilité des demandes des usagers via un portail interne, maitrisé par plusieurs services.
- Modernisation de l'accueil du siège de l'Agglomération pour mieux accueillir l'usager.
- Poursuite du travail sur l'amélioration de l'environnement de travail (mobilier ergonomique).

Zoom sur la gestion électronique du courrier

En cours de déploiement depuis 2024, la GEC permet de centraliser et organiser les courriers : tous les courriers entrants et sortants sont regroupés en un seul endroit, facilitant ainsi leur suivi et leur consultation. Les avantages :

- Amélioration de l'efficacité opérationnelle : les tâches répétitives telles que l'enregistrement, la distribution et l'archivage des courriers sont automatisées, permettant ainsi de gagner du temps et de réduire les erreurs.
- Suivi et traçabilité des courriers : chaque courrier est suivi, de sa réception à sa résolution, en enregistrant les actions entreprises et les délais associés.
- Optimisation de la communication : la collaboration entre les différents services et collaborateurs est facilité en permettant un partage rapide et efficace des informations.
- Réduction des coûts : les coûts liés à la gestion manuelle du courrier, tels que l'impression, le stockage et la recherche de documents sont diminués. Les coûts liés aux déplacements des apparitrices dans le cadre de la distribution des courriers est absorbé par l'abonnement au logiciel de gestion.
- Amélioration de la conformité réglementaire : le respect des obligations légales en matière de conservation et d'archivage des documents est respecté.
- Bien-être au travail : cette solution permet de modifier un courrier directement dans le logiciel en cas d'erreur, de ce fait les courriers peuvent être corrigés instantanément. Cela permet une réduction du stress notamment dans les cas d'urgence de traitement de courrier. Elle permet également aux agents de bénéficier des fonctionnalités liées au traitement du courrier entrant/sortant à distance, même en télétravail.

À venir pour 2025/2026 :

- Intégration de la DST.
- Migration de la solution GEC : Une phase évaluative démarrera en 2026 afin d'ajuster les pratiques et fluidifier les traitements.

Perspective :

Passage au parapheur électronique avec archivage électronique

Zoom sur l'audit AFNOR sur la qualité de l'accueil des usagers

Placer l'usager au cœur de nos attentions est un enjeu fort du projet de territoire et du PAC .
L'amélioration de la qualité de l'accueil s'inscrit donc dans une démarche continue qui vise à répondre aux enjeux suivants :

- celui de la réactivité : habitué à une relation client moderne avec ses autres opérateurs, l'usager s'attend à un service fluide, facile d'accès, résolvant sa demande au premier appel.
- celui de l'écoute active et agissante.
- celui de l'accessibilité.

Suite aux résultats obtenus à l'occasion de l'audit AFNOR, l'ensemble des remarques formulées ont été analysées par le service afin que des pistes d'amélioration concrètes puissent être trouvées.
Le déploiement de la plateforme de GRCU apportera de facto une amélioration du service rendu à l'usager. Cette digitalisation, complémentaire à l'accueil physique, est une vraie opportunité grâce à la plus grande disponibilité de l'humain qu'elle rend possible.

Et en interne ?

Convaincue que l'attention portée sur les conditions de travail est un sujet primordial pour assurer le bien-être des agents, la CAMVS continue à investir différentes thématiques : favoriser l'égalité professionnelle des agents, et ce à tous niveaux : équilibre des temps de vie, mixité dans les postes d'encadrement, formation à la lutte contre les discriminations...

Une animation dynamique et soutenue du PAC

Le PAC est le cadre définissant l'ensemble des axes que notre administration doit travailler/investir pour que les services puissent s'organiser, se moderniser pour porter le projet de territoire de manière efficiente. Il est ainsi un organisme vivant qui doit s'adapter, avec agilité, à son environnement, et ce afin d'apporter les bonnes réponses aux agents et aux usagers du territoire, en symétrie des attentions (agent heureux = usager heureux).

Son objectif 1er est d'apporter méthodes et outils aux agents mais également à nos communes membres avec en focale la satisfaction des usagers du territoire, le tout dans un monde qui s'accélère (Transformation Numérique, Transition Ecologique, Digitalisation, IA ...) et qui ne doit pas laisser les plus fragiles de côté.
Notre enjeu : être + simple, +proche, + efficace.

Cela doit techniquement reposer, au sein de notre organisation, sur la définition de méthodes et process clairs et simples, des outils numériques collaboratifs facilitateurs du quotidien, des méthodes de travail agiles, des techniques d'animation/ d'apprentissages ludiques, innovantes, s'appuyant sur l'intelligence collective (pour rendre chacun.e acteur du changement).
Tout l'enjeu est aussi d'être une collectivité attractive, réussissant à attirer les talents et à les conserver à travers des pratiques managériales homogénéisées, vectrices de QVCT, et en menant une politique de Responsabilisation Sociétale des Organisations ambitieuse intégrant les enjeux du Numérique et du Développement Durable.

Quelques chiffres en 2025 :

- 1 cérémonie des vœux au personnel participative coconstruite avec les 250 agents présents en janvier. Un format nouveau visant à sensibiliser l'ensemble des agents aux enjeux de la coopération, conformément à la devise du PAC « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »
- 1 calendrier RH/QVCT/RSO dans @ ggloconnect avec les dates clés, des évènements/ateliers associés
- 2 cafés projet : 1 sur le budget ayant réuni 100 agents et DGS de nos communes membres en avril, Le second pour sensibiliser aux enjeux de la cybersécurité en novembre 2025

- 1 semaine de la QVCT fin juin offrant des ateliers/sensibilisations aux enjeux de la QVT accessibles à toutes et tous, clôturée par un BBQ communautaire.
- 1 formation « Coaching » pour les membres du Comité de Direction pour homogénéiser les pratiques managériales, investir les techniques liées au « process model communication » mais aussi travailler la montée en compétences des cadres du CODIR de manière réflexive et personnalisée (6 séances de 1h30 par membre).
- 1 matinée d'onboarding pour les nouvelles recrues de l'année, le 16 septembre, avec présentation de l'agglomération, circuit fluvial pour présenter les grands projets. (une trentaine d'agents concernés)
- 1 journée du DUODAY le 20 novembre : binômes constitués dans les services afin de sensibiliser à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap

Dématerialisation

- Capitalisation puis migration de la Gestion Electronique du Courrier avec déploiement à l'ensemble des services.
- Lancement du groupe projet sur la plateforme de Gestion de la Relation Usager/Citoyen proposée à la mutualisation à nos communes membres.
- En 2025, déploiement de bornes à écrans tactiles dans certains bâtiments de la CAMVS afin d'accéder à Agglo Connect. L'objectif est que tous les agents puissent avoir accès aux informations de la CAMVS : derniers articles, évènements, informations RH et syndicales, dématérialisation des tableaux d'affichages. Ces bornes anciennement utilisées au pôle éco ont été réutilisées pour ce projet.
- Déploiement de AGGLO CONNECT : il s'agit d'un portail collaboratif afin de simplifier les démarches en internes : les informations du COSAS, l'utilisation de formulaires numériques, communiquer sur les futurs évènements, réaliser des enquêtes internes. Chaque agent y a accès sur son PC et sur les bornes tactiles. Cette solution permet de limiter les scans, les impressions, les navettes entre services, notamment les déplacements en véhicule. Il permet d'accompagner la dématérialisation sur les process administratifs internes. Cela permet de gagner du temps mais aussi de réduire les coûts, la consommation de papier et de carburant.
- La CAMVS utilise depuis 2025 des serveurs virtuels (VPS) ce qui réduit les coûts d'utilisation des serveurs physiques. Cela permet de réduire les coûts énergétiques
- Depuis 2025, les cartes de visites des agents sont dématérialisées.
- Le journal de renouvellement urbain est dématérialisé : une plateforme donne les informations en temps réel et la communication est ciblée par quartier.

Plan environnemental interne et Plan de Déplacement de l'Administration

Réemploi du matériel informatique vieillissant

Le matériel informatique du pôle numérique est réutilisé dans le cadre de la création d'une salle de formation en informatique : 18 PC portables ont été réinstallés et configurés. Dans ce cadre, 2 services civiques ont été engagé en 2025 pour préparer ce plan d'accompagnement.

Challenge de la mobilité

Participation pour la 8eme fois consécutive au Challenge Mobilité des Hauts de France du 15 au 21 septembre 2025 :

- Mobilisation de 200 agents: une mobilisation qui ne faiblit pas.
- Des animations durant toute la semaine
- Et toute la semaine : Communication sur @gglo connect des bienfaits de l'écomobilité : pour la santé, le porte-monnaie et la planète
- Participation au World Forum for a responsible economy à ARRAS pour candidater au prix coup de cœur du jury.

Chaque année le challenge répond à plusieurs objectifs :

- Fédérer les équipes autour d'un enjeu positif
- Créer du lien interservices, des passerelles entre agents d'horizons différents, de la convivialité,
- Impulser une prise de conscience et accompagner le changement de pratiques
- Être porteur d'une image positive et développer un sentiment de fierté de ses collaborateurs

Perspectives

Plus qu'un défi, un état d'esprit !
Parmi une vingtaine d'actions, le challenge mobilité est l'action phare de notre plan de mobilité employeur qui vise à limiter, toute l'année, l'impact de nos déplacements (pro et domicile/travail) sur l'environnement.

Pour un jour ou pour toujours, ce plan de mobilité invite à tester de nouvelles pratiques de mobilité, adopter des réflexes de mobilité plus durable pour que l'engagement individuel vienne enrichir les actions collectives en matière de DD !



Participation au Village des Mobilités organisé par SAMBRE MOBILITÉ

Pour sa 1ère édition, le « Village des Mobilités » a accueilli sur le parvis de la Gare de Maubeuge des stands parlant handicap/accessibilité, sécurité , bus, train, vélo,santé.... pour passer en modes écomobiles !
Sur notre stand, des infos Mobilités avec le Challenge Mobilité, mais également des infos Santé, Sport pour encourager tous les habitant.es aux bonnes pratiques pour leur bien être !

Promotion de l'éco-mobilité avec le dispositif COMIEUX

Chiffres clés :

- Les transports représentent ¼ des émissions de GES en France.
- Nous devons réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre de 55% d'ici à 2030
- A l'agglo, 84% d'autosolistes

COmieux, est un boîtier connecté couplé à une application qui analyse la conduite et qui permet de devenir « éco conducteur » en relevant des challenges et en suivant un coaching. Meilleur sera le conducteur à chaque trajet et plus il gagnera des COpoints à dépenser chez des partenaires locaux (spectacles, musées, commerçants...).

Ses objectifs:

1. Économies financières : Adopter des pratiques d'éco-conduite permet aux conducteurs de réduire leur consommation de carburant et les coûts d'entretien tant sur leur propre véhicule que sur ceux de l'entreprise.

2. Sécurité routière : L'éco-conduite encourage les conducteurs à adopter des comportements de conduite plus prudents réduisant le risque d'accidents. Cela contribue ainsi à améliorer la sécurité des conducteurs, des passagers et des autres usagers de la route sur les trajets personnels ainsi que ceux professionnels et du domicile-travail.

3. Réduction de l'empreinte carbone : Une conduite plus éco-responsable signifie moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Former les collaborateurs à l'éco-conduite contribue à lutter contre le changement climatique et à préserver la qualité de l'air.

4. Responsabilité sociale et image de marque : Former les collaborateurs à l'écoconduite démontre la volonté de l'entreprise de jouer un rôle positif dans la société et pour l'environnement.

Bénéfices et chiffres en 2025 :

Une trentaine d'agents équipés sur leur véhicule personnel.

Une vingtaine de défis relevés pour cumuler des points.

Perspective :

Le programme COmieux permet de réduire de 300 kg en moyenne les émissions annuelles de CO2 de chaque salarié. L'application apprend des astuces de conduite pour consommer moins de carburant et moins user son véhicule.

En intégrant COmieux dans sa stratégie en faveur de l'écomobilité, l'agglo offre à ses agents autosolistes la possibilité de contribuer activement à la protection de l'environnement, autrement.

Le forfait mobilités durables



Instauré à l'agglo en 2023, le FMD est un dispositif incitatif mis en place par l'Agglo pour encourager les agents à utiliser des modes de transport durables, alternatifs à la voiture solo, pour leurs trajets domicile/ travail. Tous les agents peuvent en bénéficier à condition d'utiliser des modes de transport écomobiles (vélo, covoiturage, engin de déplacement personnel motorisé, service d'auto-partage) pour venir au travail et ce a minima 30 jours / an.

Ce dispositif est complémentaire aux dispositifs récompensant l'utilisation des transports en commun comme le bus, le train en les remboursant à hauteur de 75%.

Partenaire de notre Plan de Mobilité Employeur, du Challenge Mobilité mais également du Schéma Directeur Vélo, Sambre Mobilités a mis à dispo du personnel CAMVS en juin 2025 3 vélos électriques qui ont été intégrés à notre flotte de véhicules et répartis sur nos différents sites.



Flotte automobile et transition énergétique



La CAMVS poursuit la transition progressive de son parc automobile vers des véhicules moins émetteurs. Sur la période 2024-2025, 12 véhicules 100 % électriques ont été acquis (10 Peugeot Partner et 2 Peugeot 208), ainsi qu'un véhicule hybride Renault Austral.
Le parc compte désormais 17 véhicules électriques, dont un vélo triporteur, et 6 véhicules hybrides. Par ailleurs, 7 véhicules d'ancienne génération ont été remplacés par des véhicules thermiques répondant à la norme Euro 6. L'électrification progressive vise également à réduire les coûts de carburant et d'entretien.

La stratégie de renouvellement privilégie, lorsque les besoins des services le permettent, les véhicules à faibles émissions de CO2 ou électriques, ainsi que la mutualisation des véhicules afin de réduire la taille du parc.
Les critères pris en compte lors des achats comprennent notamment les émissions de CO2, le classement Crit'Air qui détermine l'accès aux zones à faibles émissions de CO2, et le score environnemental nécessaire à l'éligibilité à certaines aides de l'État.
La CAMVS cherche également à prolonger la durée de vie de ses véhicules lorsque cela est pertinent.

Le remplacement est décidé notamment selon l'état du véhicule, son usage, sa consommation, son niveau d'entretien, le coût des réparations, l'évolution des normes et les nouveaux besoins des services, à partir d'une analyse du coût total de possession (TCO).
L'ensemble des réparations des véhicules légers et utilitaires est réalisé en interne, hors carrosserie, et comprend notamment : entretien courant, pneumatiques, diagnostics, distribution, embrayage, dépose moteur, etc.
Les poids lourds sont pris en charge par un prestataire.

Enfin, le garage en interne contribue à l'économie circulaire en réutilisant, lorsque cela est possible et sans compromettre la sécurité, des pièces issues d'anciens véhicules. Les déchets automobiles bénéficient de filières spécifiques : les huiles et fluides usagés sont collectés et recyclés par le prestataire agréé ECO HUILE, les batteries sont déposées chez Derichebourg, les pneus usagés sont repris par le fournisseur et les déchets métalliques sont regroupés dans une benne à ferraille avant d'être valorisés par Derichebourg.

L'amélioration des conditions de travail accompagne également la gestion de la flotte. En 2025, une remorque porte-touret a été acquise afin de faciliter la manutention des tourets, particulièrement lourds. Les véhicules transportant des plaques ont également été équipés de trois potences de manutention pour faciliter le déplacement des charges. Des kits d'hygiène comprenant 20 litres d'eau, du savon et du papier ont par ailleurs été mis à disposition dans les véhicules de voirie, avec un déploiement envisagé auprès d'autres services.

Enfin, trois vélos électriques mis à disposition par Sambre Mobilités permettent de proposer une alternative aux déplacements en véhicule motorisé pour certains trajets professionnels.

La gestion de la communication



Depuis plusieurs années, l'objectif du Pôle Communication, événementiel et protocole est de réduire les dépenses liées à son activité, de limiter son impact sur l'environnement et de réduire sa production de déchets.

Ses actions en matière de communication :

- Réduction du nombre d'impressions de documents de travail
- Réduction du nombre d'impressions de supports (affiches, flyers, brochures, newsletter aux élus, invitations, rapports, ...)
- Passage de la carte de visite papier à la carte de visite numérique (via la solution Let Sign It)
- Développement des campagnes radio et webradios
- Envoi des documents par mail ou accessibles et consultables en ligne via le site Internet
- Inscription aux événements internes ou externes par téléphone ou en ligne (via QR Code vers Forms et @aggloconnect pour l'interne/via QR code vers Forms ou mail pour l'externe)
- Seconde vie donnée aux supports de communication éphémères (bâches, panneaux, ... qui deviennent des bâches de protection ou des supports de création artistique pour les ALSH et autres)

Ses actions en matière d'événementiel :

- Suppression des bouteilles d'eau en plastique lors des cérémonies et réunions, utilisation de carafes et de verres réutilisables
- Achats de matériel événementiel réutilisable (nappes, verres, ecocups)
- Tri sélectif lors des manifestations et événements (en lien avec le service Prévention des déchets et les ADT)
- Communication sur les écogestes auprès des participants
- Seconde vie donnée aux éléments de décoration et de signalétique
- Choix de prestataires responsables et engagés en matière de développement durable
- Achats de produits locaux pour les réceptions et cocktails
- Ajustement des commandes de boissons en fonction du nombre confirmé de participants
- Redistribution des denrées non consommées dans le respect des conditions sanitaires
- Choix de formats de restauration limitant les pertes alimentaires
- Limitation des objets promotionnels à usage unique
- Prêt ou mutualisation de matériel avec d'autres services
- Promotion du covoiturage auprès des participants

La gestion des Ressources Humaines

Un employeur responsable

La politique RH contribue au développement durable en conciliant qualité de vie au travail, l'attractivité de la collectivité et performance du service public.
Actions engagées :

- Dématérialisation progressive des procédures RH (dossiers agents, bulletins de paie, entretiens professionnels dématérialisés). 137 agents ont demandé la dématérialisation de leurs fiches de paie.
- Réduction des impressions papier et sensibilisation aux écogestes dans les services
- Développement du télétravail lorsque les missions le permettent, limitant les déplacements domicile-travail.
- Mise en œuvre de la prime pour les déplacements propres

Prime Forfait Mobilités Durables : 52 agents sur année 2023 et 55 agents en 2024
Le FMD peut couvrir notamment :

- Le vélo (personnel ou en location), y compris le vélo à assistance électrique.
- Le covoiturage (en tant que conducteur ou passager).
- Les engins de déplacement personnels (trottinettes, gyropodes, monoroues, etc.), à condition qu'ils soient en location ou en libre-service.
- Les services de mobilité partagée (autopartage avec véhicules à faibles émissions, vélos ou trottinettes en libre-service, etc.).
- Certains transports en commun (hors abonnements déjà pris en charge obligatoirement par l'employeur).

Poursuite du Forfait Mobilités Durables, du remboursement de l'abonnement de transport en commun à hauteur de 75%.

Optimisation du tri des déchets

Objectif de mise en place de deux réceptacles de tri dans chaque partie commune (tri sélectif et ordures ménagères), tout en supprimant progressivement les corbeilles individuelles des bureaux. Cette organisation vise à :

- Encourager le tri sélectif et améliorer la valorisation des déchets.
- Responsabiliser les agents dans leurs pratiques quotidiennes et réduire la production de déchets issus de leurs activités.
- Prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) des agents de propreté d'hygiène en diminuant le nombre de corbeilles à vider quotidiennement.

Un box de recyclage pour les textiles professionnels est installé au siège, partagé avec l'ESAT afin qu'ils soient récupérés et recyclés par le fournisseur.

Développement des achats écoresponsables

Le service privilégie une politique d'achats responsables en :

- Optant pour des éco-produits disposant de labels reconnus (ECOLABEL EU, ECOCERT, NF ENVIRONNEMENT)
- Favorisant l'utilisation de produits naturels pour les opérations de nettoyages tels que le savon noir, bicarbonate de soude, vinaigre blanc et pierre d'argile).
- Privilégiant l'achat de produits fabriqués en France afin de réduire au maximum l'empreinte carbone et de soutenir l'économie locale
- Encourageant les produits issus de matières recyclées ou du réemploi (papier hygiénique, papier essuie-mains, lavettes)
- Collaborant avec des fournisseurs ayant obtenu la médaille d'or ECOVADIS, récompensant leur engagement et les progrès réalisés en matière de développement durable.
- Favoriser l'achat de vêtements de travail fabriqués à partir de matières recyclées ou issues du réemploi conformément aux objectifs de la loi AGEC.

Préserver la santé et la qualité de vie au travail

La DRH poursuit ses actions en faveur de la prévention des risques professionnels et du bien-être des agents.

***Actions* :**

- Mise en œuvre du plan de prévention des risques professionnels.
- Accompagnement des situations de maintien dans l'emploi.
- Actions de prévention santé et sécurité :
  - Enquête de climat social.
  - Dotation de bouchons d'oreilles pour les agents exposés aux bruits. Services concernés : piscine, culture.
  - Dotation de ventilateurs et climatiseurs et mise à disposition de packs d'eau : démarche de prévention récurrente, notamment face aux épisodes de forte chaleur afin d'améliorer le confort et la sécurité de chacun.
  - Proposition d'équiper les véhicules des services voiries / assainissement de station de lavage de mains.
  - Reconduction des Instant sécurité : rendez-vous régulier, d'une durée maximale de 45 minutes, consacré aux sujets essentiels liés à la prévention des risques professionnels. Il a pour objectif de rappeler les bonnes pratiques, de sensibiliser aux dangers et aux risques spécifiques à nos activités, mais aussi d'offrir un espace d'échange où chacun peut poser ses questions et partager ses retours d'expérience.
  - Mise à disposition de gels hydroalcooliques et masques dans chaque bâtiment pour limiter la propagation de microbe et rappeler l'importance des gestes barrière.
  - Maintenance annuelle de l'ensemble du parc des défibrillateurs de la CAMVS.
  - Maintenance et mise à jour continue des trousses de secours des bâtiments et véhicules de la collectivité.
- Développement de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).
- Instauration de cours de Pilates pour les agents souhaitant exercer une activité physique.
- Dialogue social régulier avec les représentants du personnel : CST 5 consultations écrites + 6 séances ; F3SCT 3 séances
- Révision continue de la charte du temps de travail





Développer les compétences au service de la transition écologique

La formation constitue un levier essentiel d'accompagnement des évolutions des métiers.

Actions :

- Intégration des enjeux de transition écologique dans le plan de formation.
- Sensibilisation des agents aux écogestes.
- Accompagnement des managers dans la conduite du changement.
- Développement des compétences numériques afin de limiter les consommations de papier et les déplacements.

Promouvoir l'égalité et l'inclusion

La politique RH contribue à un développement durable socialement responsable.

Actions :

- Mise en œuvre du plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Prévention des discriminations.
- Accompagnement des parcours professionnels et de la diversité des profils.
- Accompagnement des VIF

La DRH veille à intégrer les principes de responsabilité dans ses pratiques.

Actions :

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Développement des outils de pilotage RH.
- Maîtrise des consommations liées aux activités administratives.
- Accompagnement des services dans les transformations organisationnelles liées aux enjeux climatiques et environnementaux.
- Développement de l'action sociale

Focus sur le COSAS : des actions en faveur des agents

En 2025, le COSAS a proposé aux agents de l'agglomération une offre diversifiée d'activités, de sorties, d'événements familiaux, de loisirs, de voyages et de billetterie à tarifs préférentiels.

Son action poursuit principalement deux objectifs : contribuer au pouvoir d'achat des agents en réduisant le coût de certaines activités et favoriser la convivialité et le lien entre les agents et leurs familles.

La programmation comprend des activités familiales, culturelles, sportives et de loisirs, ainsi qu'une billetterie accessible tout au long de l'année.
En 2025, 3 761 billets ont notamment été distribués dans ce cadre.